

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

UNIVERSITÉ DE MONTREAL

Les relations diplomatiques franco-américaines lors de l'expédition du
général Leclerc ; le commerce, le territoire, la race et l'opinion.
1800 – 1804.

Par :
Guillaume Simard

Département d'histoire
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise en histoire.

Déposé le :
31 août 2007



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire est intitulé :

Les relations diplomatiques franco-américaines lors de l'expédition du général Leclerc ; le commerce, le territoire, la race et l'opinion. 1800 – 1804.

Présenté par :
Guillaume Simard

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Susan Dalton

président-rapporteur

François Furstenberg

directeur de recherche

Samir Saul

membre du jury

12 NOV. 2007

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur les relations franco-américaines lors de l'expédition du général Charles Victor Emmanuel Leclerc, chargé de reprendre le contrôle de la colonie insurgée de Saint-Domingue. Il relate les différents intérêts des deux nations quant à leurs projets en Amérique.

La venue française contrecarrait les plans américains qui visaient l'expansion territoriale vers l'Ouest et le commerce qui se faisait dans les Antilles ainsi que sur le Mississippi. L'administration américaine dut jouer de finesse pour se faire valoir aux yeux de l'opinion populaire, résolument francophobe, et pour éviter une confrontation directe avec la France. Ce mémoire explique le double jeu auquel Madison et Jefferson se prêtèrent en assurant aux Français l'appui des États-Unis lors de l'expédition Leclerc, tout en laissant leurs citoyens agir de manière opposée.

Mots-clefs : Diplomatie France – États-Unis ; Relations raciales – États-Unis ; Commerce – États-Unis, 1800 – 1804 ; Territoire États-Unis, 1800 – 1804 ; Opinion populaire – États-Unis 1800 – 1804 ; Révolution haïtienne ; Colonialisme – France.

ABSTRACT

This thesis examines Franco-American relations during the period of General Charles Victor Emmanuel Leclerc's expedition to re-establish French control of Saint Domingue in 1802-1804. It connects the varied interests of the two nations with respect to their American ambitions. The French arrival threatened American plans for Western territorial expansion and American commerce in the Caribbean and along the Mississippi. The American administration was forced to act with finesse in order to maintain the support of American public opinion, resolutely francophobe, and to avoid a direct confrontation with France. This thesis explains the double game Madison and Jefferson played in assuring the French of the support of the United States for the Leclerc expedition, even as they allowed their citizens to act against France.

Keywords : Diplomatic relationships France – United States ; Racial relationships – United States ; Commerce – United States, 1800 – 1804 ; Territory of the United States, 1800 – 1804; Public opinion – United States, 1800 – 1804 ; Haitian Revolution ; Colonialism – France

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Table des matières	iii
Liste des sigles et des abréviations	v
Remerciements	vi
Introduction	1
Chapitre I : Les relations franco-américaines avant l'arrivée du général Leclerc à Saint-Domingue	10
1.1 L'expansion des territoires de l'Ouest.....	11
1.2. La crainte des marchands	13
1.3. La perte du Mississippi	14
1.4. La Louisiane française et la perte de commerce	15
1.5. La presse	18
1.6. L'opinion de l'administration américaine sur la Louisiane	21
1.7. L'opinion de l'administration américaine sur la colonie de Saint-Domingue	22
1.8. La volonté de règlement pacifique de Jefferson	30
Chapitre II : L'expédition Leclerc	32
2.1. La logistique de l'expédition du général Leclerc	33
2.2. L'aide demandée par la France	37
Chapitre III : Le point de vue américain	44
3.1. L'aide offerte par les Américains	44
3.2. Les limites de l'aide américaine	46
3.3. L'attitude américain	56

Chapitre IV : L'échec de la France	62
4.1. La mauvaise gestion française	62
4.1.1 En France métropolitaine	62
4.1.2 En Amérique	64
4.1.3 À Saint-Domingue	69
4.2. Les déboires de l'expédition	72
Conclusion :	80
Bibliographie	88
Annexe I	93

Listes des sigles et des abréviations

A.M.A.E. : Archives du ministère des Affaires étrangères.

A.N.F. . Archives nationales de France.

C.P. : Correspondance politique

E. U. : États-Unis.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu mon directeur, M. François Furstenberg, pour tous les bons conseils et l'excellente direction dont j'ai eu le bonheur de profiter. Je tiens également à remercier Mme Marie-Jeanne Rossignol, de l'Université de Paris VII – Denis Diderot, d'avoir bien voulu me seconder dans mes recherches dans la correspondance de Louis-André Pichon. Je tiens également à remercier tous ceux qui m'ont lu, relu, mais surtout corrigé. Ils m'ont tous été d'une très grande aide et d'une générosité exemplaire, en particulier Tania Leduc, qui fut sans conteste la plus bienveillante. Je tiens à remercier mes parents qui m'ont soutenu et encouragé pendant toute la durée de mes études et dont je suis le fils très reconnaissant.

Introduction

Lorsque la France s'allia avec les rebelles américains en 1778, on pensa que cette alliance allait fortifier les liens entre la France et les États-Unis pendant de longues années, éloignant ces derniers de leur ancienne métropole. Cependant, moins d'un quart de siècle plus tard, on s'aperçut vite, en France, que les liens entre Anglais et Américains étaient beaucoup plus solides qu'on pouvait le croire. On s'aperçut également que ce qui rendait les relations entre la France et les États-Unis si cordiales, c'était notamment l'absence de la première en Amérique. Ainsi, lorsque la France, nouvellement napoléonienne, voulu retourner en Amérique, l'accueil américain fut beaucoup moins chaleureux, comme nous le verrons dans ce mémoire sur les relations diplomatiques entre la France et les États-Unis à l'époque de la mission du général Charles Victor Emmanuel Leclerc à Saint-Domingue (Haïti), à l'aube du 19^e siècle.

Ce mémoire, qui porte sur la France, les États-Unis et Saint-Domingue, s'insère dans le courant de l'histoire atlantique (*Atlantic Historie*), approche historique qui voit les pays riverains de cet océan, comme étant liés dans les relations politiques, commerciales et idéologiques. Visant l'interrelation des trois premières républiques modernes, dans la période 1800 – 1804, ce mémoire met en relation l'indépendance d'Haïti, l'immensité des États-Unis et l'eurocentrisme de la France napoléonienne. On ne peut dissocier les destinées de chacune de ces trois régions, tant elles se sont influencées mutuellement. Ce mémoire tentera avant tout d'expliquer l'attitude du gouvernement américain face à l'expédition militaire du général Leclerc contre la colonie insurgée de Saint-Domingue. Pourquoi les États-Unis ont-ils laissé la France, avec laquelle ils venaient de signer un traité d'amitié, s'enfoncer seule dans le borbier où elle se trouvait ? Il importe toutefois de faire le point sur ce qui a déjà été écrit sur la question.

État de la recherche

Le contexte historique qui entoure ce mémoire étant aussi vaste qu'important, il est primordial de bien connaître les relations politiques des pays bordant l'Atlantique à cette époque. Par la politique, intérieure comme extérieure, nous pouvons trouver les événements qui influencèrent les principaux acteurs politiques et qui les poussèrent à adopter telle ou telle autre attitude envers les divers événements qui survinrent. La diplomatie de l'époque qui nous concerne est intéressante par son réalisme politique (où les intérêts de l'État priment sur tout) qui révèle les intentions et les intérêts de chacune des puissances. Ainsi, la connaissance des intérêts de chaque pays est primordiale à la compréhension de la diplomatie et des relations étrangères qu'ils entretenaient.

Les relations entre les États-Unis et la France se dégradèrent entre 1795 et 1800. Suite au traité de Jay, un accord commercial que les États-Unis signèrent avec l'Angleterre, la France s'indigna que leur seul allié conclut un traité commercial avantageux avec leur pire ennemi alors qu'ils étaient en guerre et qu'eux n'avaient pas de tels avantages. En représailles, la France ordonna l'armement de corsaires et permit d'aborder les vaisseaux américains. Ainsi, une « Quasi-Guerre » débuta entre les deux pays, sans jamais être déclarée officiellement ; des combats navals eurent lieu dans les Caraïbes. Afin de calmer le jeu, les Américains envoyèrent une délégation dans le but de négocier une entente avec la France. Toutefois, les envoyés furent choqués d'apprendre que le ministre français des Affaires étrangères, Charles Maurice Talleyrand, demandait un tribut afin d'ouvrir les négociations ainsi qu'une « douceur » qui irait directement dans sa poche. La réaction fut violente en Amérique où l'on s'insurgea de la conduite française (qui n'était cependant pas si exceptionnelle). Cette affaire fut appelée « l'affaire X.Y.Z. ».¹

¹ L'ouvrage d'Alexander DeConde, *The Quasi-War ; the politic and diplomacy of the undeclared war with France, 1797 – 1800*. Scribner. S.L., 1966. 498 pages est l'un des meilleurs livres qui fut écrit à ce sujet. Ce livre est la référence que les historiens utilisent le plus souvent lorsqu'ils souhaitent renvoyer le lecteur à des informations plus exhaustives. Il s'agit là d'un livre primordial à la compréhension des relations diplomatiques

Durant cette période, le climat devint de plus en plus anti-français aux Etats-Unis et les *Aline and Sédition Acts*, ces lois restrictives visant les étrangers et particulièrement les Français, furent appliquées. Quelques mois avant ces élections, le président Adams envoya une autre délégation américaine à Paris afin de calmer les tensions entre les deux nations. Les deux parties, après d'âpres négociations, réussirent à s'entendre et à ratifier la Convention de Mortefontaine, le 30 septembre 1800.² Ce document, principalement commercial, se voulait une preuve de réconciliation entre les deux pays. Plusieurs articles concernaient les droits et les interdictions relatifs au commerce. L'un des plus importants, le treizième, interdisait tout commerce de contrebande avec les ennemis de la France, notamment celui des armes, des munitions ou de tout autre objet pouvant être utilisé militairement contre l'un des partis. L'on put voir, cependant, que ce ne fut pas appliqué.

Le lendemain de la signature de la Convention de Mortefontaine, un autre traité fut signé : le Traité de San Ildephonso. Par cet accord, la France napoléonienne reprenait en main la colonisation de l'Amérique et souhaitait reprendre la place qu'elle avait perdue en 1763, remettant ainsi l'influence française dans le nouveau monde. En échange du duché italien de Parme, donné au gendre de Charles IV, l'Espagne céda la Louisiane à la France dans ses limites de 1763. Ce traité devait rester secret afin d'éviter que la Louisiane se fasse envahir par les ennemis de la France. Toutefois, cela ne prit qu'une seule année pour que les Américains découvrent, avec l'aide des Anglais, qu'ils avaient de nouveaux voisins. Évidemment, l'irrévélé traité parut suspect aux yeux des Américains qui s'inquiétèrent des desseins français.³

entre les deux pays pour la période 1795-1800.. On pourrait également donner le livre de Gardner W. Allen, *Our Naval War with France*, Archon books, S.L., 1967[1909], 323 pages, moins complet que DeConde mais qui le complète bien.

² Sur les négociations autour de la Convention de Mortefontaine, l'article de Wilson E. Lyon, « The Franco-American Convention of 1800 », *The Journal of Modern History*, vol 12. n° 3, sept 1940. p. 305-333.

³ L'ouvrage le plus exhaustif sur la cession de la Louisiane de l'Espagne à la France est celui d'Alexander DeConde, *This Affair of Louisiana*. New York, Charles Scribner's Sons, 1976, surtout les chapitres 4 à 7.

De leur côté, les États-Unis avaient également des visées sur la Louisiane. Les pressions des habitants de l'Ouest sur le gouvernement fédéral se faisaient de plus en plus fortes. Le Mississippi était l'enjeu, ce fleuve qui irrigue l'intérieur des États-Unis jusqu'au plus profond de son territoire. Passées les Appalaches, il était le seul moyen pour les habitants de transporter leurs marchandises et de faire du commerce dans un plus grand marché. De plus, ces Américains à l'Ouest représentaient également des voix politiques qu'il fallait contenter, notamment en leur assurant la liberté de commercer. De plus en plus, les Américains avaient des ambitions expansionnistes vers l'Ouest, principalement pour le contrôle du fleuve et de son embouchure, c'est-à-dire la Nouvelle Orléans.⁴

La France révolutionnaire dut affronter une Europe réfractaire au système républicain et aux excès de la Révolution, particulièrement à l'exécution de Louis XVI. Conséquemment, elle dut affronter une coalition qui la tenait fort occupée en Europe. Ainsi, les colonies françaises outre-Atlantique étaient très vulnérables. L'une d'entre elles, Saint-Domingue, était le fleuron colonial de la France et cette possession était la plus lucrative des Antilles. L'immense production de café, d'indigo et de sucre qui s'y faisait provoquait l'envie de toutes les autres puissances coloniales, principalement l'Angleterre et l'Espagne. Bloquée sur les mers par la flotte anglaise, la France ne pouvait pas envoyer des renforts dans ses colonies pour les défendre et dut se résigner à appliquer ses principes révolutionnaires là où elle aurait préféré ne pas le faire. Suite à de nombreuses luttes internes dans la colonie, Sonthonax et Polverel, des agents français à Saint-Domingue, finirent par déclarer l'émancipation des esclaves, au nom de la République française, pour que ceux-ci se battent sous le pavillon

⁴ Le livre *Le Ferment nationaliste* de Marie-Jeanne Rossignol est une bonne synthèse des problèmes américains quant à la souveraineté sur leur territoire. Marie-Jeanne Rossignol, *Le Ferment Nationaliste*, Belin, Paris, 1994, 399 pages.

républicain contre les ennemis de la Révolution, notamment les royalistes, les Anglais et les Espagnols. Cela porta fruit puisque Saint-Domingue resta sous le contrôle français.⁵

Toutefois, les idéaux révolutionnaires français eurent un impact important sur les esclaves et les Noirs des colonies. Après l'émancipation des esclaves, en 1794, les généraux noirs, sous la gouverne de Toussaint Louverture, prirent le contrôle de l'île. Ce dernier réussit à assujettir les autres généraux noirs et à éliminer ses concurrents, notamment André Rigaud, à la fin du XVIII^e siècle. Lorsque Napoléon arriva au pouvoir, à la fin de 1799, Toussaint Louverture régnait en dictateur sur l'île. Ce dernier fit du commerce avec les Etats-Unis et l'Angleterre, expulsa des représentants français et ratifia une constitution pour Saint-Domingue dans laquelle il se nomma gouverneur à vie avec possibilité de nommer son successeur. Le Premier Consul, voyant la souveraineté française de la colonie s'évaporer, décida qu'il fallait remettre les Noirs en esclavage, état qu'ils n'auraient jamais dû quitter, selon lui. Il chargea donc son beau-frère, le général Charles Victor Emmanuel Leclerc, de reprendre le contrôle de la colonie et d'éliminer les Noirs du pouvoir.

L'expédition du général Leclerc partit en novembre 1801, mais ne réussit jamais sa mission. Les leaders noirs et les masses paysannes avaient bien saisi les concepts de liberté et d'égalité que la Déclaration des Droits de l'Homme leur accordait. Pour eux, le républicanisme représentait ces concepts, et c'est en leurs noms qu'ils se défendirent contre Leclerc. La fièvre jaune contribua grandement à l'échec de l'expédition en éliminant plus de la moitié des troupes du général français.⁶

⁵ Sur ce sujet, retenons Laurent Dubois et son livre *A colony of citizens : revolution & slave emancipation in the French Caribbean, 1787-1804*. Chapel Hill & London, University of North Carolina Press, 2004, 452 pages, qui traite du rôle du républicanisme et des principes révolutionnaires chez les esclaves des Antilles française.

⁶ L'historiographie sur la révolution de Saint-Domingue est large. Parmi les ouvrages qui ont le plus contribué à ce mémoire, citons l'incontournable *Black Jacobins* de C.L.R. James qui fut un pionnier dans l'histoire de Saint-Domingue ; bien que son ouvrage soit résolument subjectif (son parti prit envers les insurgés est flagrant), il demeure une référence qui se retrouve dans toutes les bibliographies des historiens qui reprirent le sujet. Carolyn E. Fick et son livre *The Making of Haiti ; The Saint Domingue Revolution from Below*, entame une histoire plus populaire de la Révolution de Saint-Domingue où les masses sont aussi importantes que leurs chefs. Récemment, les deux ouvrages de Laurent Dubois : *Avengers of the New World : the story of the Haitian Revolution* et *A colony of citizens : revolution and slave emancipation in the French Caribbean*, ont suggéré une

Les ouvrages précurseurs

Les États-Unis ont également fondé les idéaux de leur révolution sur la liberté et l'égalité pour tous les hommes. Malgré cela, ils réussirent à éviter d'exposer le paradoxe de leur société, c'est-à-dire de leurs efforts pour se libérer du joug tyrannique du roi d'Angleterre, tout en demeurant oppresseurs des esclaves noirs. L'esclavagisme était répandu, principalement au Sud qui avait besoin de ce système. Il y eut certes des révoltes d'esclaves, mais jamais de l'ampleur de celle de Saint-Domingue. Toutefois, la crainte que cela se produise était bien présente. Malgré le danger idéologique que représentait l'émancipation de Saint-Domingue, les Américains continuèrent à ravitailler les rebelles alors que le général Leclerc se plaignait du faible appui américain pour son expédition militaire.⁷

Les écrits sur cette courte période, qui entoure l'expédition de ce général français – de sa planification en octobre 1801 jusqu'à la reddition des troupes française en novembre 1803 – sont plutôt restreints. S'il existe bon nombre d'ouvrages qui traitent des relations américano-haïtiennes, ceux qui s'attardent sur la « guerre d'indépendance » d'Haïti sont plus rares. Généralement, ces livres se concentrent davantage sur la relation que les jeunes États-Unis avaient avec l'esclavage, ainsi que sur le concept de race. Au-delà du commerce, de l'expansionnisme et des relations diplomatiques, il y avait surtout les Noirs révolutionnaires de Saint-Domingue qui mettait en lumière les idées racistes ou pro-esclavagistes des Américains. Le livre de Winthrop Jordan, *White over Black*, sur l'attitude américaine envers

plus grande implication des principes révolutionnaires dans l'effervescence révolutionnaire des esclaves. Dans son dernier livre, il offre une vision nouvelle de la conception de la citoyenneté et de l'attachement au républicanisme chez les insurgés noirs de Saint-Domingue, que ces derniers associaient avec la liberté nouvellement acquise. Voir : C.L.R. James, *The Black Jacobins; Toussaint L'Ouverture and the San Domingo Revolution* New-York, Vintage Books, 1963 [1938], 426 pages. Carolyn E. Fick, *The Making of Haiti ; The Saint Domingue Revolution from Below*. Knoxville, The University of Tennessee Press., 1990. 355 pages. Laurent Dubois, *A Colony of Citizens; Revolution and Slave emancipation in the French Caribbean, 1787 – 1804*. Chapel Hill & London, University of North Carolina Press, 2004, 452 pages. Laurent Dubois, *Avengers of the New World : the story of the Haitian Revolution*. Cambridge, Mass, Bellknap Press of Harvard University Press, 2004, 357 pages.

⁷ Si la grande majorité des auteurs affirment qu'il y avait du commerce entre les États-Unis et Saint-Domingue, seul Henry Adams dans son excellente synthèse *History of the United States of America during the administration of Thomas Jefferson*, New York, The library of America, 1986, p. 275, affirme qu'il y avait des munitions et des armes dans les échanges. Cela est d'une grande importance puisque ce commerce était interdit par la Convention de Morte-fontaine de 1800.

les Noirs entre 1550 et 1812, consacre un chapitre très intéressant sur Saint-Domingue, le « Cancer de la Révolution ».⁸ Tout en faisant allusion à l'important commerce qui s'y pratiquait, Jordan traite surtout des inquiétudes américaines face aux événements de Saint-Domingue et des moyens employés pour séparer la Révolution américaine et ses fondements de la Révolution haïtienne.

En 1948, presque une génération plus tôt, Jordan, Rayford W. Logan publia *The Diplomatic Relations of the United States with Haiti, 1776 – 1891*.⁹ Dans les différents chapitres qui concernent la Révolution de Saint-Domingue, Logan démontre que le commerce américain était très important et qu'il y avait une féroce concurrence avec les Anglais. On perçoit, à travers son livre, que les causes commerciales furent également influentes et qu'il était de première importance des les considérer. Logan utilise les sources des Archives françaises pour donner un juste compte-rendu des événements dans une approche politique. La conception raciale de Jefferson est mise de l'avant par d'autres historiens pour expliquer la politique américaine lors de l'expédition Leclerc. Michael Zuckerman, dans un chapitre de son livre : *Almost Chosen people ; Oblique Biographies in the American Grain*¹⁰, tend également vers les mêmes conclusions. Selon lui, avec l'arrivée de Jefferson au pouvoir, les Etats-Unis cessèrent d'appuyer l'indépendance de Saint-Domingue. La différence politique entre les Fédéralistes et Républicains-Démocrates est importante pour expliquer le détachement américain face à l'émancipation d'un peuple noir, alors que, curieusement, les Etats-Unis se réclamaient être les protecteurs de la liberté. Si le racisme de Jefferson (et, conséquemment, de tous les Républicains-Démocrates) peut justifier l'inaction américaine envers les Noirs, Zuckerman explique le refus de collaboration avec la France par la volonté

⁸ Winthrop D. Jordan, *White over Black ; American Attitudes Toward the Negro, 1550-1812*. Williamsburg (Vir), The University of North Carolina Press, 1968, p.375 – 402.

⁹ Rayford W. Logan, *The Diplomatic Relations of the United States with Haiti, 1776 – 1891*. Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1968 [1941], 516 page

¹⁰ Michael Zuckerman, *Almost Chosen People : Oblique Biographies in the American Grain*. Los Angeles (Ca), University of California Press, 1993, p. 175 – 218.

d'expansion territoriale par l'acquisition de la Louisiane. Selon lui, Jefferson savait très bien qu'avec la perte de Saint-Domingue, la Louisiane n'était d'aucune utilité pour la France et il espérait profiter des malheurs français dans leurs colonies pour obtenir l'avantage dans les négociations.

Enfin, plus récemment encore, Tim Matthewson, avec son ouvrage *A Proslavery Foreign Policy : Haitian-American Relations during the Early Republic*, développe sur la séparation des intérêts du Sud, l'esclavagisme, et du Nord, le commerce.¹¹ Tout en démontrant que la Révolution de Saint-Domingue avait des répercussions jusqu'aux Etats-Unis (comme des soulèvements d'esclaves), il met l'accent sur les raisons politiques pour expliquer l'attitude américaine face à l'expédition Leclerc. Jefferson cesse d'être un raciste convaincu et devient avant tout le Président des Etats-Unis qui veille en premier lieu sur les intérêts des États-Unis. Matthewson avance des arguments sur la politique intérieure, sur la diplomatie, sur le commerce et sur les dangers d'un État noir libre. On voit les États-Unis coincés entre une position à la fois anti-française et anti-Noirs qui explique l'inaction américaine.

Il y a un point commun entre les livres importants qui traitent des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et la France lors de l'expédition du général Leclerc : ils utilisèrent les archives du ministère des Affaires Étrangères de France. Des ouvrages importants comme ceux de Adams, Rossignol, Logan et Matthewson, ont tous utilisé la correspondance du chargé d'affaires français Louis-André Pichon au ministre des Affaires Étrangères Charles Maurice de Talleyrand-Périgord. Cette correspondance conservée dans les Archives du MAE de France¹² semble être le meilleur outil pour comprendre les relations diplomatiques entre les deux pays. Pichon rendait compte de tout ce qu'il voyait aux Etats-Unis et rapportait dans de multiples détails les discussions qu'il avait avec le président Jefferson et le secrétaire d'État

¹¹ Tim Matthewson, *A proslavery Foreign Policy ; Haitian-American Relations during the Early Republic*. Westport (Co) & London, Praeger, 2003, 159 pages.

¹² Archives du Ministère des Affaires Étrangères de France (A.M.A.E). Correspondance Politique, Etats-Unis, Vol 52 à 57.

Madison. Le chargé d'affaires entretenait également une correspondance avec le général en chef Leclerc et rapportait les nombreux efforts qu'il faisait pour aider l'expédition de Saint-Domingue, de l'envoi de farine à l'humiliante sollicitation d'un prêt au gouvernement. Mieux encore, Pichon rapportait l'opinion populaire à laquelle il semble accorder beaucoup d'influence sur les décisions gouvernementales et transmettait également des extraits de journaux qui illustraient parfaitement son point de vue sur la presse. Sur ce dernier point, peu d'historiens se sont vraiment penchés sur la question de l'influence des journaux sur la diplomatie envers Saint-Domingue. Il s'agit pourtant là d'un aspect que le chargé d'affaire semble prendre à cœur. Ainsi, la correspondance de Pichon est la source par excellence pour traiter des relations franco-américaines des toutes premières années du XIX^e siècle.

Une autre source très importante est la correspondance du général Victor Emmanuel Leclerc qui a été recueillie par Paul Roussier dans son livre *Lettres du général Leclerc, commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue en 1802*.¹³ Depuis ses préparatifs jusqu'à sa mort, le beau-frère du Premier Consul Bonaparte a maintenu une correspondance avec le gouvernement français. Il y rapporta ses malheurs, ses besoins, ses succès et ses échecs. Leclerc justifia à plusieurs reprises ses actes dans sa correspondance et cela nous permet d'analyser et de comprendre les événements du point de vue des Français. La situation désespérée dans laquelle ils se trouvèrent est bien rendue par les nombreuses supplications du général en chef à son ministre des colonies. Leclerc relata également ses relations avec Tobias Lear, le représentant américain, et avec les commerçants avec lesquels il entretint de bien mauvais rapports. C'est donc une source qui permet de se situer dans le contexte immédiat de l'expédition de Saint-Domingue et de saisir l'urgence et le désespoir qui, souvent, expliquent les actes du général en chef français.

¹³ Paul Roussier, *Lettres du général Leclerc, commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue en 1802*. Paris, Société de l'histoire des colonies françaises et Librairie Ernest Leroux, 1937, 361 pages.

CHAPITRE I. Les relations franco-américaines avant l'arrivée du général Leclerc à Saint-Domingue.

Le lendemain de la signature de la Convention de 1800 entre les Etats-Unis et la France, d'autres négociations entamées par la France se concluaient. A San Ildephonso, en Espagne, les ministres plénipotentiaires français réussirent à négocier avec leurs homologues espagnols une entente qui redonnerait à la France l'importante présence qu'elle avait, jadis, eu en Amérique 40 ans plus tôt. En échange du Duché de Parme et de l'installation d'un prince espagnol à sa tête, la France reprenait une partie de la Louisiane qu'elle avait cédée à l'Espagne en 1763 comme dédommagement de guerre et afin d'empêcher que les Anglais s'en emparent et deviennent omniprésents en Amérique. Toute la rive ouest du Mississippi passait ainsi sous son contrôle. La France reprenait donc un vieux rêve qui la rendait nostalgique et avide de retrouver son passé colonial.¹⁴ C'est ainsi que les premiers jalons d'un renouveau colonial en Amérique furent posés.

Cependant, la France de 1800 n'avait aucun moyen de prendre possession du territoire en question. Sa flotte n'égalait pas celle de l'Angleterre et il était, par conséquent, impensable d'envoyer des troupes françaises en assez grand nombre pour pouvoir à la fois assurer le contrôle de l'immense territoire de la Louisiane et contrer une éventuelle attaque anglaises sur la région qu'elle venait de se réapproprier. En fait, la France craignait que, si la transmission de la Louisiane avait été effective dès la signature du traité de San Ildephonso, elle n'aurait pas le temps de hisser son drapeau au mat de la Nouvelle-Orléans : en effet, les positions militaires anglaises du Canada et des Antilles auraient vite fait d'en prendre possession dans les semaines suivantes la ratification de l'entente. Ainsi, le traité de San Ildephonso devait rester secret tant et aussi longtemps que la paix n'était pas signée entre la France et

¹⁴ De nombreux mémoires écrits lors de la révolution et qui se trouvent dans les Archives Nationale de France proposent un retour en Amérique, que ce soit pour des raisons économiques ou de grandeur nationale. Voir notamment Archives Nationale de France, série AF IV, dossier 1212.

l'Angleterre et que le Premier Consul ne serait pas en mesure d'envoyer à la Nouvelle-Orléans des troupes capables d'assurer la sécurité de la colonie.

Le traité, signé le 1^{er} octobre 1800, resta secret quelques mois seulement. La nouvelle traversa la Manche pour ensuite gagner l'Amérique. Situation salvatrice pour la France, les Espagnols, qui n'étaient en état de guerre ni avec l'Angleterre, ni avec les Etats-Unis gardèrent en leur possession la Louisiane jusqu'à une éventuelle arrivée de représentants français plénipotentiaires.

1.1. L'expansion des territoires de l'Ouest.

Durant la décennie précédente, l'Ouest américain s'était développé à un rythme rapide et prenait une importance démographique croissante. À l'aube du XIXe siècle, plus de cinq cent mille personnes s'établirent à l'Ouest des Appalaches, formant notamment deux nouveaux États : le Tennessee et le Kentucky. Ils représentaient dès lors une population que le gouvernement américain devait considérer, d'autant plus que la croissance démographique de ces territoires était largement supérieure à celle des États côtiers. Toutefois, la politique américaine était résolument tournée vers l'Est et négligeait les territoires nouvellement formés à l'Ouest. La souveraineté américaine sur ces territoires était fragile puisque le sentiment d'appartenance des territoires occidentaux était faible. Dès 1783, les Espagnols pensèrent qu'il serait facile de gagner à leur cause les habitants de ces régions. Si ce projet n'aboutit pas, il demeurait que les territoires de l'Ouest restaient isolés et n'avaient pas la considération qu'ils demandaient de la part du gouvernement fédéral.¹⁵ En 1797, la découverte du complot du sénateur de l'État du Tennessee, William Blount, démontra le détachement de l'Ouest face

¹⁵ « Furious westerners talked of separating from the Union, even of seeking British protection, if Jay went ahead with a treaty on such terms. "To sell us and make us vassals to the merciless Spaniards is a grievance not to be borne," one disgruntled Kentuckian wrote. "Preparation are now making here (if necessary) to drive the Spaniards from the settlements at the mouth of the Mississippi". If the American government would not help them, they would turn elsewhere. "Great Britain stands ready with open arms to receive and support us." Voir Alexander DeConde, *This Affaire of Louisiana*. New York, Charles Scribner's Sons, 1976, p. 48.

au gouvernement fédéral et la précarité de la souveraineté américaine à l'Ouest des Appalaches. Cette conspiration visait à allier les territoires de l'Ouest aux Britanniques dans une attaque conjointe sur la colonie espagnole de la basse Louisiane¹⁶. On invoquait la nécessité d'une plus grande autonomie commerciale et l'affirmation de la souveraineté sur le territoire pour justifier ce soulèvement et pour rallier le plus grand nombre d'habitant possible à ce projet.

Le gouvernement américain, dans l'éventualité où il prendrait le contrôle des terres qui bordent le Mississippi, libèrerait le commerce des entraves faites par d'autres nations. Le développement de ces régions se ferait sans subir les aléas des décisions d'un autre gouvernement. Ainsi, pour affirmer sa souveraineté sur les territoires de l'Ouest et pour enrayer une possible séparation des États et territoires de l'Ouest des États-Unis, il devenait impératif pour le gouvernement fédéral de donner ce que l'Ouest réclamait : une sécurité militaire et commerciale et sur le Mississippi.

Ce marché occidental que l'on cherchait à protéger devenait de plus en plus important. Lorsque les premières rumeurs de la cession de la Louisiane à la France parvinrent aux États-Unis en mai 1801, on les reçut avec trépidation. L'Espagne, qui était déjà hostile au commerce américain à la Nouvelle-Orléans, avait fini par accorder avec le traité de 1795 un droit de dépôt à la Nouvelle-Orléans. Or, l'Espagne n'était pas une aussi grande puissance que la France. Elle avait un empire colonial immense dont elle peinait à protéger l'intégrité. La France, quant à elle, était une puissance plus dangereuse, les desseins militaires de Napoléon n'aidant en rien à mettre les Américains en confiance. De plus, l'entente faite en 1800 n'avait pas encore été approuvée par le gouvernement américain et l'idée d'une France belliqueuse restait bien ancrée dans la mentalité des citoyens américains même après sa

¹⁶ Marie-Jeanne ROSSIGNOL. *Le Ferment nationaliste*. Belin, Paris, 1994. p. 58 ; Alexander Deconde. *This Affaire of Louisiana*. New York, Charles Scribner's Sons, 1976, p. 50.

signature définitive. De fait, il devint improbable que les Etats-Unis accueille favorablement une nouvelle présence française.

1.2. La crainte des marchands

L'arrivée de la France en Amérique était particulièrement néfaste pour le commerce américain. Qu'ils soient d'origine agraire ou commerciale, les Américains se retrouvaient sur le marché antillais avec de la concurrence dont on ne soupçonnait pas le retour. En effet, le traité d'alliance et de commerce, signé en 1778, entre la France et les Etats-Unis, assurait que la France n'aurait jamais le dessein de reprendre des colonies sur le continent qui puisse mettre en péril l'amitié entre les deux pays.¹⁷ Par contre, avec la Convention de 1800, le statut de ce traité devient ambigu. Stagnant entre les signatures des gouvernements des deux pays, certains points, comme celui sur le maintien de l'alliance de 1778, furent contestés et rapportés à d'autres négociations ultérieures ; l'incertitude planait sur le statut d'alliés des deux pays. Toutefois, on convenait, de part et d'autre, que l'alliance était désuète et qu'il n'y avait entre les deux pays que des relations d'amitié et de bons sentiments. Dans les nombreuses lettres de Robert R. Livingston, ministre plénipotentiaire américain à Paris, envoyées à Talleyrand, plusieurs demandes furent faites pour tenter d'obtenir des éclaircissements de la part du ministre quant à un éventuel retour de la France en Louisiane. Dans son argumentation, Livingston se rapporte aux bons sentiments de l'Ancien Régime par rapport aux Etats-Unis.

La politique de l'ancien gouvernement français le portait à éviter toute cause de dissentiment avec les Etats-Unis non seulement par le refus de toute possession dans leur voisinage, mais même par l'engagement de n'en jamais acquérir [sic] aucune. Le soussigné en rapportant l'article 6 du traité de Paris de 1778¹⁸ ne prétend pas en

¹⁷ Avalon Project at Yale Law School. <http://www.yale.edu/lawweb/avalon/diplomacy/france/fr1788-1.htm> . Miller HUNTER. *Treaties and Other International Acts of the United States of America*. Washington : Government Printing Office, 1931. Documents 1-40 : 1776-1818. vol 2.

¹⁸ L'article 6 porte sur le renoncement de la France à posséder des territoires en Amérique qui appartenaient à l'Angleterre ou aux États-Unis. Or, la Louisiane n'a jamais été anglaise. Livingston voulait probablement souligner que la France avait rompu avec sa politique de colonisation en Amérique continentale. "The Most

appuyer les prétentions puisque il est censé [être] annulé par la Convention du 30 septembre 1800, mais seulement pour rappeler au gouvernement français combien une semblable politique serait favorable aux intérêts des nations pour garantir par une barrière naturelle les possessions d'Amérique comme la France en a fait invariablement l'objet de ses démarches en Europe.¹⁹

Il était à prévoir que la France, en s'établissant sur les rives du Mississippi allait mécontenter la République américaine. Plusieurs raisons pouvaient justifier l'attitude américaine. Voyons-les de plus près.

1.3. La perte du Mississippi

Avec le développement des territoires de l'Ouest, un marché de plus en plus lucratif se développait sur les terres fertiles trans-appalachiennes. Or, ce commerce n'avait qu'un seul débouché : le Mississippi. Toutes les marchandises que produisaient les territoires de l'Ouest devaient être acheminées par ce cours d'eau jusqu'au golfe du Mexique, d'où elles pouvaient rejoindre un marché pour être vendues. Le Mississippi prenait une importance cruciale pour l'économie et le développement de tout l'Ouest américain. De ce commerce, une ville en était la clé et pouvait, à son gré, contrôler l'accès aux terres et à la mer : la Nouvelle-Orléans, située à l'embouchure du Mississippi, où on faisait le transfert des marchandises entre les barges qui amenaient les produits des terres à la Nouvelle-Orléans jusqu'aux navires qui portaient chargés pour les Antilles et autres marchés. Grâce au droit de dépôt concédé par l'Espagne, les Américains pouvaient effectuer ce transfert nécessaire à l'exportation de leurs marchandises. Pichon relate l'importance du commerce américain et de la Nouvelle-Orléans.

Depuis l'ouverture du Mississippi par l'Espagne, les occidentaux emportent les plus abondants produits à la Nouvelle-Orléans, et il y a même des exemples de bâtiment

Christian King renounces for ever the possession of the Islands of Bermudas as well as of any part of the continent of North America which before the treaty of Paris in 1763. or in virtue of that Treaty, were acknowledged to belong to the Crown of Great Britain, or to the united States heretofore called British Colonies, or which are at this Time or have lately been under the Power of The King and Crown of Great Britain." voir Avalon Project at Yale Law School. La <http://www.yale.edu/lawweb/avalon/diplomacy/france/fr1788-2.htm> , citant Hunter MILLER. *Treaties and Other International Acts of the United States of Americas*. Government Printing Office, Washington, 1931. vol 2, p. 1 – 40.

¹⁹ Livingston à Talleyrand, 1er ventôse an X. Archives du Ministère des Affaires Étrangères (A.M.A.E.), Correspondance Politique (C.P.), États-Unis (É.U.) ; vol 54. fol. 127-128.

construits sur l'Ohio qui descendent le fleuve et vont directement aux isles. Les productions du pays situés sur les versants de l'Ouest augmentent tous les jours de valeur et aujourd'hui la Nouvelle-Orléans offre le spectacle de la réunion de toutes les langues de l'Amérique et forme l'entrepôt universel de tout ce que ces immenses contrées produisent et consomment. Les occidentaux en font leur capitale et y viennent de temps en temps manger leur argent.²⁰

On craignait donc en Amérique de perdre ce droit d'accès au Mississippi et ce droit de dépôt à l'embouchure du gigantesque fleuve. Un tel événement aurait été un dur coup à l'établissement de nouveaux colons à l'Ouest des Appalaches. La souveraineté américaine sur ces terres était déjà précaire. On pouvait croire que les territoires occidentaux des Etats-Unis quitteraient l'Union pour se joindre à une puissance comme la France. Puisque le Mississippi constituait le seul débouché pour écouler les produits de l'Ouest, les habitants avaient tout intérêt à y avoir accès afin de prospérer.

1.4. La Louisiane française et la perte de commerce

Les principaux objectifs français, en reprenant le contrôle de la Louisiane, étaient de retrouver en Amérique une certaine indépendance par rapport aux Américains. Les îles antillaises avaient besoin du commerce américain pour se ravitailler en denrées alimentaires et en d'autres marchandises qui n'étaient pas produites sur ces petites îles dont l'exploitation commerciale était concentrée dans les produits d'exportation comme le sucre et le café. Ainsi, les colonies françaises dépendaient largement des produits américains pour survivre, ce qui, évidemment, réjouissait les marchands américains. La France, en reprenant le contrôle de la Louisiane, pourrait y faire de l'agriculture pour nourrir ses colonies et y trouver d'autres ressources, notamment le bois, dont elle avait besoin pour construire les aménagements sur les

²⁰ Pichon à Talleyrand, 14 prairial an IX. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U., vol 53 fol. 140

îles antillaises, ainsi que les lucratives raffineries de cannes à sucre. Tous les produits coloniaux étaient également très demandés en France et en Europe.²¹

Ainsi, si la France reprenait le contrôle de la Louisiane, les Etats-Unis perdraient leur quasi-monopole dans les Antilles françaises. Le vice-commissaire provisoire de Norfolk écrivit à Talleyrand sur les dispositions des gens « versés dans la politique des intérêts du païs [sic] de l'Ouest » ; il transmet à Talleyrand un compte rendu des discussions qu'il avait eues avec ces personnes.

Nous pressentons que si les Français venaient à posséder l'embouchure de cette vaste rivière, ils pourraient eux-mêmes approvisionner leur isles, ce qui [serait] un désavantage considérable pour les habitants de cette partie et en général, pour les États-Unis qui, pour toutes ces causes, ne verront jamais sans la plus grande inquiétude, que la Louisiane redevienne une possession française.²²

On craint également, aux Etats-Unis, de se faire prendre ce commerce si lucratif aux mains des commerçants français. On peut voir, dans une Gazette d'Alexandrie du 5 décembre 1801, qu'en plus d'avoir perdu le monopole, les Américains croyaient que la France amputerait ce marché à leurs commerçants.

Si les Français possèdent [sic] l'embouchure de cette rivière ou quelques ports principaux, ils pourront fournir à leurs possessions des Antilles et prohiber les mêmes articles venant des États-Unis.²³

Depuis le début de la guerre entre la République française et l'Angleterre, en 1793, la France ne pouvait assurer le commerce avec ses colonies. Les Etats-Unis profitaient allègrement du blocus anglais sur les vaisseaux français pour s'emparer d'une grande part du commerce avec St. Domingue. En effet, puisque la France ne pouvait communiquer avec ses

²¹ Beaucoup de mémoires furent écrits pour encourager le gouvernement français à reprendre le contrôle de la Louisiane et complémentarité avec les colonies antillaises. Il s'en trouve plusieurs aux Archives Nationales de France, série AF IV dossier 1212. voir aussi Robert L. PAQUETTE. « Revolutionary Saint-Domingue in the Making of Territorial Louisiana. » dans David Geggus et David Gaspar, dir. *A Turbulent Time : the French Revolution and the Greater Caribbean*. Bloomington, Indiana University Press, 1997, 262 pages.

²² Olsen, vice commissaire français provisoire de Norfolk, à Talleyrand, 23 frimaire an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. vol 53 fol. 484.

²³ Olsen à Talleyrand, 23 frimaire an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. vol 53 fol. 487. Extrait de la gazette d'Alexandrie du 5 décembre 1801.

colonies antillaises, les marchands américains héritaient de tout le commerce que les Français ne pouvaient plus faire. De plus, le traité commercial de 1799 entre Saint-Domingue, l'Angleterre et les États-Unis²⁴ avait renforcé le commerce entre la colonie française et la République américaine. Ainsi, lorsque la paix d'Amiens fut signée, en mars 1802, les États-Unis virent avec raison que leur prédominance dans les Antilles s'amenuiserait beaucoup. Les métropoles occupées à faire la guerre en Europe n'avaient pu se concentrer sur leurs colonies. Cela était d'autant plus vrai que la flotte de la France ne pouvait rivaliser avec celle d'Angleterre et n'avait donc d'autres choix que de livrer ses colonies à elles-mêmes. Il était donc à prévoir qu'un retour en force de la France lui rendrait la part qu'elle avait laissée aux autres puissances. Louis-André Pichon écrit au ministre des Affaires extérieures français à ce sujet dans une dépêche politique du 1^{er} décembre 1801.

La paix entre nous et l'Angleterre [...] devient, comme vous pouvez aisément le croire, une époque critique pour ce pays-ci. La chute de ses produits, [...] la diminution du fret immense que l'absence de trois nations commerçantes lui procurait ; la perte du commerce [...] ce sont là des circonstances propres à produire, dans les villes commerciales, de grands embarras. [...] Ce peuple-ci est trop actif, trop audacieux, trop aventurier, trop favorisé de la nature : il a prit trop d'habitudes ; partout ses liaisons sont trop bien tournées pour que la paix puit [sic] le remettre au point où la guerre l'a prit. Il a les yeux ouverts, spécialement, sur les possessions Européennes de l'Amérique : il prévoit que les métropoles vont se remparer de leur commerce avec toute l'avidité qu'un long épuisement inspire.²⁵

Comme on peut le penser, les commerçants américains ne sont guère enclins à favoriser le rétablissement d'un régime français sur Saint-Domingue. Eux qui faisaient des affaires d'or sur l'île préféreraient que le statu quo, si lucratif pour eux, demeure en place. Cette autonomie de fait que Toussaint Louverture avait mise en place gênait la France, mais elle permettait aux insulaires, à la faveur des marchands américains et anglais, de commercer avec les autres nations, que cela fût pour des denrées ou pour des armes. Ainsi, comme Pichon

²⁴ Thomas Maitland était l'envoyé anglais tandis qu' Edward Stevens était l'envoyé américain. C'est surtout le premier qui négocia avec Toussaint Louverture. Stevens se fit plus discret.

²⁵ Pichon à Talleyrand, 10 frimaire an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 53. fol. 433.

le fait remarquer, on ne pouvait s'attendre à ce que la France reprenne la colonie sans la collaboration de ces négociants américains.

Les négociants qui convoitent beaucoup plus le commerce de Saint-Domingue que qu'ils [sic] ne craignent Toussaint ne s'arrêteront point aux considérations qui dirigent le gouvernement. Ils sont tous dévoués au régime de Saint-Domingue actuel : compter qu'il sera très difficile au gouvernement de faire avec nous un arrangement qui les empêcherait de le secourir à moins que cet arrangement ne leur offrit de l'intérêt. Ils connaissent si bien les étendus de Toussaint à la paix, que j'ai éprouvé, depuis que on [sic] la connaît, des refus de recevoir mes lettres pour le Cap.²⁶

En effet, les effectifs français n'étaient pas assez nombreux pour assurer le respect du blocus qu'ils tentaient d'imposer aux ports contrôlés par les rebelles. Ainsi, la seule chose qui aurait pu permettre le succès de ce blocus était un accord tacite entre les commerçants américains. Or, il était peu probable, et tous pouvaient le concevoir, qu'une telle chose arrivât. La réputation de la France était au point mort ; il y avait bien longtemps que la France n'avait fait une faveur aux Américains qui aurait pu améliorer l'opinion publique à son endroit. La mauvaise opinion de la France était clairement diffusée dans la presse américaine.

1.5. La presse

Les réticences envers le retour de la France sur le continent américain furent fortement véhiculées par les journaux. Louis-André Pichon se montre particulièrement étonné de voir autant d'articles et de pamphlets accuser la France des pires intentions.

La France, qui ne jouissait pas de la faveur populaire américaine à cette époque, était souvent mise en accusation par les journaux américains. Les Républicains-Démocrates, même si l'on savait que leur chef, Thomas Jefferson, président depuis 1801, était sympathique à ce pays, n'approuvaient pas toujours sa politique. S'afficher francophile, même pour les amis reconnus de la France, n'était pas très courant dans ces années de turbulence entre les

²⁶ Ibid. fol. 435.

deux pays.²⁷ Pichon le fait remarquer dans sa correspondance politique : « Les papiers démocratiques se bornent à montrer une désapprobation manifeste de nos principes »²⁸. Pichon écrit dans sa correspondance la volonté bien marquée de l'administration de plaire à l'opinion populaire : « Les principes qui la dirigent [l'administration] sont évidemment l'esprit de parti et de la passion d'une ambition qui veut conserver le pouvoir en plaisant [sic] au plus grand nombre [...] »²⁹.

La réserve du parti au pouvoir n'était rien en comparaison avec les invectives du parti de l'opposition. En plus de publier des articles incendiaires sur la France, le parti fédéraliste recevait l'aide des pasteurs qui diffusent dans leurs offices ces accusations contre la France³⁰ : « ... tous les jours, [le parti fédéraliste] lance des libelles et des injures violentes et ses prêtres ayant depuis quelques temps [sic] changé leur discours – sermons en discours politiques, c'est dans ceux-ci que son [opposition] se manifeste avec le plus de publicité et de chaleur », écrit Pichon à Talleyrand alors qu'il constate l'impopularité de son pays.³¹

Malheureusement pour la France, la chose n'allait pas en s'améliorant. Déjà, avant même les rumeurs de l'installation de la France sur les rives du Mississippi, le sentiment anti-français était bien ancré dans la presse, stimulé lors des cinq années précédentes par la Quasi-Guerre. Les événements qui suivirent la ratification de la Convention de Mortefontaine³², contribuèrent à ruiner la réputation de la France aux yeux des Américains. La cession de la Louisiane n'aida en rien à redorer son image. A peine quelques mois après l'arrivée de la rumeur aux Etats-Unis, on y dépeignait une France malicieuse, hypocrite aux desseins les plus

²⁷ Sur la question de l'opinion populaire sur la France lors de la dernière décennie du XVIIIe siècle, voir Matthew Hale, *Neither Britons nor Frenchmen. The French Revolution and the American National Identity*. Thèse de doctorat de la Brandeis University, 2002, 264 pages.

²⁸ Pichon à Talleyrand, 10 fructidor an IX. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 53. fol. 273

²⁹ Pichon à Talleyrand, 4 vantôse an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 54. fol. 164.

³⁰ Les fédéralistes accusaient Jefferson de vouloir « tuer Dieu » comme la France l'avait fait. Il y avait donc une alliance tacite entre les pasteurs, en particulier ceux de la Nouvelle-Angleterre, et le parti fédéraliste. Voir Henry Adams, o.c. p. 56-60 et Ruth H. BLOCH. *Visionary Republic ; Millennial Themes in American Thought, 1756 – 1800*. Cambridge University Press. Cambridge, 1985. p. 202 – 231.

³¹ Pichon à Talleyrand, 10 fructidor an IX. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 53. fol. 273.

³² La Convention de Mortefontaine et la Convention de 1800 est la même chose.

funestes pour la prospérité et la sécurité américaine. Par les éditoriaux dans les journaux, on accusait la France des pires maux. Pichon en donna un exemple des plus frappants lorsqu'il transmit à Talleyrand l'extrait d'une gazette de New-York qu'il attribue à Hamilton ou « à coup sûr, d'une plume éminente du parti fédéraliste » :

Ces circonstances [déprédations par les Espagnols], dis-je, donnent à nos relations avec ce gouvernement, un aspect effrayant mais il ne faut pas ne voir que l'Espagne dans ces faits : qui peut-être assés [sic] aveugle pour ne pas distinguer que c'est à la politique infernale de Bonaparte qu'il faut attribuer ces agressions [sic] sans exemple [sic] ? Ainsi quoi que l'omniprésence des armes de l'Angleterre puisse donner aux relations pacifiques qu'elle aura avec la France une sorte de solidité, à quoi nous servira cette paix si le Portugal, si l'Espagne, si la France enfin par l'intermédiaire de ces deux États demeurent envers nous dans une posture qu'aucune paix ne puisse atteindre et faire cesser.³³

Bon nombre de journaux rapportaient et amplifiaient les risques d'entretenir des rapports avec les Français. En plus de la perte possible du Mississippi, on craint aux Etats-Unis que les principes français de liberté (notamment l'abolition de l'esclavage) ne troublent la tranquillité et la sécurité du pays. Une gazette d'Alexandrie rapporte ces craintes : « En cas de guerre, et même en temps de paix, ils peuvent propager leurs principes parmi les noirs, ce qui mettrait un danger pour la sûreté de leur maîtres. »³⁴ La France étant un pays puissant, on redoute ses armées expérimentées qui débarqueraient pour affirmer la souveraineté sur le Mississippi : « Il est certain que les dispositions turbulentes des Français, les rendront moins paisibles voisins que les Espagnols. Si le gouvernement français envoyait dans cette contrée un grand nombre d'hommes tirés de ses armées, leur caractère militaire les rendra formidables, en cas de discussion, soit pour raison du territoire ou du commerce. »³⁵ C'est toutefois la concurrence commerciale, dont les marchands avaient eu, jusque-là, la chance de se passer, qui semble être la plus grande inquiétude. : « [...] mais en admettant même que les Français prissent possession, sans troubler la tranquillité, leur génie actif et entreprenant les

³³ Pichon à Talleyrand. 3 brumaire an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 53. fol. 346.

³⁴ Olsen, vice commissaire provisoire français de Norfolk, 23 frimaire an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 53 fol.487. Extrait d'une gazette d'Alexandrie du 5 décembre 1801.

³⁵ Ibid., fol. 487

rendra toujours de puissants rivaux pour le commerce. [...] La navigation de cette rivière immense doit être libre, ou il en résulterait une guerre interminable. Il est pour cette cause, très intéressant que tout le territoire sur cette rivière et les sources qui s'y jettent, soit sous un seul gouvernement. »³⁶ C'est donc le Mississippi qui est au centre de l'enjeu puisque l'on sait que tout s'écoule par cet axe et que celui qui en aura la possession contrôlera également toute la production en amont. Les Américains savent que s'ils sont soumis à la politique douanière d'un autre pays, c'est tout leur commerce qui en souffrirait.

Ainsi, avant même que la France envoie des troupes prendre le contrôle du territoire, les Américains se montrent extrêmement réticents envers leurs futurs voisins. En fait, dans les journaux, on décrit comme inacceptable la venue de la France et on prévient de l'effet négatif que cela pourrait avoir sur le jeune pays, en effrayant la population sur les ravages que la venue française en Amérique ferait sur les principes commerciaux et même idéologiques des Etats-Unis. Tout cela contribuait à forger une opinion publique hostile à la France et donc à toute aide que le pays européen pourrait demander aux Etats-Unis. Si l'opinion publique était défavorable à la venue française, comment le gouvernement américain, fraîchement réconcilié avec la France, voyait-il l'arrivée de ce pays sur les rives du Mississippi ?

1.6. L'opinion de l'administration américaine sur la Louisiane

Le gouvernement de Jefferson n'était pas aussi virulent face à la France que la presse l'aurait souhaité, surtout les fédéralistes. La sympathie du président à l'égard de ce pays était bien connue et tout ce qui pouvait être fait, et qui n'entraînait pas en contradiction avec les plans américains, se devaient d'être accompli afin de favoriser un réchauffement entre les deux États. Jefferson affirma au chargé d'affaires français la sympathie des Etats-Unis envers la France et sa volonté de faire en sorte que les deux pays se rapprochent cordialement.

³⁶ Ibid., fol. 487

[...] J'ai eu l'occasion d'entendre ce premier magistrat exprimer une satisfaction véritable de ce que l'échange des ratifications soit enfin consommé. Il m'a en même temps répété tout ce que je lui ai itérativement entendu énoncer sur son désir de rapprocher de plus en plus les deux États. Rien, je vous l'affirme, Citoyen Ministre, n'est plus amical que son langage et celui-ci porte avec lui une entière conviction.³⁷

Toutefois, ce témoignage de bonne foi de l'administration, fut fait avant la confirmation officielle que la Louisiane était devenue française. Le traité de San Ildephonso devant rester secret, l'arrivée française en Amérique ne fut pas communiquée au pays qui était le plus intéressé. Même le chargé d'affaires français n'en avait eu aucune confirmation et l'apprit comme les Américains l'apprirent eux-mêmes : par les nouvelles venant d'Angleterre. Il est remarquable, dans la correspondance politique entre Pichon et Talleyrand, à quel point le ministre des Affaires extérieures français se soucie peu de transmettre d'importantes nouvelles au représentant français en Amérique. Ce dernier a dû, pendant toute la durée de sa charge, apprendre par lui-même les plans français et improviser la défense de son pays. Quoiqu'il en soit, Louis-André Pichon s'aperçut de l'effervescence que cette rumeur créa et dut s'en expliquer sans avoir aucun éclaircissement sur le sujet venant de la métropole. Cependant, il rapporte et convient que, si la rétrocession de la Louisiane se confirme, il s'agirait d'une opération politique périlleuse que de prendre un territoire que lorgnaient les Etats-Unis.

On ne m'en [la cession de la Louisiane] a pas encore ouvert la bouche et je présume, Citoyen Ministre, que c'est par sécurité. Si cet événement a lieu, compter, Citoyen Ministre, que c'est une des plus délicates opérations que nous puissions entreprendre, et qu'il n'y a point de sûreté ni d'avantage pour nous dans cette acquisition sans deux choses. Première, l'entière liberté du port de la Nouvelle-Orléans. Deuxième la cession des Florides ou d'au moins de l'une d'elles aux Etats-Unis ; c'est là le résumé de ce que me disait l'autre jour le général Smith [et] que j'ai traité avec toute l'indifférence d'une chose extrêmement invraisemblable.³⁸

³⁷ Pichon à Talleyrand, 10 vendémiaire an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 53, fol. 316.

³⁸ Pichon à Talleyrand, 11 floréal an IX. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 53, fol. 117

Il paraît évident, pour le chargé d'affaires, que la France ne serait pas en mesure de conserver la colonie de la Louisiane sans l'approbation et la bénédiction des Américains. Pichon croit que l'acquisition de la Louisiane empoisonnerait les relations entre les Etats-Unis et la France si cette dernière n'était pas prête à concéder tous les avantages que pouvaient demander les Etats-Unis. Autrement, il devenait incertain de compter sur l'aide américaine pour rétablir une présence française importante dans le Nouveau Monde. À ce sujet, Pichon écrit à Talleyrand :

Rien [des contestations] n'en pourra produire de plus sérieuses que notre mise en possession de la Louisiane et des Florides, si cette opération très importante n'est pas conduite, je ne dis pas avec dextérité, mais avec cette grandeur qui sait lire dans le futur, [...] J'ai pris sur moi de vous assurer que rien ne pouvait nous donner une possession efficace de cette colonie que l'harmonie actuellement plus complète avec les Etats-Unis.³⁹

C'est donc imprégné de la conviction que la France doit agir avec une extrême délicatesse, que le chargé d'affaires français rencontre le président et le secrétaire d'État à ce sujet. Les inquiétudes de Pichon sont confirmées lors de ces entretiens ; le gouvernement, et particulièrement le secrétaire d'État, se montrent défavorables à la venue de la France sur le continent. Pour Madison, les intérêts des deux nations deviennent inconciliables si elles sont obligées de partager les rives d'un même fleuve. Lors de l'entretien avec Madison, Pichon discuta avec lui des conséquences du traité de San Ildephonso et déplora que la France ait renié l'engagement de 1778 de renoncer pour toujours à une entreprise continentale en Amérique. En dépit du fait que Madison savait que l'alliance de 1778 était annulée par la convention de 1800, et, de tout façon, la Louisiane n'était pas comprise dans les restrictions du premier traité, il n'en restait pas moins convaincu que l'harmonie entre les deux pays passait par la complémentarité du commerce et non pas la concurrence. La France, plus puissante que l'Espagne, ne pouvait s'accommoder des requêtes américaines comme le faisait

³⁹ Pichon à Talleyrand, 14 prairial an IX. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 53, fol 138 - 139

cette dernière. La République française n'était pas ce « gouvernement pacifique auprès duquel on finissait par emporter de guerre lasse ce qu'on souhaitait ». ⁴⁰ Selon le secrétaire d'État, l'impossibilité d'être assuré de l'accès à la libre navigation sur le Mississippi mettait en péril l'harmonie entre les deux nations. C'est dans ces circonstances que Pichon défendit le mieux la position française. Il argua qu'il y avait des cours d'eau en Europe qui étaient communs et bien plus fréquentés et que, en comparaison d'avec l'Espagne, les principes français étaient davantage libéraux et éclairés. « Qu'auraient à dire les Etats-Unis si la République leur accordait tout ce qu'ils peuvent désirer raisonnablement sous le rapport de commerce et sous celui de la sûreté ? » demanda Pichon au secrétaire d'État, en ajoutant qu'il faudrait alors vouloir trouver des torts à la France pour justifier leur mécontentement. Toutefois, pour Madison, il était inévitable qu'il y aurait des frictions funestes à l'amitié franco-américaine. ⁴¹

Quant à Jefferson, il demeure davantage réservé sur la Louisiane que son secrétaire d'État mais ne pense pas moins qu'il s'agit d'une erreur de la part de la France. Le président croit qu'il est possible de s'entendre à court terme mais que les Etats-Unis en prendront possession tôt ou tard. Même s'il offre des ouvertures à d'éventuelles négociations, notamment sur des arrangements commerciaux, il reste fixé sur les probables frictions qui risquent fort probablement d'émerger entre les deux pays. Le 3 décembre 1801, Pichon demande à être reçu par le président pour obtenir des explications sur un pamphlet qui invitait le gouvernement américain à s'emparer de la Louisiane. Tout en reconnaissant que le pamphlet était une « sottise », le président affirma toutefois que « les Etats-Unis possédaient la Louisiane par la force des choses ⁴² ». Jefferson sait que la position de la France en Amérique est précaire mais que les affaires d'Europe peuvent influencer jusqu'en sol américain.

⁴⁰ Pichon à Talleyrand, 1^{er} thermidor an IX. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 53, fol. 172. Pichon relate les paroles de Madison.

⁴¹ Ibid., fol. 169 – 174.

⁴² Pichon à Talleyrand, 12 frimaire an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 53. fol. 437

Toutefois, il croit que les Etats-Unis peuvent, s'ils le désirent et en temps voulu, évincer les propriétaires de la Louisiane. Pichon rapporte :

La prise de possession de la Louisiane lui paraît toujours de notre part une grande faute politique et qui doit produire à la première guerre d'Europe une rupture entre nous et les Etats-Unis et amener entre ceux-ci et l'Angleterre une Alliance. Nous n'y resterons, dit-il, qu'autant qu'il plaira aux EU ; il ne pense pas que la chose vaille une guerre mais ce sera un événement qu'on ne pourra pas empêcher.⁴³

Les instructions données par Madison à Livingston, ministre plénipotentiaire en France, témoignent de la méfiance et de la crainte envers la présence française. Ne sachant si la cession de la Louisiane était une rumeur ou une réalité, Madison expose un double point de vue au représentant américain en France. Advenant que la cession ne soit pas encore complétée, il prie Livingston d'exposer à Talleyrand la volonté américaine de maintenir le statu quo. Tout en demandant à Livingston de tenir un langage sans équivoque quant aux bonnes dispositions à maintenir la cordialité entre les deux pays, il lui demande de faire remarquer au gouvernement français l'instabilité entre l'Angleterre et la France qui mènerait probablement à la perte de cette colonie. En effet, les forces françaises d'Amérique n'auraient pas fait long feu contre celles de l'Angleterre. Il demande également d'exposer les inconvénients dont les Etats-Unis souffriraient ; les dangers que courent les territoires de l'Ouest d'être mêlés aux potentielles expéditions militaires partant du Canada et de la Louisiane, le danger des idées françaises sur les esclaves américains ainsi que la jalousie et les appréhensions qu'amènerait la concurrence d'une telle puissance. Cette situation pourrait mener à une crise qui pousserait les Etats-Unis à participer à une expédition militaire conjointe d'une puissance territoriale (les Etats-Unis) et d'une puissance navale (l'Angleterre) contre les possessions françaises.⁴⁴

Advenant que la Louisiane était irrévocablement cédée, Madison donna comme instructions d'éviter tout commentaire pouvant irriter la France et de flatter le gouvernement sur ses dispositions justes et libérales envers leur commerce. En second lieu, Livingston

⁴³ Pichon à Talleyrand, 12 nivôse an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 54. fol. 17

⁴⁴ Robert J. BRUGGER. *The Papers of James Madison : Secretary of State Series*. Charlottesville, 1986. vol 2. p. 144 – 145. Madison to Livingston, 28 sept 1801.

devait demander au gouvernement français, comme l'avait annoncé Pichon, de leur céder la Floride occidentale (advenant qu'elle fut incluse dans la cession) afin que les marchands américains puissent écouler leur commerce par la rivière Mobile. Cela attesterait de la preuve de la bonne volonté française envers les Etats-Unis et indemniserait les citoyens qui ont souffert de ses déprédations antérieures.⁴⁵

Le même conseil d'éviter toute offense dans les rapports avec Saint-Domingue fut souligné au ministre américain de France. Il importait également de voir la réaction du gouvernement américain quant à la situation sur cette île. En effet, on ne pourrait dissocier le sort de la Louisiane d'avec celui de la colonie française de Saint-Domingue, gouvernée par Toussaint Louverture et sur laquelle la France projetait un rétablissement de l'ancien système, nommément l'esclavage et le système de plantation.

1.7. L'opinion de l'administration américaine sur la colonie de Saint-Domingue.

Depuis le début des années 1790, le commerce entre Saint-Domingue et les Etats-Unis ne cessa de s'accroître en raison de l'absence de la France dans ses colonies antillaises, occasionnée par la guerre entre la France et la Grande-Bretagne. La flotte de cette dernière imposa un blocus sur les colonies françaises qui se trouvèrent ainsi isolées de leur métropole. Cependant, suite à la paix d'Amiens de 1802, la France put à nouveau accéder à ses ports antillais et projeta de rétablir son autorité à Saint-Domingue. Louis-André Pichon dut s'enquérir de l'opinion du gouvernement américain sur la colonie française. Il était évident que les Etats-Unis ne souhaitaient pas se départir d'un commerce aussi lucratif, quoi qu'il fût géré par des rebelles. Toussaint Louverture n'était peut-être pas approuvé officiellement par la France, mais il n'en demeurait pas moins celui qui dirigeait la colonie au nom de la

⁴⁵ Ibid., Madison to Livingston, 28 sept 1801, vol 2. p. 145. voir aussi Donald William MEINIG. *The Shaping of America ; a Geographical Perspective on 500 Years of History*. New Haven & London, Yale University Press, 1986, p. 9

République, c'est donc avec lui qu'il fallait négocier.⁴⁶ C'est ainsi que pensait le secrétaire d'État américain lorsqu'il dut se justifier à Pichon quant aux relations que son pays entretenait avec l'île :

[Madison] dis que jamais les États-Unis ne feraient rien, ne favoriseraient rien, qui pu blesser la République dans ses droits ou dans ses prérogatives : que les agents [sic] américains n'avaient qu'une commission pure et simple pour le bien de leur résidence, sans être adressés à Toussaint en personne qu'au surplus les Etats-Unis prenaient dans cette colonie les choses telles qu'elles étaient sans prétendre en juger et qu'il ne désiraient rien qu'y continuer leur commerce : qu'il leur importait à coup sûr que la France récupéra cette colonie ; mais aussi que l'administration ne pouvait risquer de se brouiller avec Toussaint.⁴⁷

A ces mots bien choisis de Madison, qui dénotaient de bonnes intentions, tout en démontrant que les Etats-Unis ne pouvaient, pour l'instant, aider davantage la France, contrastaient ceux du président des Etats-Unis. Lorsque Pichon rencontra Jefferson, quelques jours après sa rencontre avec Madison, il rendit compte d'une heureuse conversation qu'il avait eue avec le président sur les excellentes dispositions américaines à l'égard des plans de la France. Cette discussion fut d'une importance capitale pour le chargé d'affaires qui y vit des promesses concrètes faites par la plus haute autorité des Etats-Unis. Se plaignant de l'ambiguïté de Madison quant à Saint-Domingue, Pichon demanda à Jefferson « si les Etats-Unis ne favoriserait pas les plans de Toussaint Louverture » ? Le Président le rassura en lui disant que les intentions des Etats-Unis étaient résolument tournées vers une reprise du contrôle de la France sur sa colonie, mais que, puisqu'elle ne pouvait pas remédier à l'usurpation de son autorité, les Etats-Unis ne pouvaient guère faire mieux.

M. Jefferson me répondit que je pouvais être assuré que la présente administration ne ferait rien de ce genre [,] que tant que la France était hors d'état d'agir, ils ne pouvaient rien faire [,] que le commerce de cette isle était fort important pour

⁴⁶ Bien qu'il y avait des Français encore présents sur l'île, ils n'avaient pas le pouvoir de Toussaint Louverture. Ce dernier réussit à soumettre les autres généraux noirs, notamment au terme d'une guerre civile l'opposant au général Rigaud. Par la suite, sa toute-puissance sur l'île était manifeste. Sur le sujet, voir notamment les ouvrages de Caroline Fick, op. cit., et de C.L.R. James, op. cit.

⁴⁷ Pichon à Talleyrand, 1^{er} thermidor an IX. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 53. fol. 170.

l'Amérique et que si le gouvernement songeait à le suspendre, il se brouillerait sans nécessaire avec Toussaint et se compromettrait gravement dans l'opinion.⁴⁸

Le chargé d'affaires français prit alors l'initiative de demander à Jefferson si, advenant que la France se trouvât dans la possibilité d'agir, il ne fut pas possible pour les Etats-Unis d'agir en collaboration avec la France. « Sans difficulté, lui répondit le Président, mais pour que ce concert put [sic] être complet et efficace, il faudrait que vous fussiez en paix avec l'Angleterre, alors rien ne serait plus facile que de fournir de tout votre armée et votre escadre et d'affamer Toussaint. »⁴⁹ Cette phrase, rapportée par Pichon à son ministre, prit la forme d'une promesse officielle pour le gouvernement français. Dès lors, on crut que la participation américaine est assurée et que les Français trouveront, à leur arrivée, les Etats-Unis prêts à offrir une entière collaboration. En effet, cette promesse se retrouve dans les ordres du général Leclerc : « Jefferson a promis que dès l'instant que l'armée française serait arrivée, toutes les mesures seraient prises pour affamer Toussaint et pour aider l'armée ». ⁵⁰ Jefferson, lors de cette même rencontre, appuya ses dires en affirmant qu'il n'y avait pas aux Etats-Unis une opinion favorable de Toussaint puisqu'il représentait un « grand danger pour le 2/3 des Etats-Unis ». Il s'agit là de la plus grande crainte de Jefferson quant aux événements de Saint-Domingue. L'exemple que Saint-Domingue donnait aux esclaves américains n'enchantait guère la société de planteur du Sud. Il était impératif de ne pas laisser s'étendre la rébellion d'esclave hors de l'île française.⁵¹

Cependant, lors des rencontres suivantes avec le chargé d'affaires français, Jefferson ne se montra pas aussi enthousiaste. S'il se montra à prime abord si résolument favorable au rétablissement français sur St. Domingue, il ne lui fallut que quelques mois pour modérer sa

⁴⁸ Pichon à Talleyrand, 3 thermidor an IX. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 53 fol. 178.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Paul ROUSSIER. *Lettres du general Leclerc, commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue en 1802*. Paris, Société de l'histoire des colonies françaises et librairie Ernest Leroux, 1937, p. 269

⁵¹ Bien des auteurs sont de l'avis que la révolution de Saint-Domingue était un danger idéologique pour les États-Unis. Voir notamment Winthrop D. Jordan. op.cit., p. 375- 402. ; ainsi que Rayford W. Logan. Op. Cit., p. 68 – 80.

position. Lors d'une rencontre entre Pichon et Jefferson tenue quatre mois plus tard, ce dernier, tout en réitérant la volonté de ne pas se brouiller avec les intérêts français, proposa un plan qui serait grandement avantageux pour les Américains. Au lieu d'y restaurer l'autorité pleine et entière de la France, le Président proposa au chargé d'affaires de laisser la colonie déclarer son indépendance sous la protection de la France, des Etats-Unis et de l'Angleterre. Les puissances occidentales auraient comme devoir de confiner les Noirs à leur île. « [...] Et pourvu qu'on ne permette pas aux noirs de posséder un navire, on peut les laisser exister sans danger, et suivre d'ailleurs avec eux des rapports de commerce très lucratifs. »⁵² Ainsi, pour Jefferson, il s'agirait d'un moyen de respecter deux priorités majeures que les Etats-Unis voient dans les événements de Saint-Domingue, c'est-à-dire le confinement d'une rébellion d'esclave à son île et la continuité d'un commerce important. Évidemment, cette proposition d'un triumvirat sur la colonie française ne reçut pas un chaleureux accueil par le gouvernement français : on l'ignora sur-le-champ.

À l'annonce de la paix d'Amiens entre la France et l'Angleterre, le gouvernement américain apprit de l'Angleterre l'existence d'une clause secrète concernant le libre passage d'une énorme flotte française vers les Antilles qui avait pour but de restaurer l'autorité française dans ses colonies. Cependant, à l'instar de l'Angleterre, les Etats-Unis se méfiaient quant à la destination réelle de cette armée flottante.⁵³ On y craignait beaucoup qu'une partie de cette armée se dirigeât vers la Louisiane pour y prendre officiellement position. De fait, l'opinion de l'administration quant à l'aide offerte à la France pour le rétablissement de son autorité sur ses colonies devient de moins en moins favorable. Pourtant, Jefferson et Madison tinrent environ le même discours de prudence, de respect des lois et d'impuissance. Cela est notamment observable dans une note de Madison à Pichon dans laquelle il transmet les sentiments et des intentions du président quant à la révolte dans les Antilles.

⁵² Pichon à Talleyrand. 3 brumaire an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 53, fol. 344. Pichon cite Jefferson.

⁵³ Tim MATTHEWSON. *A Proslavery Foreign Policy ; Haitian-American Relations during the Early Republic*. Praeger, Wesport (Co) & London, 2003. p. 97 – 99.

[...] au milieu des embarras quels qu'ils soient qui peuvent résulter pour les relations commerciales des circonstances de partie des possessions françaises, la conduite des Etats-Unis ne manquera point d'être guidée par le respect dû à l'autorité de la République française et aux règlements qui en émanent, ainsi que par une stricte conformité au droit public, dans les cas où il sera applicable, et par les relations amicales existantes entre les deux nations, qu'il est de l'intérêt manifeste des deux parties de conserver avec cordialité et avec la plus grande loyauté.⁵⁴

En d'autres termes, les Etats-Unis respecteront l'autorité française dans ce qu'ils croient être conforme au droit public. Ainsi, le commerce, protégé légalement, n'avait pas à être arrêté afin de favoriser le rétablissement d'une puissance qui n'y était même pas présente. Avant que la flotte française n'amarre à St. Domingue, le secrétaire d'État établit la conduite que les Etats-Unis devraient avoir envers les colonies françaises. Les instructions données à Tobias Lear, agent commercial américain au Cap, tendent vers cette optique de discrète continuité. Madison ne voulait pas « porter ombrage » aux autorités françaises; il ordonna donc à Lear d' « éviter tous désagréments inutiles ».⁵⁵ Ainsi, la règle d'or était simple : se faire le plus discret possible et ne jamais se montrer hostile à quiconque sur l'île, rebelle ou autorité métropolitaine. Jusqu'à ce qu'une force française arrive, le statu quo était maintenu afin de laisser le lucratif commerce se faire en toute quiétude.

1.8. La volonté de règlement pacifique de Jefferson

On ne peut pas reprocher à Jefferson d'avoir eu un comportement belliqueux. Parmi les objectifs de son administration était celui de réduire les dépenses liées à l'armée. Encouragé par les nouvelles de paix venant d'Europe, Gallatin, le ministre du Trésor américain, n'eut pas de difficulté à faire passer les effectifs de l'armée d'environ 5 000 hommes à 3 245 hommes, permettant de couper dans le budget militaire jusqu'à ce qu'il

⁵⁴ Pièce jointe à la correspondance de Pichon à Talleyrand du 2 ventôse an X. Madison à Pichon, 15 février 1802. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 54, fol. 135 - 136

⁵⁵ Brugger, op. cit., Madison to Lear, 8 janvier 1802. p. 373.

atteigne 1 900 000\$⁵⁶. La marine américaine, qui n'était guère plus puissante, ne pouvait faire concurrence aux puissances européennes. Pichon rapporte à Talleyrand l'état de la marine américaine, qui se compose d'à peine 17 frégates ayant entre 32 et 44 canons chacune.⁵⁷ Ce nombre est dérisoire si on le compare avec les forces françaises que Napoléon envoya à Saint-Domingue, soit environ 32 navires, transportant tout près de 20 000 hommes, composant la première vague des 44 000 troupes françaises⁵⁸ envoyées à Saint-Domingue. Cependant, la grande flotte marchande américaine pouvait s'armer, au besoin, et participer à la défense maritime. Il s'agissait d'un genre de milice navale à l'exemple des corsaires de la Quasi-Guerre.

Toutefois, Jefferson n'a jamais soulevé l'option d'une conquête militaire de la Louisiane. Au moment le plus critique, c'est-à-dire lorsque le sénateur Ross proposa d'armer des corps de milice en vue de prendre la Nouvelle-Orléans, le président resta flegmatique malgré la pression. Pichon rapporte :

Le président [...] m'a dit que l'administration serait forcée d'armer pour sa sûreté ; qu'il y avait des têtes chaudes qui voulaient la guerre, mais que l'administration suivrait avec fermeté la marche qu'elle avait prise.⁵⁹

Pour palier à cette menace militaire qui émergea suite à l'annulation du droit de dépôt à la Nouvelle-Orléans par le gouverneur espagnol, l'administration résolut, en janvier 1803, d'envoyer James Monroe en France pour régler de façon pacifique les tensions entre les deux pays. Cependant, on ne nie pas que la violence pourrait suivre des négociations infructueuses. Advenant un tel dénouement, une alliance avec l'Angleterre, dès que la guerre surviendrait en Europe, pourrait servir à évincer la France des territoires que les États-Unis réclament. Il

⁵⁶ Adams, op. cit. p. 164 ; ainsi que Pichon à Talleyrand, Pichon à Talleyrand, 1^{er} germinal an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 53, fol. 218.

⁵⁷ Pichon à Talleyrand, 2 ventôse an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 53. fol. 137.

⁵⁸ Matthewson, Tim. op. cit. p. 114. Pamphile de Lacroix compte au dessus de 60 000 morts violentes dues aux combats ou à la maladie. On ne peut dire combien, exactement, sont morts de maladie, mais, selon le décompte de Lacroix, on peut s'assurer qu'il en eut plus de 23 000 ; voir Roussier, op. cit. p. 8.

⁵⁹ Pichon à Talleyrand, 29 pluviôse an XI. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 55. fol. 301 -302.

s'agit là de la plus grande menace américaine envers la France : la milice américaine pourrait bien s'organiser et s'emparer de la Louisiane. Cependant, la loyauté des territoires de l'Ouest était bien fragile et l'administration américaine pouvait bien craindre d'en perdre le contrôle au profit d'une autre puissance. Si le Président évoque l'alliance avec les Anglais dès les premières rencontres avec le chargé d'affaires français⁶⁰, il n'en demande pas moins de discrétion à ses ministres à Paris. Livingston et Monroe furent chargés d'en faire part lors de leurs négociations, mais le Président fait bien comprendre qu'il souhaite ardemment une résolution pacifique, et qu'en dernier recours seulement, les armes décideront du sort de la Nouvelle-Orléans.

⁶⁰ voir plus haut dans ce mémoire, p. 18.

CHAPITRE II. L'expédition Leclerc

Libérée, en 1802, de la menace anglaise en haute mer, la France avait le champ libre pour envoyer les forces nécessaires afin de rétablir son autorité sur la rebelle Saint-Domingue, ce fleuron colonial français qu'elle ne contrôlait plus. Ce fut toutefois un échec retentissant, une catastrophe pour les Français. L'expédition du général Leclerc connut de nombreuses difficultés qui contribuèrent à sa perte, au grand bonheur des Anglais, des Américains, et surtout des milliers d'esclaves noirs libérés à jamais du joug des blancs. Cela permit à ce peuple opprimé d'écrire une page d'histoire en révolutionnant les conceptions coloniales et raciales.

On ne pourrait trouver une cause unique pour expliquer l'échec de cette expédition : tout contribua à sa perte. Malgré d'énormes moyens, ceux-ci n'ont pas suffi à donner à Leclerc une position assez confortable pour réaliser les buts fixés par les ordres reçus de France. Certains historiens attribuent primordialement l'insuccès de l'expédition au courage sans faille des Noirs, encouragés par le vaudou à se battre jusqu'à la mort afin de retrouver l'Afrique perdue.⁶¹ D'autres insistent sur les ravages causés par la fièvre jaune qui, effectivement, terrassa l'armée française et lui causa d'énormes pertes.⁶² On ne peut arguer que l'une ou l'autre de ces approches est fautive ; il s'agit d'éléments cruciaux qui expliquent, en partie, cette déconfiture.⁶³ Toutefois, à ces deux raisons principales, il faudrait également ajouter le manque de ressources et de la piètre organisation de l'expédition. Il est évident, en parcourant la correspondance de Leclerc et en se référant également à celle de Pichon, que les affaires politiques qui se passaient de l'autre côté de l'Atlantique n'étaient pas au centre des

⁶¹ Sur l'impact de cette culture sur la Révolution haïtienne, voir Carolyn Fick, op. cit.

⁶² Henry ADAMS. *History of the United States of America during the administrations of Thomas Jefferson*. Literary Classics of the United States ; Viking Press, New York, 1986. p. 279. Adams relate les ravages de la fièvre jaune pour expliquer l'échec.

⁶³ L'expédition du général Leclerc se solda par un échec dans l'optique de la France, par une grande victoire dans la mémoire des Haïtiens et est un heureux dénouement pour les autres puissances coloniales. Cependant, l'expédition du général Leclerc fut objectivement un échec de par sa propre nature et c'est ainsi que je le considérerai, et non comme l'un des cas ci haut mentionnés.

préoccupations de la France. Il aurait peut-être été possible que Leclerc réussisse sa mission s'il avait eu la pleine et entière coopération de la France, mais celle-ci ne s'est jamais montrée aussi bienveillante que la correspondance des ministres métropolitains le laissait croire. Pour bien comprendre l'importance des puissances autres que la France dans l'organisation de l'expédition de Leclerc, il importe, d'abord, de savoir avec quels moyens elle partit, et par quels procédés on comptait, en France, soutenir les troupes envoyées.

2.1. La logistique de l'expédition du général Leclerc

L'envoi d'un si grand nombre de troupes outre-mer requérait d'énormes préparatifs. Le gouvernement prévoyait un premier transport de 20 000 hommes vers Saint-Domingue répartis sur 10 vaisseaux de ligne, 15 frégates et sept autres navires de soutien logistique.⁶⁴ Parmi les hommes, on devait compter l'équipage nécessaire au retour des bâtiments et inclure, parmi les navires, ceux chargés des vivres et de l'équipement. Tout cela, évidemment, demandait une très grande quantité de nourriture et de fournitures diverses.

Avant même que l'expédition ne quitte le port français de Brest, le général en chef écrivit au Premier Consul sur les moyens qui étaient mis à sa disposition peu avant son départ. Cette lettre, rédigée le 23 novembre 1801, rendait parfaitement compte de la précarité de l'expédition. A bien des égards, Leclerc démontra la faiblesse des moyens concédés, mais demeura tout de même optimiste quant au règlement de ces lacunes.

En ce qui a trait aux vivres, il indiqua qu'il n'y avait à bord que le nécessaire pour permettre aux hommes de survivre un court laps de temps. En plus d'être insuffisantes, les denrées qu'on embarqua sur ces navires étaient de mauvaise qualité : « Le vin, la farine et le biscuit sont mauvais. L'amiral m'a dit qu'il avait été obligé d'embarquer ces mauvaises

⁶⁴ Marcel Bonaparte AUGUSTE et Claude Bonaparte AUGUSTE. *La participation étrangère à l'expédition française de Saint-Domingue*. Québec, C. et M.B. Auguste, 1980. p. 69.

denrées faute d'autres. ».⁶⁵ Ces provisions ne pouvaient ravitailler l'armée que pour trois mois, c'est-à-dire à peine assez pour permettre aux soldats de faire la traversée, soit 3 à 4 semaines, et aux marins de revenir ensuite.⁶⁶ On compte donc sur le concours des agriculteurs de Saint-Domingue, mais surtout sur les autres puissances pour se ravitailler en nourriture. L'on passa notamment par Louis-André Pichon pour envoyer de la farine aux forces françaises malgré le peu de moyens mis à sa disposition. On expédia aux Etats-Unis une lettre au chargé d'affaires français pour qu'il achemine des vivres à Saint-Domingue ; cela ne sembla pas contenter le général Leclerc qui écrit au Premier Consul : « Un bâtiment, qui porte des ordres au citoyen Pichon, ne partira que 24 heures après nous. Si c'est celui qui lui porte ordre de nous approvisionner de 10 000 quintaux de farine, il arrivera bien tard. J'ai pris des renseignements sur le citoyen Pichon, il ne trouvera rien aux États-Unis sur son crédit. »⁶⁷

De plus, les troupes françaises quittèrent les ports de France sans avoir l'équipement nécessaire au succès de l'entreprise. Leclerc rapporta que l'armement et l'habillement des soldats étaient largement insuffisants ; en effet, il écrivit au Premier Consul qu'il ne possédait que 4 000 fusils à bord et que 2 000 devaient être distribués parmi ses hommes à l'arrivée dans la colonie. Il se plaignit également de ne pas posséder suffisamment de sabres pour armer convenablement l'infanterie et en réclama 2 000 autres pour achever d'en munir ses hommes.⁶⁸ Quant à l'habillement, Leclerc écrivit que certains corps d'infanterie n'avaient aucun habit militaire et que toutes les troupes avaient besoin de chaussures. Au départ de l'expédition, ils n'eurent en leur possession que 4 000 mauvaises paires de souliers disponibles alors qu'il en fallait 15 000 pour combler les besoins.⁶⁹ Tout au long de l'entreprise, cette impossibilité de chausser les soldats préoccupa le général en chef qui

⁶⁵ Paul ROUSSIER. *Lettres du general Leclerc, commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue en 1802*. Société de l'histoire des colonies françaises et librairie Ernest Leroux. Paris. 1937. p. 52.

⁶⁶ Leclerc quitte Brest le 14 décembre 1801 et arrive à St. Domingue le 2 février 1802. Roussier, op. cit. p. 57-59.

⁶⁷ Roussier, op. cit. p. 52

⁶⁸ Ibid, p. 51

⁶⁹ Ibid, p. 51

constata les difficultés des troupes à se déplacer pieds nus dans les forêts denses de Saint-Domingue. Cette lacune devint d'autant plus grave que les effectifs médicaux furent, eux aussi, largement insuffisants.

Bref, avant même le départ de l'expédition, le ravitaillement en vivres et en équipement faisait déjà défaut à l'entreprise. Ce manque de vivre constitua un lourd problème, mais ne fut pas le seul. Les vivres et l'équipement, s'il en manquait, pouvaient être achetés aux autres puissances ; mais pour s'en procurer, il fallait les payer. Là était le problème principal de l'expédition : elle quittait la France avec des fonds en argent qui étaient largement insuffisants et qui ne permettaient pas de combler les besoins des troupes, ni en solde, ni en équipement, ni en vivres, ni en soin de santé. Il n'est pas surprenant de voir partir une armée française sans le soutien dont elle avait besoin ; bon nombre de campagnes militaires, à partir de la Révolution française, s'appuyaient sur le pillage pour subvenir à leurs besoins en attendant les ravitaillements. Cependant, l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue se trouvait à 5 000 kilomètres de la France sur une île où, même en temps de paix, il fallait importer des vivres. Au contraire des armées des campagnes italienne et autrichienne, l'expédition du général Leclerc ne pouvait espérer un prompt soutien logistique. De plus, l'armée française du début de 1802 nécessitait une grande réorganisation et c'est pendant la paix d'Amiens, donc pendant que Leclerc était à Saint-Domingue, que Napoléon eut les ressources pour la restructurer et en faire l'instrument de pouvoir et de conquête qui fit sa gloire.⁷⁰

Leclerc partit de France avec à peine 430 000 francs et 2 000 000 en traites sur la Havane. Ce montant était dérisoire, compte tenu de ce que coûtait l'entretien d'une armée. Le premier avril 1802, soit deux mois après son arrivée sur l'île, Leclerc se devait d'entretenir une armée de 24 000 hommes n'ayant rien en quantité suffisante. Tout cela requérait, selon

⁷⁰ Sur l'armée française, voir le livre du Colonel J. REVOL *Histoire de l'Armée française* Larousse, Paris, 1929, p. 136 – 170. (1308) mais surtout André CORVISIER. *Histoire militaire de la France*. Quadrige et PUF, Paris, 1992. vol 2 p. 258-260 et 325 – 329. (4 vol)

son calcul, un coût exorbitant de 4 132 666 francs par mois.⁷¹ Même si Leclerc tira un montant des caisses du Sud et de celles de la partie espagnole de l'île⁷² ; et en dépit du fait qu'il touchait un revenu sur les ressources de la colonie, les bénéfices étaient moindres que les dépenses et les dettes s'accumulaient rapidement. Le général en chef n'avait d'autres options que d'aller chercher des fonds extérieurs par des lettres de change sur le Trésor français. Or, celui-ci avaient un crédit nul auprès des autres puissances, particulièrement les États-Unis. Ces derniers savaient que les finances de la France étaient faibles et que le recouvrement de ces traites sur le Trésor français était risqué. Cependant, il ne restait que ce moyen pour acquérir les fonds nécessaires au maintien de l'armée française à Saint-Domingue. Nous y reviendrons plus loin dans ce chapitre.

Quoiqu'il s'agît d'un problème de taille, l'argent ne fut pas le principal souci du général en chef. A partir du mois de mai jusqu'au mois de novembre, la fièvre jaune frappa durement les soldats européens. La mortalité sur l'île était effrayante ; Leclerc l'estima à 160 morts par jour au mois de juillet 1802.⁷³ De plus, puisque la maladie frappait sans discrimination, de nombreux hauts officiers moururent des suites de la fièvre jaune, laissant Leclerc sans hommes de qualité pour commander ses divisions. Le général Leclerc trouvait que « personne ici ne [pouvait le] remplacer » et que « les généraux de division que vous [Bonaparte] m'avez envoyé ici sont tous, à l'exception du général Rochambeau, très faibles. »⁷⁴

Malgré tout, Leclerc réussit à soumettre l'île et à se rallier les généraux noirs en exploitant leurs rivalités. En quatre mois, malgré la forte mortalité des troupes européennes, la soumission de l'île allait bon train. Le général parvint même à exiler, voire kidnapper,

⁷¹ Roussier, op. cit. p. 122

⁷² Leclerc pouvait compter sur les impôts et taxes levés dans le Sud de la colonie et dans la partie espagnole de l'île, récemment acquise par les Français par le traité de Bâle.

⁷³ Roussier, op. cit. p. 186

⁷⁴ Roussier, op. cit. p. 234 et 258. Loin de faire l'apologie de Rochambeau, il le décrit comme étant bon aux armes, mais également comme n'ayant aucun tact, aucune conduite, aucun caractère et qui se laisse facilement mener. p. 234.

Toussaint Louverture, l'homme le plus puissant de la colonie, sans perdre son autorité et en s'alliant même de puissants généraux noirs. Cependant, en août 1802, le rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe par le général Antoine Richepanse, commandant d'une expédition française sur cette colonie, alarma les Noirs de Saint-Domingue qui y virent l'objectif réel de l'expédition du général Leclerc. À partir de ce moment, les Français perdirent toute leur crédibilité, eux qui étaient venus à Saint-Domingue en promettant de ne jamais remettre les fers aux Noirs.⁷⁵ Dès lors, les insurrections survinrent plus régulièrement et avec plus de force. Leclerc ne se trouva pas en position de réprimer les milliers de révoltés décidés à lutter, avec raison, pour leur liberté.

Désarmé, avec un minimum d'hommes, sans argent, Leclerc continua de se battre contre les insurgés à l'aide des généraux noirs restés fidèles aux Français. Toutefois, peu à peu, leurs désertions réduisirent l'armée à une poignée d'hommes malades, sans arme, sans soulier, sans solde, sans soin. L'échec devint inévitable. Le général en chef, parti de France sans les moyens nécessaires pour entretenir son armée, garda toujours espoir en la capacité de la métropole à subvenir à leurs besoins. Confiant à cet égard, il ne put prévoir que la France n'avait pas les ressources, dès le départ, pour envoyer une expédition aussi coûteuse que celle qui s'amarra au Cap le trois février 1802.

2.2. L'aide demandée par la France

La France savait qu'elle ne pouvait demander aux Américains de participer activement au rétablissement de sa colonie. La neutralité américaine était inébranlable et la réputation de la France ne suffisait aucunement à susciter de l'intérêt parmi la population. On ne considéra jamais, aux États-Unis, l'idée de donner un appui inconditionnel à l'aventure

⁷⁵ Leclerc publia, à son arrivée sur l'île, une proclamation du Premier Consul dans laquelle il assure la liberté des noirs. « Si on vous dit : ces forces sont destinées à vous ravir votre liberté, répondez : la République nous a donné la liberté, la République ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée. » Roussier, op. cit., p. 63. Cependant, ce n'était qu'une façade puisque la remise en place de l'esclavage était planifiée.

française. Toutefois, en tant qu'amis avec lesquels la France venait de signer une fraîche réconciliation, les Américains ne pouvaient rester les bras croisés et attendre passivement le dénouement. L'insurrection de Saint-Domingue était un réel danger pour les Américains, particulièrement pour les États esclavagistes du Sud qui voyaient dans ces rébellions un mauvais exemple pour leurs esclaves. Louis-André Pichon écrit :

On a ajouté à ces considérations [...] celles qui regardent les effets que pourrait [sic] avoir à l'intérieur une mesure de coopération. L'exécutif ne pourrait la prendre sans le concours [sic] de la législature ; on a l'expérience de l'échauffement [sic] que produit, dans le Congrès et dans l'opinion, toute discussion qui regarde les esclaves et les nègres ; une foule de questions incidentes se mêleraient à la discussion, comme l'indépendance de St. Domingue, la liberté des noirs ou leur esclavage futur, les transactions passées des Etats-Unis dans la colonie ; toutes questions qui éveilleraient une quantité de passions, produiraient du scandale et auraient, au moins, l'effet dangereux d'attirer et de fixer l'attention des esclaves des états du Sud.⁷⁶

L'administration américaine se montra donc favorable au projet de rétablissement de l'autorité française. Cependant, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il était contraire aux intérêts américains de favoriser une présence accrue d'une France militarisée et expansionniste en Amérique. Un double jeu s'installa donc dans l'administration américaine : elle ne pouvait nier qu'il était politiquement bon d'aider la France à atteindre ses buts et devait se montrer favorable à son retour, mais elle avait, en même temps, avantage à réduire le plus possible la puissance française en Amérique.

Les demandes de la France aux Américains n'avaient rien d'exagéré. Puisqu'il fallait couper le ravitaillement aux insurgés, la France imposa un blocus sur tous les ports de Saint-Domingue, sauf sur ceux du Port Républicain et du Cap dont Leclerc avait le contrôle. Tout le commerce étranger devait passer par ces deux ports ; les marchands qui contrevenaient à cette règle étaient illégaux et pouvaient être saisis par les autorités françaises. Le général Leclerc et l'amiral Villaret-Joyeuse transmirent leurs ordres à Pichon qui en fit aussitôt part

⁷⁶ Pichon à Talleyrand. Georgetown, 1^{er} germinal an X. Archives du ministère des Affaires étrangères. (A.M.E.A.), Correspondance politique (C.P.), Etats-Unis (E.U.), vol 54, fol. 221.

au président américain. Outre le blocus de la majorité des ports, le général en chef des armées de Saint-Domingue demanda à l'exécutif américain de ravitailler l'armée française le plus promptement possible. Selon le chargé d'affaires français, Jefferson « a eu lieu d'être extrêmement satisfait du contenu de cette lettre, et cette démarche a été on ne peut pas plus convenable et on ne peut plus convenablement faite. »⁷⁷ Le jour suivant cette réponse présidentielle, Pichon reçut la même confirmation de la part du Secrétaire d'État. Il écrivit au ministre des Affaires étrangères français: « J'ai reçu de Mr. Madison ainsi que de M. le Président, l'assurance répétée qu'on désirait à la France le plus grand et le plus prompt succès et qu'on souhaitait y concourir de toutes les facilités qui peuvent être d'accord avec les règles que doit observer un État dans toutes ses transactions »⁷⁸

Madison déclara même au citoyen Pichon que la France trouverait l'administration américaine « disposée à des facilités d'un autre genre plus utiles pour [eux] et qui cependant seraient moins embarrassantes que les mesures auxquelles [Pichon] paraissai[t] attacher tant d'intérêt. »⁷⁹ Par cette déclaration, Madison démontra que les Américains n'acceptaient pas ce blocus avec enthousiasme. En effet, cela confinait le commerce et nuisait au profit. Aussi, devinant que cette mesure serait impopulaire, Madison demanda à Pichon de s'occuper seul de la publication de l'ordonnance de Leclerc. Il prétextait qu'un endossement public serait perçu comme un aveu des torts dont l'administration de Saint-Domingue accusait les marchands américains, alors que le gouvernement des États-Unis n'avait « point à se reprocher » quant à sa conduite sur l'île.⁸⁰

⁷⁷ Ibid., fol. 221

⁷⁸ Pichon à Talleyrand, 1^{er} germinal an X ; A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; Vol 54, fol. 223.

⁷⁹ Pichon à Talleyrand, 1^{er} germinal an X ; A.M.A.E. ; C.P. E.U. ; vol 54, fol. 224 ; aussi Robert J. BRUGGER *The papers of James Madison : secretary of state series*. Charlottesville, 1986. Vol. 3. p. 68 Madison to Pichon . 25 mars 1802. "Mr. Pichon will not doubt therefore that the declaration that a revolt exists in St. Domingo against the French Republic, and that all foreign trade with that Island is limited to the two ports of Cape François and Port Republicain, will receive from the United States the respect which is due the authority under which it is made, and is understood as subjecting individual citizens to the penalties legally attached to prohibited commerce."

⁸⁰ « Mr. Madison m'a répondu qu'il était préférable que je fisse moi-même la publication : qu'en publiant ma note le gouvernement semblerait admettre ce que j'y disais des impressions désagréables qu'avait pu faire

La France comptait aussi sur les autres puissances pour ravitailler ses effectifs en vivres et en munitions. L'Espagne venait en tête de liste des pays les plus généreux. Ce pays offrit 5 navires pour transporter les troupes de Brest au Cap, donnèrent quelques hommes, 2 000 quintaux de précieux biscuits ainsi que 100 000 kilos de poudre.⁸¹ Toutefois, c'est leur aide financière qui fut la plus importante. Le citoyen Daure réussit à se procurer 2 000 000 de livres à la Havane. Ce versement venait bien tard puisque ce fut le général Rochambeau, successeur de Leclerc, qui pu dépenser cet argent. Le montant était, de surcroît, dérisoire pour subvenir aux dépenses de cette cause déjà perdue.

L'Angleterre, de son côté, avait les richesses et les ressources nécessaires pour ravitailler l'armée française à Saint-Domingue. La Jamaïque et les Bahamas auraient bien pu aider la cause française, mais il en fut autrement. Lorsque la France annonça au gouvernement anglais le départ pour les Antilles de 20 000 hommes sur 32 navires, la suspicion était à son comble. La France, de plus, osa demander au gouvernement anglais de bien veiller au ravitaillement en vivres de l'expédition française.⁸² Bien que les deux pays aient signé la paix en octobre 1801, la confiance restait fragile entre les deux grandes puissances. Comment, en effet, les Anglais pouvaient-ils s'assurer que la destination de cette armée flottante était bien Saint-Domingue et non pas, par exemple, la Jamaïque ? Lorsque Louis-Guillaume Otto, ministre français en Angleterre, transmit les effectifs de l'armée française destinés aux Antilles au Premier Ministre anglais Henry Addington, ce dernier s'insurgea et lui déclara : « Vous n'avez pas besoin [...] de 23 vaisseaux et de 16 frégates. Cet armement produira ici la plus grande consternation. Notre commerce colonial sera

concevoir la conduite de Gouvernement des Etats-Unis à St. Domingue depuis la paix et que le Gouvernement n'avait point à se reprocher d'avoir donné lieu à ces impressions. » Pichon à Talleyrand, 1^{er} germinal an X ; A.M.A.E. C.P. ; E.U. ; vol 54. p. 224.

⁸¹ Roussier. op. cit. p. 81

⁸² Une lettre de Talleyrand à Otto demande de dire au gouvernement Anglais que « le Premier Consul se félicite que le gouvernement britannique voudra bien ordonner que de la Jamaïque on fournisse à l'armée française les vivres dont elle pourrait avoir besoin. A. M. A. E. ; C.P. Angleterre ; vol. 597, fol. 20-21 ; cité dans MB. Auguste. op. cit. p. 53.

découragé et les ennemis de la paix nous reprocheront d'avoir donné au Premier Consul le moyen de porter une force considérable au centre de nos établissements aux Isles »⁸³

Il confia également au ministre français qu'il serait obligé d'envoyer, afin de calmer les esprits tourmentés de la classe politique anglaise, 25 vaisseaux de ligne uniquement pour rassurer leur commerce et protéger leurs colonies d'une trahison française. Quant au ravitaillement, il affirma que si le gouvernement français persistait dans sa volonté de faire partir un aussi grand nombre de vaisseaux, il ne pourrait subvenir à leurs besoins puisque ces vivres allaient plutôt être destinées à nourrir l'escadre anglaise envoyée pour surveiller les Français.⁸⁴ Les Anglais et les Américains se défiaient des intentions françaises quant à la destination finale ; si les premiers croyaient que l'expédition pouvait se diriger vers ses colonies, les seconds croyaient que Leclerc avait comme mission de prendre possession de la Louisiane. Il s'agissait là de plans hypothétiques, certes, mais tout à fait probables. Cependant, il n'entraîna pas dans les projets français de déclarer la guerre à l'Angleterre en capturant une lointaine colonie ; et la prise de la Louisiane devait être faite par l'expédition du capitaine-général Victor qui devait partir d'Europe vers la fin novembre 1802, mais qui ne put quitter à temps.⁸⁵ Il est vrai que l'ampleur de l'expédition pouvait sembler exagérée, mais si la France pensait remettre en esclavage quelques 500 000 Noirs, il n'était pas superflu d'avoir à sa disposition 35 000 hommes pour contrôler l'opération.

Par conséquent, le plus grand avantage que la France ait tiré de la paix avec l'Angleterre fut d'avoir eu l'occasion de laisser franchir l'Atlantique à une armée considérable. A cela se borne l'aide anglaise. Les colonies britanniques qui auraient pu ravitailler les Français en denrées, munitions et autres besoins, durent entretenir les troupes anglaises qui surveillaient les développements à Saint-Domingue. Cela donnait à l'Angleterre

⁸³ Auguste. op. cit. P. 54 ; citant A.M.A.E.; C.P. Angleterre vol. 597, fo. 41. Sur la crainte des Anglais face à l'expédition Leclerc, voir Tim Matthewson, op. cit., p. 103 – 107.

⁸⁴ Auguste. op. cit. p. 54 -571

⁸⁵ Alexander DeConde, *This affair of Louisiana*, op. cit., p. 103, 149-150. Cette expédition était commandée dès avril 1802.

une base forte pour protéger ses colonies si une guerre reprenait. Ainsi, lorsque la faible paix d'Amiens se brisa, il fallut peu de temps aux Anglais pour encercler Saint-Domingue et laisser agoniser l'armée expéditionnaire française assiégée.

A partir du mois d'avril 1802, les vivres arrivèrent à Saint-Domingue par l'entremise de Pichon. Pour ce qui est de ce genre de ravitaillement, Leclerc n'en demandait désormais plus. Par la suite, les succès militaires de l'armée française à Saint-Domingue permirent la saisie de milliers d'armes à feu, ce qui réglait ainsi le problème des fournitures militaires. Cependant, Leclerc ne se retrouvait pas pour autant dans une situation d'aisance. Ce qui lui manquait cruellement, c'était de l'argent sonnante. Le général en chef en avait besoin pour payer la solde des militaires et pour soigner les blessés. Avec l'avènement de la fièvre jaune, les officiers de santé furent durement touchés et Leclerc dut faire appel à l'entreprise privée pour maintenir un service médical. Il en va de même pour l'administration ; Leclerc était exaspéré par le comportement de ses employés et crut bon de donner également cette charge au privé.⁸⁶ Il commença à craindre de perdre son armée, soit par la maladie, soit par la désertion. Les soldats continentaux noirs ne restaient sous les ordres de Leclerc que parce qu'ils en tiraient une solde intéressante. Par conséquent, se maintenir à Saint-Domingue occasionnait des dépenses énormes que Leclerc tenta par tous les moyens de minimiser puisque, de France, il ne recevait rien. Ainsi écrit-il :

Le refus constant d'argent que vous m'avez fait n'a pas peu contribué à aggraver ma position ici. Les Anglais, pendant les 15 mois qu'ils ont occupé Saint-Domingue, y ont dépensé quatre cents millions tirés de Londres. J'ai déjà reçu 300 000 francs apportés avec l'armée, 700 000 francs venus de Lisbonne, 1 300 000 francs en lettres de change sur la Vera Cruz, qui ne sont pas encore payées et pour lesquelles on me poursuit, 2 000 000 de la Havane et 6 000 000 environ de lettres de change sur France, total dix millions trois cent mille francs et j'ai passé ici plus de moitié du temps que les Anglais y ont passé. Je sais que le Gouvernement français ne peut faire les mêmes

⁸⁶ Roussier. op. cit., p. 158. « Les employés de mon administration sont des fripons : pour me débarrasser de leur brigandage, je ne vois pas d'autre moyen que de donner à l'entreprise le service des vivres ; » et plus loin : « Je vais aussi donner ce service (hopitaux) à l'entreprise, à dater du premier vendémiaire. Je pense que je trouverai des entrepreneurs à raison de 3 francs pour le soldat, et 6 francs pour l'officier. » On ne peut pas savoir exactement quelles sont ces « entreprises » à qui Leclerc confia ces services, il est plausible que ce soit des commerçants et des médecins locaux, Français ou autres.

sacrifices pécuniaires que fait le Gouvernement anglais, mais il y a un milieu entre la parcimonie et la prodigalité, sans lequel jamais un général ne peut rien faire.⁸⁷

Sans ressource, l'armée expéditionnaire française dut se résigner à envoyer des ambassadeurs pour convaincre les autres puissances de venir en aide à la France. Au début de 1803, alors que l'expédition française était déjà dans une situation désespérée, on envoya le général de brigade Noailles en mission, afin de demander des fonds à la Havane, en premier lieu, puis au Mexique et ensuite aux Etats-Unis. Il réussit habilement à trouver 380 000 de plus que les 3 300 000 francs déjà donnés par l'Espagne. Il ne se dirigea toutefois pas vers les Etats-Unis, préférant continuer à demander l'argent que les corsaires et négriers français amenaient sur l'île de Cuba et qu'il réquisitionnait.⁸⁸ Ainsi, il resta à la Havane, croyant réussir à amasser 2 000 000 de plus. Malgré tous les efforts déployés, il n'y eut jamais suffisamment d'argent entre les mains de l'armée française pour subvenir à ses besoins.

Ainsi, nous avons vu que l'armée expéditionnaire française qui partit de France en novembre 1801 n'avait pas, dès le départ, les ressources nécessaires à son maintien et à sa réussite. Ses succès, et sa survie même, dépendaient alors des autres puissances vers qui la France dut se tourner pour trouver des ravitaillements. L'expédition du général Leclerc se trouvait, avant même son arrivée à Saint-Domingue, à la merci de la bonne volonté anglaise, espagnole, mais surtout américaine. Leclerc était donc dans une position où il avait intérêt à se rallier les marchands américains et à se montrer des plus aimables et accommodants.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 257.

⁸⁸ Archives Nationales de France (A.N.F.) . 416 AP 1. 20 pluviôse an XI. Noailles à Daure. « Les ressources dont je fais faire usage à la Havanne [sic] sont 1. La rentrée des fonds provenant des prises faites par les corsaires français dont ils ont confié le soin aux agents de la république. 2. Le payement [de] ce qui est dû à la République ou à des négociants pour prises faites illégalement [sic] par les corsaires de Cuba. 3. L'ordre pour mettre en réquisition les sommes provenantes [sic] de la vente des négriers attendus chaque jours »

CHAPITRE III. Le point de vue américain

Les exigences de l'expédition française étaient énormes, et elle comptait sur les puissances étrangères pour la fournir en vivres, équipement et argent. Cependant, aucune puissance n'a réellement comblé ses onéreuses demandes. Les Etats-Unis, bien qu'ils avaient peu à gagner d'une recrudescence de la puissance française en Amérique, ont néanmoins adopté une politique officielle favorable, en théorie, à la cause française. Nous verrons, dans ce chapitre, quel était le point de vue américain sur l'éventuel retour de la France en Amérique. Également, nous tenterons d'éclaircir les intérêts divergents des deux nations sur la question de Saint-Domingue et de la Louisiane, ainsi que les limites que les Américains n'étaient pas prêts à franchir pour contenter la France au détriment de leur pays. Comme nous le verrons, si l'administration américaine, pour éviter de se brouiller avec la France, soutenait toutes les actions françaises à Saint-Domingue, elle ne souhaitait pas pour autant nuire au lucratif commerce qui s'y faisait.

3.1. L'aide offerte par les États-Unis

Les Américains se seraient montrés de bien piètres amis si l'administration avait refusé de se plier au blocus imposé par les Français. Il allait de soi, comme nous l'avons vu précédemment, que l'exécutif américain acquiescerait à cette demande. Il fallait démontrer les bonnes dispositions américaines pour éviter une confrontation directe. Cependant, en plus du blocus, la France, comme elle l'a fait auprès des autres puissances, leur demanda également une subvention pour maintenir son armée à Saint-Domingue. Ce n'est pas sans réticence que Pichon obtint quelques dollars de la part des Américains ; encore eut-il fallu qu'il en justifie le don. Le chargé d'affaires réclama du gouvernement américain un montant d'environ 150 000 dollars que les Américains leur devaient en guise de restitutions sur leurs prises lors de la Quasi-Guerre. Cependant, les Américains comptaient se rembourser, sur

cette dette, l'argent dépensé par leur gouvernement pour entretenir les prisonniers français faits lors de la Quasi-Guerre, soit un montant de 130 000 dollars. Pichon réussit à garder le tout en déclarant qu'il ne s'abaisserait jamais à une compensation aussi humiliante. La faible somme lui fut accordée.⁸⁹

Bien que le gouvernement américain ait accepté de concourir au blocus français et à restreindre leur commerce aux deux ports légaux, il était difficile de forcer les commerçants à abonder dans le même sens. L'administration américaine décida donc de laisser les contrevenants à la sévérité des lois françaises. Pichon rapporta les réflexions de Madison à Talleyrand :

On m'a immédiatement fait, comme auparavant, apercevoir qu'il était impossible au Etats-Unis de coopérer directement à nos mesures en défendant tout commerce avec les autres parties de l'île ; mais on m'a assuré, sans hésitation, que l'on abandonnerait les infracteurs de nos règlements [sic] à tout leur rigueur. Quant à la crainte que cette rigueur n'occasionne des mal entendus, elle ne peut être fondée, m'a-t-on dit : les citoyens des Etats-Unis doivent respecter les lois que la France fait chez elle et en encourir la sévérité s'ils les enfreignent, mais une nation n'est point tenue de coopérer à l'exécution [sic] des règlements intérieurs d'une autre.⁹⁰

Ainsi, la responsabilité revint à la France de faire respecter son blocus sur les ports de Saint-Domingue. Or, la France n'avait pas la flotte nécessaire dans sa colonie pour surveiller adéquatement tous les ports de l'île. Du coup, la promesse du gouvernement américain prenait davantage la forme d'un souhait que d'une véritable politique adoptée et appliquée.

En fait, les Américains ne donnèrent rien pour rien. Lorsqu'ils envoyèrent James Monroe en France, en janvier 1803, pour tenter de trouver un compromis aux tensions occasionnées par l'acquisition de la Nouvelle-Orléans, Pichon s'entretint avec celui-ci, qui lui expliqua qu'il allait en France pour faciliter l'entreprise française à Saint-Domingue. Pichon relata le 23 janvier 1803 dans une lettre à Talleyrand :

Pour ne me laisser rien ignorer, [Monroe] m'a communiqué ensuite que dans l'état actuelle de nos finances, des considérations pécuniaires pouvant influencer sur nos

⁸⁹ Pichon à Talleyrand ; 7 germinal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 254

⁹⁰ Pichon à Talleyrand ; 1^{er} germinal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 222

résolutions, Mr. Monroe serait autorisé à offrir une somme analogue aux moyens actuels des Etats-Unis : qu'ils n'étaient pas en état de faire un grand sacrifice : qu'il s'agissait plutôt d'offrir une facilité que la situation de St. Domingue pouvait rendre désirable ; que deux à trois millions de dollars étaient à peu près ce que leur dispositions et leur moyens permettaient d'affecter à cet objet et [que] le Président venait d'envoyer une résolution aux deux chambres pour obtenir la disposition d'une somme définie et à laquelle Mr. Monroe put s'engager de suite.⁹¹

Le gouvernement américain, prétextant vouloir aider l'expédition française à Saint-Domingue, offrit une maigre somme en échange de la Nouvelle-Orléans. On pourrait croire, à première vue, que l'administration américaine n'ait pas voulu aider les Français dans leur tentative de reconquête de Saint-Domingue. Cependant, en contextualisant la situation intérieure des Etats-Unis, on comprend mieux pourquoi le gouvernement n'a pu se permettre de donner une aide plus substantielle à la France. Accusés de toutes parts, les Républicains-Démocrates n'auraient pu offrir plus à la France sans donner des arguments aux Fédéralistes qui les accusaient de francophilie.

3.2. Les limites de l'aide américaine

Nous avons vu que l'administration américaine jouait un double jeu diplomatique. Alors même qu'elle assurait la France de ses bons sentiments et de toute la volonté des Etats-Unis de favoriser l'aventure française, l'administration devait veiller aux intérêts américains. Or, ces intérêts entraient en contradiction avec ceux de la France. Si Madison et Jefferson affirmaient leur solidarité face à l'expédition Leclerc, elle était davantage symbolique que concrète. Nous avons vu que la contribution gouvernementale à l'expédition fut très faible et largement en deçà des attentes françaises. Les actes ne joignaient pas les paroles. Le blocus des ports était accepté mais les Français n'avaient aucun moyen de forcer les commerçants à le respecter ; l'administration américaine désapprouvait le commerce illicite, mais on laissait les Français enquêter, trouver, et punir les coupables ; on avançait de l'argent, mais c'était de

⁹¹ Pichon à Talleyrand. 4 pluviôse an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55. fol. 194-195.

l'argent qui était déjà dû. Cependant, d'un point de vue politique, ces limites étaient justifiables.

La nation américaine, depuis la guerre d'indépendance, était restée neutre face aux conflits européens. Ni l'Espagne, ni la France, ni l'Angleterre ne réussirent à convaincre les Etats-Unis de guerroyer à leurs côtés. L'administration américaine refusait d'accorder un soutien compromettant qui risquerait de brouiller ses relations avec d'autres puissances, voire ici d'autres partenaires commerciaux. La France avait déjà tenté, sans succès, de faire sortir les Américains de leur neutralité. Pichon rapporta, en juillet 1801, les fermes intentions du gouvernement sur ce point : « Quoiqu'on ne puisse encore, Citoyen Ministre, former que des conjectures très hasardées [sic] sur la marche que prendra M. Jefferson dans son administration, on peut au moins présumer qu'elle sera très pacifique à l'extérieure. »⁹² Pichon témoigna plusieurs fois, dès son arrivée en Amérique, de la franche tendance des Américains envers la neutralité dont ils tiraient tous les bénéfices d'un lucratif commerce. Ainsi, par souci de conserver cette bienveillante neutralité, l'administration américaine refusa de trop s'immiscer dans la politique interne des autres puissances. En effet, des ordres donnés par le gouvernement américain obligeant ses citoyens à participer activement à une entreprise étrangère auraient été perçus comme un acte de favoritisme qui contreviendrait à ce principe. Qui plus est, depuis le traité de Jay de 1795 entre les Etats-Unis et l'Angleterre et la Quasi-Guerre qui en découla, on a pu voir que la France était très jalouse des faveurs commerciales que les Américains rendaient aux Anglais.

C'est peut-être pour cette raison que Madison refusa d'endosser officiellement le blocus des ports de Saint-Domingue. Le fait d'avoir laissé Pichon s'occuper de publier les ordres français démontre un détachement du gouvernement américain envers une politique étrangère. Il est probable que le blocus que la France voulait imposer aurait été davantage

⁹² Pichon à Talleyrand, 11 floréal an IX. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 53. p. 115.

pris en considération par les marchands si le gouvernement avait publiquement accordé son soutien. Bien qu'il y aurait sûrement subsisté de la contrebande, un contrôle gouvernemental aurait possiblement diminué le nombre des contrevenants. Ce ne fut toutefois pas le cas, comme nous avons pu le constater plus haut, et le commerce continua dans toute l'île de Saint-Domingue. Pourtant, il s'agissait d'une mesure que le gouvernement américain avait déjà prise lors de la Quasi-Guerre. En effet, en 1798, le Congrès avait interdit tout commerce avec les colonies françaises.⁹³ Toutefois, confiant que le commerce avec les Noirs serait difficile et qu'il y en aurait peu, Pichon était satisfait du comportement de l'administration américaine.

Dès lors les déclarations ostensibles que nous aurions pu attendre du Gouvernement des États-Unis n'auraient été d'aucun effet. Je les aurais désirées pour ajouter à l'appareil de force que déploie [sic] la République contre les chefs révoltés de St. Domingue, mais le gouvernement américain, qui voit la chose avec d'autres yeux, peut se demander pourquoi il serait plus tenu à des démarches directes que les puissances européennes qui ont un intérêt plus immédiat que lui.⁹⁴

Une autre justification du refus de coopération au blocus sur Saint-Domingue est proposée par Tim Matthewson. Ce dernier avance qu'il était dans l'intérêt des États-Unis de ne pas rendre officiel le soutien du blocus sur Saint-Domingue parce que, sachant les Français trop faibles pour surveiller leurs côtes, les marchands américains continueraient de renflouer d'armes et de vivres les rebelles de Saint-Domingue. Cela aurait pour effet de précipiter l'échec de l'expédition Leclerc.⁹⁵ Il est effectivement plausible que l'administration américaine ait caché, sous le couvert de la neutralité, son désir de voir l'expédition française s'éterniser à Saint-Domingue. Par une lettre de Livingston, le ministre américain à Paris, datée du 26 décembre 1801, Jefferson avait été instruit que Leclerc devait se rendre en

⁹³ Alexander DeConde, *The Quasi-War* ; *op. cit.*, p. 91

⁹⁴ Pichon à Talleyrand. 1er germinal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 226

⁹⁵ Matthewson, *op. cit.* p. 109. Matthewson cite notamment A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. vol. 54, fol. 162-163. Je n'y ai pourtant rien vu qui prouve explicitement l'existence de tels sentiments parmi l'administration américaine. On y réitère seulement la volonté américaine de laisser les fautifs à la justice française. Cependant, les intentions que Matthewson suppose sont très probables et méritent assurément d'être considérées.

Louisiane s'il ne rencontrait aucune résistance de la part de Toussaint,⁹⁶ ce qui était fort douteux compte tenu que rétablir 500 000 Noirs en esclavage ne se fait assurément pas sans heurts. De plus, d'autres renseignements annonçaient un éventuel débarquement français en Louisiane. Une note codée de Lear, représentant commercial américain à Saint-Domingue, à Madison informa ce dernier que c'était le général Bernadotte qui devait se rendre dans la nouvelle colonie française pour en prendre possession.

It is truth that a force is [destined] to take possession of Louisiana. It is reported that general Bernadotte with 10 ships [...] is daily expected here on this way to take possession of that country. That this will be done, I have no doubt, but in the present state of the island, all the force which arrives here will be kept for the present.⁹⁷

Cependant, le général Bernadotte ne fut nommé que ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis afin de remplacer Pichon et ses ordres ne comprenaient pas la prise de la Louisiane ; il ne partit jamais de la France qu'il refusa de quitter suite à la reprise de la guerre. La prise de possession de la Louisiane était dévolue au capitaine-général Victor dont l'escadre ne partit jamais d'Europe. Toutefois, l'administration américaine croyait à un éventuel débarquement français en Louisiane et sa politique en fut probablement affectée. On ne peut reprocher aux dirigeants américains d'avoir songé à ce scénario : il était plausible et aurait bien pu arriver. Puisqu'il ne savait pas exactement les desseins français, il était de convenance, pour le gouvernement américain, d'envisager cette éventualité. Ainsi, dans cette optique, on peut croire que l'administration souhaitait une longue lutte à Saint-Domingue puisque cela retarderait la venue française à l'Ouest des Appalaches.

⁹⁶ Brugger, *op. cit.*, vol II, p. 360. cite Livingston to Jefferson, 26 dec 1801. "A coded postscript states that the twelve thousand French troops sent to Saint-Domingue would be sent on to Louisiana if they met no resistance from Toussaint." Il aurait été toutefois incroyable que les troupes françaises ne rencontrent aucune résistance à Saint-Domingue.

⁹⁷ Brugger, *op. cit.*, Lear to Madison, vol III p. 59-60. 22 mars 1802. Brugger n'inscrit qu'un résumé, le texte original peut être trouvé dans les archives nationales américaines de Washington ; Tobias Lear to James Madison, 22 mars 1802, Cap Français ; R59, Record of departement of State, Consular Despatches, Cap Haitien, M9. vol 4.

Louis-André Pichon croyait également que ces hésitations du gouvernement américain tenaient au fait que les Américains, depuis dix ans, avaient profité des querelles européennes pour accaparer une importante part du commerce de Saint-Domingue. Pichon écrit :

L'esprit national soupire après une extension de commerce : la guerre, nos erreurs politiques et administratives avaient livré St. Domingue aux Américains : la révolte de Toussaint leur en assurait le commerce. Voir, à la fois, la paix générale et la réduction de St. Domingue au pouvoir de la France ; [...] ne doivent rien moins qu'être goûtés [sic] par la masse des Américains.⁹⁸

Les commerçants du Nord, qui faisaient des affaires d'or avec Toussaint, étaient les Américains qui avaient le plus de contacts avec Saint-Domingue. Tout le commerce qui se faisait avec les insurgés était conséquemment fait par ceux qui se souciaient le moins du danger qui pouvait résulter d'une victoire des Noirs révolutionnaires. Pichon ne put se prononcer si « cet intérêt [commercial] ne l'emport[ait] pas sur celui de la sûreté que les nègres souverains mettraient certainement en danger ». Cependant, selon lui, puisque tout le commerce et toute la navigation des États-Unis venait du Nord, « il [le Nord] n'hésiterait pas à souhaiter à Toussaint la royauté [...] pourvu qu'il en eut l'approvisionnement et les produits ».

Ainsi, les réticences américaines étaient doubles ; commerciales au Nord, raciales au Sud. Par contre, comme Pichon l'avancait, puisque les contacts avec la colonie française étaient faits par les commerçants du Nord, les intérêts pécuniaires primèrent sur la sécurité du pays. Sur la politique à prendre face à Saint-Domingue, les intérêts entre le Sud et le Nord divergeaient ; les États du Sud isoleraient l'île, tandis que les États du Nord en feraient un marché extérieur. Cependant, puisque la rébellion faisait rage et que la France y était encore présente, tout était en suspens jusqu'à ce qu'un dénouement survienne. Tant que la situation à Saint-Domingue restait chaotique, les marchands y trouvaient leur compte dans le commerce (illégal ou non) et les esclavagistes dans la lutte armée par la France ; il était dès lors

⁹⁸ Pichon à Talleyrand, 1^{er} germinal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; Vol. 54, fol. 225.

avantageux de faire s'éterniser l'expédition. Cependant, il faut remarquer que rien ne fut mis en branle aux Etats-Unis pour équilibrer les forces lorsqu'il devint clair que la France perdait la lutte.

La réticence du gouvernement américain à endosser publiquement la politique française était également due à la piètre réputation que véhiculaient les journaux américains à propos de la France. De nombreux journaux insistèrent sur le danger de laisser la France retrouver ses assises sur le continent américain. Les rumeurs de la cession de la Louisiane augmentaient d'autant plus la méfiance propagée par les journaux. Endosser publiquement la politique française revenait, en quelque sorte, à laisser les Etats-Unis s'engager dans la gueule du loup. Pichon rapporta de nombreux articles de gazette alarmant les citoyens américains de la politique française que l'on jugeait conçue pour les perdre. La France étant déjà au plus bas dans l'opinion publique, les journaux américains, principalement ceux à tendance fédéraliste, publièrent des propos incendiaires sur la France, la diabolisant et intensifiant toujours un peu plus la colère des Américains face à celle-ci. Toutes ces accusations portées contre la France n'aidaient en rien l'administration à prouver sa bonne foi au chargé d'affaires français. Puisque le parti au pouvoir était sans relâche associé à la France, la moindre aide, la moindre facilité pouvait être utilisée comme preuve de favoritisme, de vassalité, par ses opposants. Lors d'un échange entre Pichon et Madison portant sur une reconnaissance du blocus, ce dernier, tout en insistant sur le fait que cela ne regardait que la France, confia au chargé d'affaires cette crainte d'être appelé à justifier d'une telle mesure gouvernementale. Madison déclara à Pichon : « On a fait observer que c'était une matière très délicate à discuter ici et qui exciterait probablement des débats désagréables s'il s'agissait de faire coopérer les États-Unis à nos mesures. ».⁹⁹

⁹⁹ Pichon à Talleyrand, 4 ventôse an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54, fol. 162

Outre le blocus, nous savons que les Etats-Unis n'avancèrent que très peu d'argent aux Français, qui en manquaient pourtant cruellement. Cette attitude n'est pas surprenante et peut être justifiée par plusieurs raisons. De toute évidence, sur le plan financier, on ne fait pas confiance à la France, et avec raison.

Pendant la Quasi-Guerre, les deux pays contractèrent des dettes à cause des prises faites par leurs corsaires respectifs. Dès les premiers échanges entre Livingston et Talleyrand, des requêtes sont faites par le ministre américain pour recouvrer ces redevances. Il n'obtint jamais le moindre dollar du Trésor français malgré l'insistance dont il fit preuve. Plusieurs de ses lettres demandaient satisfaction et exprimaient la frustration des Américains à l'endroit d'une nation qui tardait à honorer ses obligations. Talleyrand, de son côté, affirma que la Convention de 1800 annulait les dettes contractées pendant la Quasi-Guerre et ajouta que, puisque les Américains s'étaient armés et « eu[rent] recours à la voie des représailles », ils ne pouvaient plus jouir du statut de nation neutre et « par là, il [le pavillon américain] a renoncé aux droits qu'une conduite plus pacifique lui aurait donné ».¹⁰⁰ Ainsi, aucune restitution ne fut rendue par la France, ce qui, évidemment, mécontenta les Etats-Unis.

Le gouvernement américain, par l'entremise de Livingston, demanda également au gouvernement français, sans succès toujours, de rembourser les commerçants américains qui, d'une façon ou d'une autre, avaient perdu de l'argent lors de la Quasi-Guerre. Talleyrand affirma que ces demandes étaient pour la plupart non fondées et ne paya pas.¹⁰¹ Cela eut comme effet, évidemment, d'attiser davantage la colère des marchands américains.

Financièrement, la France allait mal, les nombreuses années de guerre avaient vidé les coffres et la monnaie française n'inspirait que la méfiance. La jeune Banque de France avait été tout récemment créée en 1800 et le système demeurait fragile. L'instabilité politique rendait également risqué de prêter à ce gouvernement puisqu'il pouvait être renversé avant de

¹⁰⁰ Talleyrand à Bonaparte. 21 ventôse an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54, fol. 195-196 ;

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 193-194.

les rembourser. Ainsi le crédit de la France était nul et ce fait était connu par la très grande majorité des spéculateurs américains.¹⁰²

Le général Leclerc, nous l'avons vu, avait quitté la France avec très peu de moyens financiers, mais il était convaincu qu'il trouverait assez à Saint-Domingue pour assurer le bon fonctionnement de son armée. Cependant, les revenus de Saint-Domingue ne suffirent pas à subvenir aux énormes besoins des soldats. Le seul moyen qui restait à Leclerc était de trouver preneur pour des traites sur le Trésor national de France. Il en était de même pour Pichon qui, sans le sou, devait fournir des ravitaillements à l'expédition de Saint-Domingue. Or, ces traites n'avaient aucune valeur aux yeux des commerçants tant le crédit français était lamentable. De plus, il devint connu que le gouvernement français ne payait pas à temps les traites qu'il avait déjà données.

Par exemple, le général Leclerc, dans l'une des nombreuses démonstrations de son piètre état financier, écrit que les détenteurs de lettres de change de la Vera Cruz le poursuivaient pour une somme de 1 300 000 francs desquels ils n'avaient jamais été payés.¹⁰³ Lorsque Pichon tenta désespérément d'obtenir de l'argent en échange de traites françaises, il ne trouva personne qui voulut s'en porter acquéreur, pas même le gouvernement. Pichon écrit à Talleyrand :

Je suis donc réduit aux traites sur la trésorerie. Je vous répète qu'on ne me fait aucune offre pour en prendre et que je n'en ai encore vu recevoir la proposition qu'avec le dernier mépris. [...] On me demande si celles là seront mieux payées que celles tirées par les précédentes administrations et qu'on a encore entre les mains ? On me dit que la France a tout excepté des finances et du crédit ; que les traites, à Paris, ne se payent qu'à des sacrifices énormes et qu'à force d'importunités et d'amis ; et qu'on ne peut seulement pas entrer dans les bureaux pour les présenter. Rien, citoyen ministre, n'est plus humiliant que ces opinions et je vous assure que jamais je n'ai éprouvé un serrement de cœur pareil à celui que m'ont laissé deux ou trois entrevues où je n'ai entendu que la répétition des ces discours.¹⁰⁴

¹⁰² Sur les problèmes financiers de la France, voir Alain PLESSIS. *Histoire de la Banque de France*. Bibliothèque Albin Michel, coll Histoire, Paris, 1998. 217 pages.

¹⁰³ Roussier, *op. cit.* p. 257.

¹⁰⁴ Pichon à Talleyrand, 7 germinal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 257

Paradoxalement, la France se retrouva à l'inverse de la situation lors de la Révolution américaine où les Américains se voyaient refuser tout crédit avec le prétexte qu'ils n'avaient rien à offrir comme garantie. Donc, voyant qu'il était inutile de continuer à chercher preneur pour ses traites, Pichon voulut demander une avance au gouvernement américain. Ce projet était également voué à l'échec puisqu'il ne trouva aucune facilité. Lors d'une rencontre avec Madison, il se fit répondre qu'un secours de la sorte ne s'obtiendrait pas sans compensation.

Mr. Madison ne déguisa pas qu'avant que les États-Unis pussent donner un secours de ce genre ils pouvaient désirer de connaître, auparavant, l'objet final de l'expédition ; et si comme on le disait, partie en était destinée pour la Louisiane, je devais sentir que les États-Unis ne pouvaient pas être très disposés à prêter des moyens qui contribuaient à cette opération.¹⁰⁵

Ainsi on peut voir que Madison s'inquiéta de la venue française et que cela mettait un frein à une éventuelle aide américaine. Si Pichon souhaitait du renfort, il devrait fournir des renseignements que refusait de lui accorder son ministre des Affaires extérieures. Sur cet épisode du prêt, les rares alliés de Pichon furent les Fédéralistes qui l'encouragèrent à en faire la demande au Congrès. Il devint très suspect à Pichon de voir ainsi les ennemis de la France proposer une telle mesure et y il vit immédiatement le traquenard : « plusieurs membres influents du parti fédéral [...] m'avaient parlé d'un emprunt à demander au gouvernement. Ils étaient revenus assés [sic] souvent à la charge pour me convaincre qu'ils ne voulaient qu'une occasion de compromettre les deux gouvernements,[...] j'étais décidé à éviter ce piège ».¹⁰⁶

Le parti fédéraliste ne cherchait qu'un prétexte pour embarrasser le parti Républicain-Démocrate, persuadé que si on accordait un tel prêt, l'administration se perdrait dans l'opinion publique. Finalement, Pichon observa qu'Albert Gallatin, ministre du Trésor ayant la suspecte caractéristique d'être né en Suisse francophone, clamait haut et fort son opposition

¹⁰⁵ Pichon à Talleyrand, 20 floréal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 324

¹⁰⁶ Pichon à Talleyrand, 9 prairial an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 351.

à cette demande afin de faire taire ses détracteurs. Force était de constater qu'il n'acquiescerait jamais à un soutien à la France.¹⁰⁷

La seule ouverture qu'on fit à Pichon fut l'initiative du Président qui se rétracta prestement suite aux attaques des journaux fédéralistes qui influencèrent des élections tenues dans le Nord.¹⁰⁸ D'ailleurs, la presse fédéraliste se faisait un malin plaisir à décrire Jefferson comme un laquais des intérêts français et de peindre un portrait machiavélique de ce pays.

Il ne paraît plus douteux aujourd'hui que monsieur Pichon, le ministre français n'ait fait au gouvernement la demande d'un emprunt d'un million de dollars, et d'après le langage des amis de Mr. Jefferson je ne doute point qu'on ne l'accorde. Comment les honnêtes fermiers des Etats-Unis aimeront-ils à voir un million de leur argent passer aux mains d'une nation qui nous a pillée, pour être employé à réduire les noirs de St. Domingue en esclavage ? [...] On dit que si nous ne donnons pas le million qu'ils demandent, ils pilleront nos négociants pour une somme bien plus considérable. Il viendra sans doute un jour où Mr. Jefferson aura à rendre des comptes pour nous avoir ôté les moyens de défense et nous avoir exposés ainsi au pillage et à l'insulte.¹⁰⁹

Louis-André Pichon déplorait que ces journaux aient une telle importance dans les choix que faisait Jefferson. Il dénonçait son populisme qui le rendait sensible à l'opinion et qui dictait sa conduite politique. Or, il se trouva que l'opinion populaire américaine sur la France, sûrement influencée par les nombreuses diatribes des journaux fédéralistes, était résolument méfiante. Sur ce point, Pichon écrit à Talleyrand :

On ne peut se dissimuler que l'administration de M. Jefferson trompe les espérances qu'en avaient conçues [sic] quelques uns, et justifie complètement [sic] les prédictions et les craintes des autres. Les principes qui la dirigent sont évidemment l'esprit de parti et de la passion [d']une ambition qui veut conserver le pouvoir en plaisant [sic] au plus grand nombre, une prétention singulière à des idées nouvelles, et une vanité puérile couchée sous les dehors d'une simplicité, et d'une abnégation affectée.¹¹⁰

¹⁰⁷ Gallatin joignit effectivement la parole aux actes. Une demande de Pichon fait au ministre du Trésor de prendre pour 400 000\$ de traite sur le Trésor français fut transmise à Madison avec la mention « rejected by me. » Brugger. *op. cit.* 22 mars 1802, From L-A Pichon to Gallatin, vol III p. 63

¹⁰⁸ Pichon à Talleyrand, 9 prairial an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 351. « Je dois rendre à M. Jefferson la justice qu'il s'est employé sincèrement à trouver un biais. Mais sitôt que la chose est devenue [sic] sérieuse, d'une part les fédéralistes en ont profité pour influencer sur les élections du Nord. »

¹⁰⁹ Thomas Morris, dans la Gazette d'Albany. Rapportée par Pichon, A.M.A.E. C.P. ; E.U. vol 54. fol. 356-357

¹¹⁰ Pichon à Talleyrand, 4 ventôse an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 164-165. Pour imager son propos, Pichon dénonce les pratiques de cette « simplicité » et de cette « abnégation affectée » ; entre autres la baisse des impôts, le retrait de la taxe sur les liqueurs distillées (whisky), la guerre en Méditerranée contre les « Barbares », et « ce défaut de dignité qui fait aller M. Jefferson à pied, à cheval, sans domestiques, et qui le fait recevoir chez

Ainsi, la presse fédéraliste, par leur pression sur l'administration de Jefferson, contribua à l'abandon de l'expédition Leclerc par le gouvernement américain. Il n'y avait aucun avantage à soutenir les efforts français sur leur colonie insurgée outre celui de conserver des liens étroits d'amitié avec la France et de rassurer les planteurs du Sud sur l'hégémonie blanche et leur monopole de la liberté. Or, la prise de la Louisiane, la perte d'un commerce lucratif, la menace militaire, l'insolvabilité de la France, sa réputation à son plus bas et l'impact néfaste à la réputation professionnelle et personnelle de ceux qu'on associe à ce pays, étaient tous des facteurs qui pouvaient expliquer l'attitude américaine par rapport au projet français.

3.3. L'attitude américaine

Si les Français étaient en partie responsables des tensions avec les Américains, ces derniers ne sont pas sans faute et l'administration de Saint-Domingue avait parfois raison de se plaindre. La principale raison des doléances de Leclerc était le commerce illicite avec les rebelles et le bris du blocus. A peine un mois après son arrivée, il communiqua à Talleyrand que l'armement des Noirs s'était majoritairement fait par les Américains. Pour le gouvernement français, c'était une preuve que les Etats-Unis avaient délibérément armé les Noirs contre les Français. Il se pouvait, en effet, que certains marchands avaient voulu armer les Noirs contre la France, mais il faudrait replacer le tout dans un contexte de Quasi-Guerre où corsaires français et commerçants américains se battaient en mer. De plus, d'un point de vue commercial, puisque la demande pour les armes était grande à Saint-Domingue, il fallait la contenter et offrir cette marchandise avant que les Anglais ne le fassent, ce qui serait survenu à coup sûr. Quoi qu'il en soit, peu importe les motivations des commerçants

lui à toute heure dans un négligé inconvenant, le plus souvent en pantoufles, et l'impolitesse affectée de ses manières »

américains, ils étaient, aux yeux de la France, les émissaires des intentions américaines.

Talleyrand écrit à Pichon suite aux plaintes de Leclerc.

L'on a appris avec peine que c'était des Etats-Unis que provenaient les armes et les autres moyens de résistance des révoltés de St. Domingue. Je ne vous parle pas de la sensation que cette nouvelle a faite sur le gouvernement ; mais elle en a produit une très fâcheuse sur l'opinion publique. Quoiqu'un envoi d'armes puissent [sic] être le résultat de quelques spéculations particulières, l'on est peu disposé, dans des cas de cette nature, à séparer les intentions de l'État de celles des individus.¹¹¹

Madison tenta de dissocier le gouvernement américain des agissements de ses marchands, comme il l'avait précédemment fait. Puisque le gouvernement ne souhaitait pas soutenir officiellement le blocus et faire en sorte de contrôler les envois à Saint-Domingue, il donnait l'entière liberté à l'administration de châtier les coupables.

Les Etats-Unis ne manqueront pas dans cette occasion de manifester tout le respect qui est dû à l'autorité de la République française et aux mesures adoptées par elle pour rétablir la tranquillité et le bonheur dans une partie de ses possessions si célèbre par ses malheurs. En conséquence si quelques Citoyens Américains se laissaient aller à un commerce illicite quelconque avec cette isle, ils agiraient d'une manière contraire aux dispositions de leur Gouvernement et en même tems [sic] se rendraient responsables devant l'autorité qu'ils auraient enfreinte »¹¹²

Malgré ces propos du gouvernement américain, le commerce illicite s'intensifia sur l'île. Pamphile de Lacroix rapporta que plusieurs hauts placés noirs avaient réussi à amasser des trésors depuis le début de la révolution haïtienne en 1791. Ces trésors étaient bien plus courtisés par les commerçants que les traites douteuses qu'échangeait l'administration française contre leurs marchandises. De plus, on pouvait en tirer un bien meilleur prix.¹¹³ Livingston était de cet avis et, par souci diplomatique, souhaitait que le gouvernement soutienne le blocus en invoquant que les commerçants le briseraient si le commerce restait libre : «[...] perhaps if an embargo is laid it would be well to urge this as a reason for it, since

¹¹¹ Pichon à Talleyrand. 6 germinal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 251.

¹¹² Madison à Villaret-Joyeuse, 25 mars 1802. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 265-266.

¹¹³ Pamphile de LACROIX. *La Révolution de Haïti*. Karthala, Paris, 1995. p. 313. L'éditeur souligne que les trésors devaient s'élever à quelques millions de francs.

it can not be doubted that if the trade is free our vessels will go to the blacks who pay rather than to the w[h]ites who give bills. »¹¹⁴

Ainsi, le commerce illicite devint attrayant pour les marchands au grand malheur des autorités françaises qui finirent par y voir un acte carrément hostile à la République. Le ministre de la Marine et des Colonies, Denis Decrès, écrivit son exaspération à Talleyrand.

C'est lorsque St. Domingue est en état de siège, c'est lorsque les brigands si souvent dispersés par nos troupes, se flattent encore d'être secourus par la contagion, [qu'] ils trouvent de secrets auxiliaires dans le commerce américain. [...] C'est à vous qu'il appartient, citoyen ministre, de faire intervenir l'autorité du Premier Consul pour mettre fin à un trafic aussi attentatoire aux droits des nations que contraire aux traités existants entre les deux États.¹¹⁵

Malgré les efforts de Pichon pour contrer la contrebande, il s'en faisait suffisamment pour déranger le gouvernement français. Cependant, on savait, aux Etats-Unis, que les armées françaises de Saint-Domingue ne pouvaient assurer un blocus total de l'île. De plus, la sympathie pour la France était si faible que l'on faisait peu de cas de nuire à une puissance que l'on croyait déterminée à contrecarrer l'épanouissement américain. Il y avait donc peu de chance de voir la France obtenir gain de cause quant à la cessation du commerce illicite. En fait, plus l'expédition s'enfonçait, plus le commerce américain en profitait malgré le fait que l'administration de Saint-Domingue se montrait plus ferme à leur endroit. Pichon, à ce sujet, rencontra plusieurs fois le secrétaire d'État américain ; à chaque fois, cela devenait la formule préférée du gouvernement américain pour contourner le sujet, on lui répétait le détachement du gouvernement face à ce commerce et l'assurance des bons sentiments américains. Toutefois, lorsque les demandes pour contrôler ce commerce illégal se firent de plus en plus insistantes, Madison expliqua que l'on ne pouvait accuser de commerce illicite les commerçants qui avaient donné des armes aux Noirs alors que Toussaint n'était pas encore désavoué par la France. De plus, avec l'arrivée de l'armée française, il affirma que les Etats-

¹¹⁴ Brugger, *op. cit.* vol III p. 78. Livingston à Madison.

¹¹⁵ Decrès à Talleyrand. 30 pluviôse an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55. fol. 302.

Unis avaient agi en toute conformité et, surtout, que la France ne pouvait exiger des Etats-Unis ce qu'elle n'exigeait pas des autres puissances.

Mr. Madison a dit que d'abord il ne paraissait par aucune acte émané des autorités coloniales qu'on eut pris des Américains à approvisionner les révoltés et, qu'ensuite et pour ce qui concernait le gouvernement des Etats-Unis il osait croire qu'il se convaincrait que [Bonaparte] n'y avait à faire à ce gouvernement aucun reproche : que peut être nous pouvions désirer sous le rapport des bons offices plus qu'on n'avait fait [...] mais qu'à coup sûr sous le point de vue du droit rigoureux nous n'avions pas de cause réelle pour nous plaindre ; que nous ne pouvions pas exiger plus des Etats-Unis que de l'Angleterre.¹¹⁶

Graduellement, avec les maladroites françaises, les Américains en virent à douter des sentiments réels de la France à leur égard. Madison déplora que la France n'avait que des requêtes et ne satisfaisait aucune demande des Etats-Unis. Pichon informa Talleyrand sur le sujet en lui disant qu'« il est incontestable [...] que ce gouvernement commence non seulement à douter de nos sentiments [sic] d'amitié mais à nous en supposer même de contraire ».¹¹⁷ Les rapports entre les deux pays se résumaient, en octobre 1802, aux demandes et aux plaintes de la France alors que ce même pays menaçait, croyait-on, le développement du pays. La France, souhaitait le secrétaire d'État, devait se contenter de ce que les Etats-Unis offraient dans le respect des règles de l'art diplomatique et de toutes les conventions applicables, c'est-à-dire, disons-le, presque rien. Il demeure que le ton un peu plus revendicateur de Madison témoignait de l'indisposition de l'administration à satisfaire les Français.

Or, les marchands américains n'agirent pas non plus de manière à récolter la sympathie des autorités françaises. Lorsque le général noir Christophe incendia la ville du Cap au lieu de la céder aux troupes françaises lors de l'arrivée de Leclerc, les citoyens de la ville ravagée durent s'enfuir pour échapper aux flammes. Dans les jours qui suivirent, l'agent américain au Cap, Tobias Lear, reçut une plainte venant de M. Guilledeau, un citoyen qui

¹¹⁶ Pichon à Talleyrand. 24 vendémiaire an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; Vol 55. fol. 23

¹¹⁷ *Ibid.*, fol. 24.

avait perdu une importante somme d'argent dans l'incendie et qui accusait un capitaine de navire américain, George W. Lee, de l'avoir volée le lendemain du sinistre dans les ruines de sa maison. Lear, voyant que M. Guilledeau avait raison, supplia le commandant Lee de rendre l'argent. Toutefois, il ne remit qu'une partie de la somme prise, ce qui mécontenta le propriétaire. Cet épisode, qui arriva dès le début de l'entreprise française, jeta un voile de suspicion sur les marchands américains qu'on suspecta de plusieurs vols suite à l'incendie du Cap. Lear écrivit à Madison sur l'effet néfaste que cela avait eu sur les Américains au Cap : « [...] I find that the conduct of Captain Lee has had a very bad effect in impressing the public mind unfavourably to the Americans.»¹¹⁸ L'agent commercial américain se devait de faciliter les relations entre les représentants de la nation française et américaine. Cependant, les marchands américains étaient à la merci des conditions commerciales défavorables imposées par Leclerc. Ce dernier avait toute l'autorité nécessaire pour agir de la sorte et ses proclamations, aussi néfastes qu'elles étaient, se devaient d'être respectées. La tâche de Lear devenait très ardue et il s'en plaignit à Madison dès les premiers jours de l'arrivée de Leclerc : « I find great difficulty in persuading some of the Captains and other Americans to conduct themselves in a friendly manner towards the French ». ¹¹⁹ Il n'est pas surprenant, suite à cela, de voir le général en chef se méfier des commerçants américains qui pillaient les villes incendiées et refusaient de se plier aux lois qu'il mettait en place. Il se pourrait donc que cela ait eu une influence sur la conduite stricte et sévère du général envers ces derniers.

Les Américains n'étaient pas prêts à mettre en péril leurs intérêts au profit de ceux de la France. Ils comprirent immédiatement qu'un retour français en Amérique allait diminuer leur commerce dans les Antilles. De fait, les commerçants américains avaient peu d'avantage à aider ceux qui leur nuiraient éventuellement à leur commerce. Si l'on ajoute à cela que les

¹¹⁸ Sur l'affaire du capitaine Lee voir Brugger, *op. cit.*, vol II, p. 508 – 510.

¹¹⁹ Matthewson, *op. cit.* p. 108.

Français remboursaient mal leurs emprunts, pourquoi risquer si gros sur une si mauvaise spéculation ? En fait, il était plus payant de faire affaire avec les ennemis directs de Leclerc qu'avec ce dernier. En marchandant avec les Noirs, ils recevaient de l'argent alors que les Français n'achetaient qu'à crédit : le choix était évident. En conséquence, les Français se devaient d'être des plus amicaux et d'offrir aux Américains le plus d'avantages possibles, car leur survie en dépendait. Toutefois, la France n'aida en rien son pays à obtenir les faveurs demandées ; sa conduite à Saint-Domingue, aux États-Unis et en Europe ne fit que provoquer davantage la grogne des Américains à son endroit.

CHAPITRE IV. L'échec de la France

Dans les notes pour les instructions de Leclerc, Bonaparte insistait sur le fait que les Américains devaient être encouragés à faire du commerce avec Saint-Domingue, et que dans ce but il serait profitable de leur donner toutes sortes de facilités. Toutefois, peu après son arrivée, Leclerc se montra plutôt hostile aux marchands, et ces derniers le lui rendaient bien. La réputation de la France, pendant l'expédition de Leclerc, était des plus mauvaises ; ce chapitre démontrera comment la France, par sa gestion malhabile, réussit à donner une piètre image d'elle-même. Nous verrons aussi quels éléments firent que l'expédition Leclerc se retrouva dans le borbier duquel elle ne sût se sortir.

4.1. La mauvaise gestion française

4.1.1. En France métropolitaine.

Si l'opinion que se faisaient les Américains de la France était au plus bas, on ne pouvait pas dire que cette dernière faisait tout pour se faire aimer. Au contraire, ni les paroles, ni les gestes que la France posait n'étaient en faveur des Etats-Unis. Pourtant, Talleyrand, le ministre des Affaires extérieures, avait tout intérêt à se montrer des plus affables envers les émissaires américains. En effet, il avait été en partie responsable de la Quasi-Guerre alors que, dans le cadre de ses fonctions, il avait osé demander un pot-de-vin aux émissaires américains venus pour trouver un règlement diplomatique. Insultés, les émissaires américains s'en étaient retournés aux Etats-Unis où la grogne populaire s'était intensifiée, diminuant de beaucoup la sympathie américaine à l'égard de la France.¹²⁰ Cependant, Talleyrand ne réajusta pas le tir lorsque Robert R. Livingston arriva à Paris le 3 décembre 1801. L'envoyé américain fut mal reçu en France et ses rapports avec le ministre français n'étaient pas des plus courtois. Si Livingston s'en plaignit peu à Madison, les

¹²⁰ Alexander DeConde. *The Quasi-War...* op. cit. p. 39 – 73.

journaux n'hésitèrent pas à publier l'arrogante inhospitalité française. Pichon transmit à Talleyrand l'effet que cela eut sur la population.

Depuis quelques jours, Citoyen Ministre, on est très occupé de bruits désagréables, qui circulent, sur l'accueil fait à Paris à Mr. Livingston. Des avis provenant de Bordeaux, dernièrement, et publiés dans les gazettes, disent qu'il a été assez froidement reçu : que les Américains en général ne sont pas fort bien vus du Gouvernement et qu'on paraît lui en vouloir de leur neutralité. On compare, dans ces avis, avec une sorte de mortification, la réception faite à Lord Cornwallis à celle faite au chancelier Livingston et j'ai cru m'apercevoir [sic] que ces bruits, quoiqu'on en ignore la source et l'autorité, fesaient [sic] sensation.¹²¹

Outre ce mauvais accueil, Talleyrand démontra peu de considération pour le ministre américain qui s'en offusqua. Les demandes répétées de Livingston en ce qui concerne l'acquisition de la Louisiane et les restitutions dues aux marchands américains restaient sans réponse. Il fut également très difficile pour Livingston d'obtenir un entretien avec Talleyrand ; lorsque le ministre américain voulut le rencontrer, il fut forcé d'attendre un si long moment qu'il quitta les lieux, offusqué de la mésestime du ministre. A cela, Talleyrand lui répondit cavalièrement que son peu d'expérience devait expliquer « l'extrême sensibilité [que Livingston] lui fit part suite à cet événement ». ¹²²

Lorsque le ministre français daigna enfin répondre à Livingston au sujet des réquisitions, il détourna la question ou demanda des comptes plus exhaustifs. Bref, il réussit à remettre sans cesse la question à plus tard. Sur les demandes d'éclaircissement au sujet de la Louisiane, Talleyrand alla jusqu'à répondre que cela ne regardait pas les Etats-Unis tant que les discussions entre l'Espagne et la France n'étaient pas terminées.¹²³ Ainsi, cette réserve que Talleyrand mettait à communiquer des informations au ministre américain n'aidait en rien à réchauffer les relations entre les deux pays. Alors que la France avait besoin de l'aide

¹²¹ Pichon à Talleyrand. 2 ventôse an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 148

¹²² Talleyrand à Livingston. 27 vendémiaire an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55. fol. 38. « Je ne puis attribuer qu'au peu d'habitude les usages diplomatiques et à votre récente entrée dans la carrière des affaires politiques, l'extrême sensibilité que vous me témoignez à la fin de votre note, sur l'ordre des audiences qui a été observé, le jour où vous m'avez fait l'honneur de venir me voir. Il est de règle, non seulement de France mais en Europe, que les personnes qui ont été invitées au département, ou qui ont obtenu un rendez-vous, soient reçues avant celles qui se sont présentées pour savoir si elle pouvoient [sic] être admises. »

¹²³ Talleyrand à Livingston. Germinal an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55. fol. 377-378

américaine, le ministre des Affaires extérieures français négligeait le représentant américain. Il aurait fallu, au contraire, y mettre tous les efforts possibles afin de satisfaire ceux dont on désirait la coopération. Il est difficile de comprendre qu'un homme d'expérience comme Talleyrand ait si mal agi face au diplomate américain. On pourrait peut-être justifier le peu d'intérêt qu'il démontrait pour les Etats-Unis par l'énorme tâche qu'il devait accomplir sur le continent. La Russie, l'Italie, l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, la Turquie même, demandaient tous audience au ministre des Affaires extérieures.¹²⁴ Il est également possible que Talleyrand trouvait exagérées les demandes et les accusations américaines. On pourrait s'appuyer sur une dépêche qu'il transmit à Livingston où il démontrait que l'achalandage des commerçants américains à Saint-Domingue prouvait la faveur qu'ils y recevaient : « [...] comme il arrive journellement un certain nombre de bâtiments américains dans les ports de cette colonie, je trouve dans l'empressement qu'ils ont à s'y rendre une preuve des traitements favorables dont ils y jouissent. »¹²⁵

4.1.2. En Amérique

La mauvaise gestion de la France eut aussi un impact directement sur le territoire des Etats-Unis. Certains choix des commandants français eurent un malheureux impact sur les relations entre les Etats-Unis et leur pays. Sans jamais prendre les proportions que l'affaire Genêt¹²⁶ avait pris au début de la décennie 1790, un incident parvint à envenimer davantage les relations diplomatiques. Le 14 août 1802, Pichon reçut une lettre du colonel Richepanse lui indiquant qu'il avait ordonné la déportation de 1 800 révoltés noirs pris les armes à la main, et qu'il les avait envoyés dans les colonies espagnoles pour être offerts au roi

¹²⁴ Roger DUFRAISSE et Michel KERAUTRET. *La France Napoléonienne ; aspect extérieurs. 1799 – 1815*. Édition du Seuil. Coll. Points. Paris, 1999, p. 34 – 63.

¹²⁵ Talleyrand à Livingston. 9 messidor an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54, fol. 390.

¹²⁶ Le citoyen Edmond-Charles Genêt fut envoyé aux États-Unis en 1793 comme ministre plénipotentiaire. Il fut promptement rappelé en France alors que le gouvernement américain demanda son rappel pour avoir armé des corsaires dans les ports américains et pour avoir tenté de lever des troupes à l'Ouest dans le but d'attaquer les Espagnols de la Louisiane, alors en guerre contre la France. Voir Marie-Jeanne ROSSIGNOL. *Le Ferment Nationaliste*. Belin, Paris, 1994. p. 91-95.

d'Espagne. Or, ce présent ne fut pas accepté et ne put être reçu dans les territoires espagnols. Devant cette impasse, la destination fut modifiée et ce fut à New York que les rebelles furent envoyés.¹²⁷ Évidemment, le fait de recevoir autant de rebelles noirs inquiéta les résidents de la ville. Toutefois, une promesse du capitaine français Arcambal, commandant du navire, de ne laisser aucun Noir toucher à terre calma un peu les esprits. Le calme fut toutefois de courte durée puisque quelques Noirs, une centaine environ, réussirent à s'échapper dans la ville.¹²⁸ La nouvelle se répandit au travers les Etats-Unis et provoqua de grandes craintes, particulièrement dans les États esclavagistes du Sud. Pichon informa son ministre que les gazettes du Sud propageaient le bruit que c'était « les infernaux Français qui vomissent en ce moment tous leur malheureux Noirs sur nos côtes ». Dès lors, les milices se formèrent pour capturer ces Noirs, voire même pour combattre les Français qui sont responsable de cette menace directe.¹²⁹ Au Nord, les gazettes avançaient que le débarquement de New York n'était qu'un prélude et qu'il fallait s'attendre à ce que la France y envoie tous les noirs révoltés.¹³⁰ Cette crainte de voir de nombreux révoltés accoster sur les rives américaines était intensifiée par le fait que des commandants français embarquaient de force des esclaves sur les navires marchands américains pour s'en débarrasser. Puisque la chose se répéta à plusieurs occasions, des marchands américains écrivirent un mémoire présenté au Congrès dénonçant ces pratiques illégales et dangereuses de la France.

Les pétitionnaires respectueusement qu'il paraît être devenu une politique adoptée par les gouvernement établis par les Français [...] de chasser de [leurs] isles tous les nègres et gens de couleur affranchis. Que dans l'exécution [sic] de ce système [...] ils ont montré la détermination d'introduire dans les Etats-Unis cette espèce de gens, [...] Qu'en conséquence, les Etats-Unis était le dernier endroit où les gouvernements coloniaux de la France puisse se défaire d'une population trop

¹²⁷ Pichon à Talleyrand, 29 thermidor an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54, fol. 492. Pichon à Decret, 28 thermidor an X. A.M.A.E ; C.P. ; E.U. ; vol 54, fol. 494.

¹²⁸ Pichon à Talleyrand, 3^e jour complémentaire an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 516.

¹²⁹ Pichon à Talleyrand, 5 brumaire an XI. A.M.A.E. vol 55. fol. 43 . « Tout le monde marche et l'on marcherait je crois [avec] bien plus de plaisir si l'on avait à combattre les Français eux-mêmes. »

¹³⁰ *ibid.*

dangéreuse [sic] pour être tolérée, il y a raison de craindre [...] que la tranquillité et la sûreté des Etat du Sud, ne courent des dangers très sérieux.¹³¹

Ce mémoire reflétait l'appréhension d'une rébellion noire et dénonçait toute l'arrogance et la déconsidération des Français qui venaient jeter sur les côtes américaines leurs dangereux exilés. Cela contribua d'autant plus à enflammer les passions. Il était évident qu'une telle conduite allait avoir des répercussions négatives sur l'opinion politique envers la France. Encore une fois, on peut constater que la France, en dépit du fait qu'elle avait besoin de la coopération américaine, se rendait détestable et que ses adversaires avaient de plus en plus d'arguments à lui opposer.

On ne peut se surprendre, alors, de voir les Américains accuser les Français de tous les maux qu'ils pouvaient subir, et ce, parfois sans même avoir de preuve à l'appui. Ainsi, lorsque l'intendant espagnol de la Nouvelle-Orléans, Juan Ventura Morales, décida, le 18 octobre 1802, d'abolir le droit de dépôt aux Américains, ces derniers accusèrent immédiatement la France d'avoir manigancé ce plan machiavélique. Or, la France dans cette histoire n'y était pour rien ; Morales agit de la sorte conformément aux ordres donnés secrètement par Charles IV, roi d'Espagne. Ces ordres étaient motivés par le commerce de contrebande des Américains (ces derniers n'avaient pas le droit de commercer avec les colonies espagnoles) et par la volonté marquée du monarque espagnol d'embarrasser la France.¹³² Sur ce dernier point, ce fut un triomphe : la France fut accusée de vouloir réduire le commerce américain. Toutefois, selon DeConde, l'abolition du dépôt n'était pas si dramatique que l'on put le laisser croire puisque les Américains avaient quand même le droit de naviguer sur le fleuve et de passer par la Nouvelle-Orléans. Seulement, ils ne pouvaient plus faire de dépôt, ce qui forçait les marchands à transférer leurs fournitures de bateau à navire sans passer par les quais. Ce ne fut la fin que d'une commodité qui n'était pas très dommageable pour le commerce de l'Ouest. De plus, si les commerçants le souhaitaient, ils

¹³¹ Pichon à Talleyrant, 24 pluviôse an XI. En pièce jointe. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55. fol. 268-269.

¹³² DeConde. *This affair of Louisiana*. op. cit. p. 120

pouvaient utiliser d'autres lieux afin de contourner les restrictions espagnoles.¹³³ Ainsi, les journaux contribuèrent à intensifier les craintes face à la France en exagérant une mesure qui leur était défavorable et en accusant France, à tort, de gestes hostiles à leur pays.

Quoi qu'il en soit, l'événement devint le centre d'attraction des journaux américains qui exagérèrent la portée de l'abolition du droit de dépôt en écrivant que c'était tout le commerce américain qui était bloqué à la Nouvelle-Orléans.¹³⁴ Les journaux accusèrent dès lors la France d'avoir influencé la décision de l'intendant espagnol à la Nouvelle Orléans et de fomenter une exclusion du commerce américain sur le Mississippi :

L'acte injustifiable dont il s'agit est une mesure à la fois ruineuse pour notre commerce et au plus haut degré [sic] alarmante pour la nation qu'elle menace des plus grands dangers. Ce n'est point dans le caprice arbitraire de l'intendant Espagnol qu'il faut chercher l'explication de cette mesure. Elle est toute entière dans la politique et dans les vûes [sic] d'une nation également artificieuse, puissante et pleine d'ambition. Les plans de la France sur la Louisiane sont trop connus pour avoir besoin de développement, et c'est sans doute uniquement à la résistance imprévue des Noirs dans ses colonies, que nous devons la belle occasion qui nous est offerte de déjouer ses dessins.¹³⁵

En transmettant cet article, Pichon affirme que bien d'autres prêtaient à la France l'intention de ruiner le commerce américain dans ses territoires de l'Ouest. La vraisemblance que la France ait manigancé l'abolition du droit de dépôt était si forte que même le ministre américain à Paris demanda à Talleyrand de s'expliquer, une fois pour toute, sur les projets français en Louisiane.¹³⁶ Madison également interrogea Pichon à ce sujet et déplora l'attitude de la France qui demeurait silencieuse alors que les Etats-Unis réclamaient des réponses. Plus

¹³³ DeConde, *This Affair of Louisiana*, op. cit. p. 120-121

¹³⁴ Pichon à Talleyrand. 3 frimaire an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55 fol. 86-87

¹³⁵ Pichon à Talleyrand. 30 frimaire an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55, p. 119-120. Extrait du *Morning chronicle* de NY du 5 décembre 1802. Des commentaires anti-français furent notamment publiés dans la gazette de Philadelphie, dans la Gazette de Frankfort au Kentucky et dans l'*Evening Post* de New York.

¹³⁶ Livingston à Talleyrand. 20 frimaire an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55. p. 100. « Je crains très fort que cette circonstance jointe au silence que garde le gouvernement français sur ses intentions, ne donne lieu aux personnes jalouses et soupçonneuses de supposer que la cour d'Espagne n'a rien fait en cela que de concert avec la France. [...] la chose est néanmoins de nature à exiger de sa part la plus prompte attention sur tous les objets que j'ai eu l'honneur de vous en poser ce dont l'oubli a excité les plus vives sensations dans les Etats-Unis. »

que les actes, c'était le silence de l'administration française qui choquait les Américains.

Pichon communiqua à Talleyrand les paroles de Madison.

[«] n'est il pas singulier, Mr. Pichon, que M. Livingston n'ait pas pu obtenir à l'époque des dernières lettres de Paris un mot de réponse aux interpellations qu'il a faites au sujet de nos intérêts et de nos droits sur le Mississipi ? Certainement, si l'on en agissoit [sic] ainsi envers vous, vous regarderiez ce silence comme un sorte de déclaration de guerre. Il faut absolument que notre position avec vous s'éclaircisse ou qu'elle devienne bientôt plus sérieuse. Nous désirons vivre en paix avec tous le monde ; mais je crains qu'on ne veuille pas en France nous laisser suivre à ces égards nos penchants[»] ¹³⁷

À partir de ce moment, les esprits devinrent de plus en plus belliqueux en Amérique et le projet d'envahir militairement la Nouvelle-Orléans fut davantage populaire. Les passions que la crise du dépôt déchaîna n'allaient certes pas aider la France à s'allier les Américains dans leur projet de restauration à Saint-Domingue. Au contraire, Pichon rapporta que, malgré que l'absence de l'implication française fut assurée, « il y avait les écrivains dans les papiers publics qui répandent cette opinion ». Les journaux américains étaient si convaincus de l'implication française et s'étaient avancés si loin dans leurs accusations qu'ils ne pouvaient en démordre. Un de ces populaires écrivains qui s'acharnait contre la France publiait sous le nom de Coriolan. Ce dernier, selon Pichon, n'était nul autre que Aaron Burr, rival direct de Jefferson. ¹³⁸

Dans l'effervescence de la crise du dépôt, le Congrès américain se réunit à huit clos pour adopter les résolutions Ross qui proposaient de mettre sur pied une milice chargée d'envahir la Nouvelle Orléans. Ces résolutions furent allégées par l'amendement Breckinridge qui donnait au Président 80 000 miliciens pour prendre la Nouvelle Orléans lorsqu'il le croirait nécessaire. Or, le pacifiste Jefferson préféra envoyer James Monroe en France pour trouver une solution diplomatique avec la France. Il demeure que pendant cette période, l'administration française, particulièrement par le silence qu'elle entretenait,

¹³⁷ Pichon à Talleyrand. 14 nivôse an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55. fol. 160. (encodé)

¹³⁸ Pichon à Talleyrand. 11 nivôse an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55. fol. 155-157.

élargissait encore davantage le fossé entre les deux pays. Il ne faut pas non plus nier que la presse américaine joua un rôle important dans l'opinion publique en contribuant à renforcer l'aversion populaire envers la France.

4.1.3. A Saint-Domingue

Lorsque le général Leclerc arriva à Saint-Domingue, il entreprit de contrôler les finances de la colonie afin de pouvoir subvenir aux énormes besoins financiers de l'entreprise française. Victor Emmanuel Leclerc était un général de l'armée de terre française qui avait fait ses preuves sur le champ de bataille mais qui n'avait aucune expérience dans l'administration coloniale. De plus, peu de temps après son arrivée, il perdit son préfet colonial et son commissaire de justice. C'est donc dire que Leclerc était chargé d'administrer la colonie de A à Z en même tant que de la soumettre.¹³⁹ Son inexpérience excusait peut-être les bourdes qu'il a commises, mais celles-ci ne demeuraient toutefois pas sans impact. Les marchands américains eurent à se plaindre de Leclerc à de nombreuses occasions et leurs témoignages ne firent qu'aggraver la réputation de la France.

A l'arrivée des troupes françaises, la famine était aux portes du Cap ; la ville brûlée, les vivres épuisés, Leclerc dut compter sur la générosité des Espagnols mais surtout sur les marchands américains qui étaient amarrés dans le port. Or, ces derniers voulurent avoir un bon prix pour leurs marchandises qui, désormais, étaient très convoitées. Leclerc eut toutefois des difficultés à obtenir leurs produits :

Il existe une vingtaine de bâtiments américains en rade, qui ont aussi quelques vivres. Ce sont des juifs avec lesquels il est impossible de traiter. Il faudra pourtant bien que nous traitions. En ajoutant toutes mes ressources les unes aux autres, je calcul que nous serons très heureux si nous avons de quoi vivre deux mois et demi. Je ne puis compter ici sur aucune maison de commerce, ces hommes ne sont pas français, ils ne connaissent de patrie que les Etats-Unis.¹⁴⁰

¹³⁹ Roussier. op. cit. p. 28.

¹⁴⁰ Ibid., p. 81-82.

Afin de mettre la main sur ces produits, Leclerc se permit de réquisitionner les denrées et de les payer en argent comptant pour un cinquième et le reste en traite sur le Trésor national. Notamment, il fixa les prix à 12\$ pour la farine, 15\$ pour le bœuf et 25\$ pour le porc.¹⁴¹ On peut deviner alors que cette mesure de fixation des prix mécontenta les marchands américains qui publièrent leurs mésaventures dans les gazettes américaines. Pichon informa Talleyrand à ce sujet : « les gazettes annoncent d'ailleurs des choses qui ajoutent au discrédit et à la défiance. [...] Il paraît que ces nouvelles inspirent beaucoup de mécontentement et qu'en conséquence beaucoup d'expéditions pour Saint-Domingue sont arrêtées ». Pichon ne cesse d'attirer l'attention de son gouvernement sur les torts que cause à l'expédition cette irrespectueuse attitude envers les marchands. Alors que le problème du ravitaillement était la principale préoccupation de Pichon, il déplorait que les actions de Leclerc diminuaient le nombre de bâtiments américains qui partaient pour Saint-Domingue. Outre ces fixations de prix et ces réquisitions, Leclerc se permit même de saisir les navires et d'emprisonner deux commerçants américains ; le capitaine Roger, emprisonné pour commerce illégal et le capitaine Davidson, emprisonné pour avoir calomnié l'armée française. Cette affaire fit grand bruit aux Etats-Unis car ces deux hommes symbolisèrent de manière frappante le mépris de Leclerc face au droit du commerce des puissances neutres. À plusieurs reprises Pichon tenta de raisonner le général Leclerc et informa son gouvernement du tort que cela causait à la France.

Vous concevez que ces procédés sont faits pour produire une impression très fâcheuse et qu'ils ne sont aucunement justifiables. Les papiers publics, qui déjà sont pleins de prétendues insultes faites aux Américains, et qui attribuent aux généraux qui sont à St. Domingue et aux autorités une foule de propos injurieux ou menaçants contre les Etats-Unis et leur gouvernement, ne vont pas manquer de tirer parti de cet incident pour exalter les passions qui, je vous l'assure, le sont déjà suffisamment ; particulièrement dans le Nord.¹⁴²

¹⁴¹ Brugger. op. cit. . Vol 2. p. 512-513. ainsi que Pichon à Talleyrand. 7 germinal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; MAE vol 54 fol. 254.

¹⁴² Pichon à Talleyrand. 17 floréal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54. fol. 307. Les deux prisonniers seront emprisonnés le 11 avril et relâchés le 28 avril.

Peu après l'arrestation de Roger et Davidson, Leclerc renvoya l'agent commercial américain, Tobias Lear, de la colonie de Saint-Domingue. Leclerc affirma, avec raison, qu'il n'était pas de coutume de laisser des agents commerciaux d'autres pays dans leurs colonies. Ironiquement, c'est Pichon qui en informa le général en chef dans une lettre adressée à lui le 1^{er} germinal an X, lui mentionnant qu'une telle présence n'entraînait pas dans les normes françaises.¹⁴³ Cela mécontenta le gouvernement américain qui s'était habitué à avoir une présence dans les colonies françaises et qui voyait cet avantage disparaître. Les marchands n'y virent également rien de bon et supposèrent alors que cela constituait le premier pas vers un retour au système colonial d'avant la Révolution française qui était beaucoup plus hermétique au commerce extérieur.¹⁴⁴ Bien que l'action de Leclerc était légitime, il s'agissait d'un mauvais choix puisqu'il exilait un agent du gouvernement influent qui cherchait sans cesse à concilier marchands et militaires et qui tentait de persuader les commerçants d'accepter les conditions imposées par Leclerc. Ainsi, au lieu de conserver un modérateur pour traiter avec les Américains, il les froissa en leur enlevant toute représentativité et en projetant l'ombre d'un retour au protectionnisme mercantiliste.

A la mort du général Leclerc, qui succomba lui aussi à la fièvre jaune, le 2 novembre 1802, l'insurrection était généralisée dans l'île et la seule arme qui restait à l'armée française était la terreur. Le successeur de Leclerc, le général Rochambeau, devint un véritable tyran sur l'île en commettant plusieurs massacres dans la population noire.¹⁴⁵ En comparaison avec Leclerc, Rochambeau était moins habile et disposait d'encore moins de ressources. La situation dégénéra rapidement et l'armée française en fut bientôt réduite à ne contrôler que quelques places fortes. En janvier 1803, Pichon reçut de rares nouvelles de Saint-Domingue

¹⁴³ Pichon à Talleyrand. 1^{er} germinal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54, fol. 227.

¹⁴⁴ Pichon à Talleyrand. 17 floréal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54, fol. 304

¹⁴⁵ Sur le commandement de Rochambeau, voir Yves BÉNOT. *La démence coloniale sous Napoléon : essai*. Paris : Éditions La Découverte, 1992 [1991], p. 83 à 88

qui ternissaient encore davantage la réputation de la France. Le général en chef Rochambeau, face à un urgent besoin d'argent, fit des emprunts forcés sur des négociants américains et emprisonna ceux qui refusèrent de payer. Quelques Américains furent emprisonnés et libérés moyennant caution. De plus, il obligea les bateaux commerciaux à rester en rade pendant 10 jours avant de pouvoir écouler leurs marchandises. Pendant cette dizaine, le gouvernement de Saint-Domingue se réservait le droit de s'y approvisionner.¹⁴⁶ Ainsi, au fur et à mesure que l'expédition s'enfonçait dans le borbier de Saint-Domingue, les relations entre l'administration française coloniale et les commerçants devinrent de plus en plus tendues. Évidemment, toutes ces nouvelles de massacres, d'emprisonnements, de réquisitions forcées, eurent, on s'en doute, un effet néfaste sur l'opinion américaine et sur le commerce dont l'armée française avait tant besoin.

4.2. Les déboires de l'expédition

Les relations entre Pichon et Leclerc ne furent pas toujours bienséantes. Alors que les Américains s'opposaient de plus en plus aux projets de la France et que le commerce devenait le seul espoir pour l'armée expéditionnaire, Pichon tenta de raisonner le général Leclerc en le priant d'adoucir son comportement, ainsi que celui de ses officiers supérieurs, face aux commerçants américains à Saint-Domingue. Pour Pichon, il s'agissait là d'une terrible façon d'agir envers les représentants les plus présents de cette nation dans la colonie. Il déplorait que les nouvelles arrivées de Saint-Domingue donnaient sans cesse de nouveaux arguments aux détracteurs de la France ce qui nuisait au commerce et rendait sa mission de ravitaillement d'autant plus difficile. A quelques reprises, Louis-André Pichon écrivit au général Leclerc pour le convaincre de l'importance de conserver avec les Américains les relations les plus cordiales et amicales.

¹⁴⁶ Pichon à Talleyrand. 3 pluviôse an XI. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 55, fol. 191.

Une bonne intelligence parfaite avec ce pays ci et son gouvernement [est] essentielle à votre succès » [...] « vous savez qu'on n'en obtient rien [du commerce] sans confiance, et liberté parfaite. On craint la violence et les expédiens [sic] passés. Puisse la réputation de notre administration s'établir bientôt sur une base propre à vous procurer l'abondance directe et par la voie du commerce libre.¹⁴⁷

Cependant, le général Leclerc ignora les conseils de Pichon et les nouvelles du mauvais traitement des commerçants américains à Saint-Domingue continuèrent d'arriver aux Etats-Unis. Convaincu que la bonne entente entre la France et les Etats-Unis était une condition *sine qua non* au succès sur Saint-Domingue, il écrivit de nouveau à Leclerc en lui exposant cette nécessité.

[...] À ne considérer, général, que l'intérêt, le notre est d'écarter toutes les impressions de ce genre, pour ne voir qu'un pays d'où vous pouvez exclusivement tirer vos ressources et où l'on peut vous affamer. L'expérience vous le prouve. Nos colonies n'ont été révoltées que par notre mésintelligence malheureuse avec lui. Elles ne peuvent que par lui nous être rendues et par lui seul nous pouvons les relever.¹⁴⁸

Encore une fois, cet appel ne fut pas entendu par Leclerc et les récits de Saint-Domingue abondèrent dans les ports américains. Pichon tenta encore une fois de raisonner Leclerc par une lettre le priant de cesser d'agir comme il le faisait. Cette lettre aurait pu être son suicide politique puisqu'il affirmait que Leclerc, beau-frère de Napoléon et officier de haut niveau, allait droit à sa perte. Cette lettre était remplie de sous-entendus qui traitaient Leclerc d'incompétence et l'accusaient de précipiter l'échec de son entreprise.

[...] C'est qu'il arrive journallement des navires qui jettent l'épouvante parmi le commerce en relatant de nouvelles violences. [...] il est *très imprudent de le* [le peuple américain] *pousser à bout comme on le fait* en joignant les humiliations aux mesures qui lui prennent sa propriété sans son consentement. Je ne puis rien faire, général, pour vous *si vous ne me secondez pas par des mesures sages, justes, et stables* et si tout ne suit pas l'impulsion que vous donnerez.¹⁴⁹

Pichon ne manqua pas d'audace pour s'exprimer ainsi à une personne aussi importante que le général Leclerc. Ce dernier n'accepta pas que l'on communique avec lui de la sorte ; il

¹⁴⁷ Pichon à Leclerc. 29 ventôse an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54, fol. 395.

¹⁴⁸ Pichon à Leclerc. 9 germinal an X. A.M.A.E. ; C.P. ; E.U. ; vol 54, fol. 396.

¹⁴⁹ Pichon à Leclerc, 21 germinal an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 54, fol. 399. l'italique est rajouté par moi-même.

considéra sa correspondance comme déplacée et mal venue. De plus, la prise de position de Pichon, constamment en faveur des Etats-Unis, l'exaspérait au plus haut point. Le 6 juin 1802, dans une lettre envoyée au Premier Consul, il demanda qu'on démette Pichon de ses fonctions, lui qui était pourtant le seul représentant français à Washington, jugeant qu'il était incompetent et qu'il ne travaillait pas dans l'intérêt de l'expédition.

J'ai écrit [à Talleyrand] pour le prévenir qu'il m'était impossible de correspondre avec le citoyen Pichon. C'est un fripon qui se fait donner de l'argent par chaque marché qu'il passe pour le service de l'armée et j'ai été obligé de déclarer que j'en reconnaîtrais plus aucun. C'est un misérable qui accrédite tous les bruits calomnieux qui ont été répandus contre l'armée de Saint-Domingue. Sa correspondance avec moi est on ne peut plus indécente. Vous pouvez vous faire représenter la lettre que j'ai écrit à son sujet au ministre des Relations extérieures, où je demande son changement, parce que jamais un pareil homme ne fera considérer la nation française.¹⁵⁰

A lire la correspondance de Pichon, on ne peut douter de son dévouement pour son pays, tout comme on ne peut nier tous les efforts qu'il mit pour combler les besoins de l'armée de Saint-Domingue. D'où viennent ces rumeurs de concussion? Rien ne nous l'apprend. Bien qu'il était normal et fréquent pour les ministres de l'époque de s'enrichir en profitant de leur fonction, Pichon aurait été un bien piètre homme d'affaires s'il avait voulu faire fortune en ravitaillant les armées de Saint-Domingue. Il était aux premières loges pour constater que les autorités françaises à Saint-Domingue n'avaient pas l'argent et que la confiscation des marchandises était courante. Quoi qu'il en soit, que l'accusation soit véridique ou non, l'opinion de Leclerc était forgée et il refusa de communiquer avec Pichon jusqu'au 27 août. Cela, évidemment, n'aida pas à régler tous les problèmes de logistique que pouvait avoir l'armée française à Saint-Domingue.

D'autre part, à partir du 18 mai 1803, la guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre. La Louisiane venait d'être cédée aux Américains et il ne restait à la France que quelques îles en Amérique. La flotte anglaise eut vite fait d'imposer un blocus sur Saint-

¹⁵⁰ Roussier. op. cit. p. 164.

Domingue et de couper tous les liens entre l'île et l'extérieur. A partir de ce moment, jusqu'à l'évacuation par le général Rochambeau des troupes françaises survivantes, on ne pouvait compter sur aucun moyen de communication entre les Etats-Unis et Saint-Domingue. Les seules nouvelles qui arrivaient aux États-Unis venaient des commerçants américains qui s'y rendaient et qui revenaient avec des récits d'épouvantables massacres. Aucun renfort ne pouvait parvenir aux troupes françaises isolées et qui ne pouvaient compter que sur les Etats-Unis pour les secourir. Rochambeau, qui n'avait aucune nouvelle de l'Europe, écrivit une lettre à Bernadotte, celui qui devait succéder à Pichon. Cependant, lors de l'ouverture des hostilités en Europe, le général Bernadotte décida de rester en France afin de combattre l'ennemi aux côtés du Premier Consul. C'est donc Pichon qui reçut cette lettre en octobre 1803 ; elle le suppliait d'envoyer de l'argent et des vivres à Saint-Domingue.

Tout Français sert bien son pays en servant Saint-Domingue et en rendant utile à cette colonie, si importante pour sa métropole, persuadés que vous êtes pénétré de cette vérité, le Capitaine Général et le préfet colonial de St. Domingue se réunissent pour vous supplier de venir au secours de cette intéressante portion de l'Empire français. [...] Depuis plus de trois mois, nous sommes privés de toute correspondance avec l'Europe et depuis plus de six semaines, les Anglais bloquent les ports de la colonie, interceptent toutes communications et s'opposent à l'entrée des bâtimens [sic]. Nous sommes donc sans argent et nous touchons au moment de voir les approvisionnements de tout genre nous manquer et notre armée en proie à la plus affreuse famine.¹⁵¹

Cependant, il n'était d'aucun intérêt pour les marchands d'envoyer leurs produits aux forces françaises puisque c'était dès lors trop connu qu'il n'y avait personne pour prendre à sa charge les dépenses françaises. A choisir entre le comptant et le crédit, les commerçants préféraient à coup sûr le premier. On aurait également pu croire que la peur des Noirs, massacreurs de Blancs, eut pu empêcher ce commerce illégal, mais il n'en fut rien. Bien qu'il y eut quelques équipages américains assassinés, de nouvelles histoires émergèrent dans les gazettes américaines sur la façon dont étaient traités les Américains qui allaient sur la colonie

¹⁵¹ Rochambeau à Bernadotte. S.D. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 56, fol. 99-100.

antillaise. On y décrivait la saisie de navires marchands par les rebelles, avec lesquels on faisait un commerce « forcé ».

Depuis deux ou trois mois, nous voyons dans les gazettes que la baye [sic], [...] est infestée de barges de nègre qui arrêtent les bâtimens [sic] qui vont dans ce dernier port et je n'ai pu déterminer aucun capitaine américain à s'y rendre. Les insurgés maîtres des ports nombreux de cette baye [sic], ont cependant tenu envers les bâtimens [sic] Américains arrêtés une conduite qui en inspirant de la sécurité au commerce excite même la cupidité. Il y a eu, si l'on en croit les bruits, un ou deux exemples de bâtimens [sic] américains dont l'équipage a été massacré mais dans ces derniers tems' [sic], nous apprenons que les chefs noirs ont renvoyé les bâtimens [sic] chargés de denrées ; et il paraît que ces expéditions se font directement pour les Ports qu'ils occupent.¹⁵²

Dès lors, le commerce illégal se fit publiquement et était encouragé par les bénéfices pécuniaires. Alors que le gouvernement américain aurait dû empêcher un commerce qui s'affichait illégal en empêchant le départ de marchands et en punissant les fautifs, il ne fit rien. Pichon déplora le fait que les armateurs ne prenaient nullement en considération les vues de leur gouvernement.

La vérité est, citoyen ministre, que quelles que soient les vues théoriques du gouvernement américain à ce sujet, le commerce de ce pays se porte aujourd'hui publiquement dans les ports évacués de la colonie. Les noirs ou les mulâtres ayant beaucoup de produits, les négocians [sic] qui vont dans ces ports en rapportent en paiement de leurs envois.¹⁵³

Il s'agissait là de gestes hostiles à la politique française, totalement contraires aux soi-disant bonnes et amicales dispositions américaines. Selon les dires de Madison, bien que le gouvernement des Etats-Unis n'en était, théoriquement, pas responsable, il « trouvait dans la situation actuelle de Saint-Domingue une source d'embarras bien grands ».¹⁵⁴ Lorsque des commerçants américains ramenèrent une lettre de Dessalines, le chef de la rébellion sur Saint-Domingue, adressée au Président Jefferson, le secrétaire d'État dut expliquer à Pichon les relations que les Etats-Unis entretenaient avec les insurgés. Il était en effet bien gênant pour le gouvernement d'avoir à affirmer de nouveau la souveraineté française sur l'île et de

¹⁵² Pichon à Talleyrand, 13 vendémiaire an XII. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 56. fol. 93.

¹⁵³ Ibid., fol. 97

¹⁵⁴ Ibid., fol. 95. Pichon relate les paroles de Madison.

démontrer la bienveillance du gouvernement américain envers la France, nation amie des Etats-Unis, alors que ses citoyens commerçaient avec les insurgés en défiant les lois françaises. Pichon rapporta cette discussion.

[Le gouvernement américain] reconnaît que la France est toujours seule souveraine de Saint-Domingue et qu'elle a le droit d'y exercer son autorité sur tous les points et de régler les rapports extérieurs de la colonie. D'après ces principes, le gouvernement américain conçoit que le commerce qui va infailliblement s'ouvrir entre les parties évacuées de la colonie et ces États, reste exposé à la rigueur des lois [sic] et des réglemens [sic] que la France jugerait à propos de faire pour l'empêcher. Néanmoins, ces mesures applicables à l'hypothèse d'une possession actuelle de la colonie paraissent n'avoir plus une application aussi nécessaire dans le cas où la France l'évacuerait. Mr. Madison m'a demandé, à la suite de ces réflexions, jusqu'à quel point le gouvernement français maintiendrait la rigueur de ces réglemens [sic] dans cette supposition.¹⁵⁵

Ainsi, Madison anticipa la future absence de la France et avança que les lois françaises ne s'y appliqueraient plus le cas échéant. Pour le secrétaire d'État, il était incohérent que la France s'oppose au commerce américain alors qu'elle ne pouvait s'y rendre pour imposer ses propres lois. Pichon rapporte :

Le gouvernement américain est dans l'opinion que la colonie va être évacuée : et déjà on m'a témoigné qu'on serait extrêmement embarrassé relativement [sic] à la conduite à tenir après cet événement envers les noirs. On m'a demandé, citoyen ministre, si nous trouverions mauvais que le commerce américain fréquentât la colonie. La chose m'a-t-on dit peut s'examiner dans deux suppositions. Ou la France, à la paix, reprendra possession de la colonie ou bien elle l'abandonnera. Dans le dernier cas, nos relations avec la colonie doivent lui paraître indifférentes.¹⁵⁶

Pour les Américains, la France n'était dorénavant plus un obstacle à leur expansion commerciale. Suite aux déboires français à Saint-Domingue et à la vente de la Louisiane, la France n'était plus qu'une puissance européenne confinée à son continent. Elle n'était plus présente en Amérique et, de facto, laissait le champ libre aux autres puissances. Seule la volonté populaire aurait pu stopper le commerce qui reprenait de plus belle à Saint-Domingue. Or, l'opinion des Américains face à la France ne s'était pas améliorée en dépit du

¹⁵⁵ Ibid., fol. 95

¹⁵⁶ Pichon à Talleyrand, 20 messidor an XI. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 56, fol. 17-18

fait que cette dernière lui avait permis de doubler son territoire par l'acquisition de l'illimité territoire de la Louisiane. Le traité de la vente de la Louisiane se voulait une autre tentative de raffermir les liens entre les deux pays¹⁵⁷. L'intention de la France était de faire basculer les Etats-Unis dans le giron français et l'éloigner, par le fait même, de l'ennemi anglais. En vain ; les Américains ne changèrent pas leur position face aux Français. En effet, l'Angleterre gagna la sympathie du peuple américain puisqu'elle était la seule puissance qui pouvait arrêter les visées despotiques de Bonaparte. Les atteintes à la liberté de presse et le retour d'une aristocratie jouèrent également contre la France consulaire. Pichon rapporte ce parti pris des Américains.

Quelques désagréables qu'il soit pour nous de le reconnaître, et pour moi de vous l'écrire, ce serait se faire illusion, citoyen ministre, que de déguiser que les opinions ici presque uniformément, et presque sans distinction de parti, en faveur de la cause de l'Angleterre, à qui, dans cette circonstance, on accorde le mérite d'être le boulevard de la liberté publique des peuples qui en conservent et de l'indépendance des Etats.¹⁵⁸

Ainsi, pour les Américains, rien ne justifiait que l'on cesse le commerce sur Saint-Domingue. Si l'on ne niait pas que l'île restait une propriété française, on estimait que cette situation ne durerait pas longtemps. On prévoyait que la France évacuerait totalement sa colonie, ou que les Anglais la conquerraient ou bien s'accapareraient le monopole, ou alors l'île deviendrait indépendante. Dans tous les cas, la France est hors contexte et n'est plus concernée. D'un point de vue commercial, il n'y avait plus aucune contrainte ; d'un point de vue sécurité, par contre, l'alarme sonnait. En effet, le retrait de la France signifiait également que les esclaves rebelles avaient remporté une victoire sur les planteurs blancs et que dorénavant, les planteurs avaient sur leur continent la pire référence à la liberté des Noirs. La question raciale, qui avait toujours été présente, prit, à partir de l'indépendance proclamée

¹⁵⁷ Le préambule du traité de cession de la Louisiane se lit ainsi « Le Premier Consul de la République française au nom du peuple français et du Président des EU d'Amérique désirant prévenir tout sujet de mésintelligence relativement aux objets de diversion, mentionnés dans les articles 2 et 5 de la Convention du 8 vendémiaire an 9 et relativement aux droits entre la majesté Catholique et des dits EU et voulant fortifier de plus en plus les rapports d'union et d'amitié qui à l'époque de la dite convention ont été heureusement rétablis entre les deux États, ont respectivement nommé pour plénipotentiaires, savoir [...] » A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 55, fol. 413.

¹⁵⁸ Pichon à Talleyrand, 18 messidor an XI. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol 56, fol. 9.

d'Haïti par Dessalines en 1804, une importance accrue du fait qu'aucun blanc n'était installé au pouvoir, que la contagion de cette liberté redoutée était possible et qu'il fallait aseptiser les Etats-Unis pour l'empêcher.

CONCLUSION

Ce mémoire a présenté une histoire de l'expédition Leclerc où différentes régions géographiques, nommément la France, Saint-Domingue et les Etats-Unis, influencent les événements. Ces régions font parti de l'ensemble géopolitique que l' *Atlantic History* met en lumière. Nous avons vu que la France influença les événements dans les Caraïbes ; son passé colonial, sa révolution et l'échec militaire de reconquête de Saint-Domingue ont mené à la formation d'une nouvelle nation : Haïti. La politique coloniale française a également influencé l'histoire américaine ; la Quasi-guerre et la montée de la francophobie parmi la population sont directement reliées aux ambitions françaises en Amérique. De fait, la volonté américaine d'enrayer un retour français en Amérique a contribué à l'échec de Leclerc à Saint-Domingue, donc à la formation d'Haïti. Il s'agit là d'un point que ce mémoire tente d'éclaircir. On peut également affirmer, cela a été démontré plus d'une fois par plusieurs historiens, que la victoire des insurgés de Saint-Domingue sur la France a contribué au changement de cap de la politique coloniale française et à la vente de la Louisiane aux Etats-Unis.¹⁵⁹ Enfin, par ces démonstrations d'entrelacements des influences réciproques entre ces différentes régions, ce mémoire s'inscrit dans le courant de l'*Atlantic History*. Ainsi, l'échec de l'expédition française sur Saint-Domingue a joué un rôle décisif quant à la politique américaine face à Haïti, et ce, même après que la France en fut évincée.

Une fois l'indépendance d'Haïti proclamée, le gouvernement américain dut faire face au fait accompli : des esclaves noirs s'étaient révoltés et avaient réussi à s'élever en République indépendante. La révolution haïtienne reflétait leur propre révolution, leurs propres exploits, leur propre victoire ; mais à la différence que cette révolution fut menée par des Noirs, les mêmes à qui, sur le continent américain, on avait refusé l'égalité et la liberté sous prétexte d'incompétence de la race. Il venait d'être démontré, dans les parages des Etats-

¹⁵⁹ Adam. op. cit. ; Paquette. op. cit. ; Rossignol. op. cit. ; pour ne nommer que ceux-là.

Unis, la preuve la plus éloquente de leur erreur idéologique sur l'incapacité de la race noire à conquérir leur liberté. La menace était réelle et puissante, il fallait pour les planteurs du Sud, contenir l'éventuelle contagion et aseptiser leur pays du mauvais exemple haïtien. La période qui suivit l'indépendance haïtienne fut marquée dans les États du Sud par une grande peur mise en évidence par l'adoption de nombreuses lois esclavagistes.¹⁶⁰

C'est donc à partir du moment où la France fut repoussée de l'île sans espoir d'un prompt retour militaire que les Etats-Unis commencèrent à parler sérieusement d'embargo total sur l'ancienne colonie française. Ce que l'on refusait de faire lorsque la France le suppliait par la bouche de Pichon, on accepta de le faire alors qu'il était trop tard, que les Français étaient officiellement battus. C'est paradoxalement par des arguments qu'utilisait le chargé d'affaire français que les Républicains-Démocrates justifèrent l'embargo imposé sur Saint-Domingue en mars 1805 et renforcé en février 1806.¹⁶¹ Au nom du respect de l'autorité française sur cette île, on interdit tout le commerce avec celle-ci. En s'appuyant sur cela, le gouvernement américain révélait que l'excuse tant de fois employée pour éviter d'agir contre le commerce illégal à Saint-Domingue n'était que chimère, que l'impuissance du gouvernement était feinte et que son inaction était volontaire. L'administration américaine, d'une certaine façon, était complice du commerce illégal sur la colonie française.

Cette motivation du blocus, par le respect des lois des nations, n'était dorénavant qu'une belle parade pour éviter les conflits internes aux Etats-Unis ; elle avait l'avantage d'appuyer explicitement ni les marchands du Nord, ni les planteurs du Sud. Il ne fallait toutefois pas chercher bien loin pour s'apercevoir que la question raciale avait rattrapé la question pécuniaire.¹⁶²

Ainsi, au nom de la sécurité des Etats-Unis (du Sud), il fallait couper tous les ponts avec les Noirs libres de Saint-Domingue sous peine d'encourir les mêmes maux que la France

¹⁶⁰ Matthewson. *op. cit.* . p. 123.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 120 - 131

¹⁶² *Ibid.*, p. 126-128.

avait tenté en vain d'éliminer. Haïti était devenue un État dangereux qui mettait en péril la société américaine. En somme, c'était la présence française sur l'île, l'expédition du général Leclerc, qui faisait que les Américains pouvaient continuer à repousser le moment fatidique où l'on devait faire face à une réalité qu'on avait pas envie de reconnaître. L'expédition Leclerc retenait l'attention des rebelles noirs, les obligeant à s'occuper de leur liberté, à combattre pour la gagner, à se confiner à leur île. Surtout, tant que les Français demeuraient à Saint-Domingue, les Noirs n'avaient pas encore gagné, leur destin et leur statut d'homme libre n'étaient pas fixés. Les planteurs américains pouvaient s'en rassurer, ou du moins, se contenter de ce temps suspendu en attendant le dénouement de la révolution haïtienne.

La peur suscitée par les Noirs est donc secondaire pendant l'expédition Leclerc, et c'est principalement les marchands, véhicule de l'information entre les Etats-Unis et Saint-Domingue, qui forgent, par leurs récits, l'attitude américaine face à l'île insurgée. Leur volonté ferme de continuer le commerce et de maintenir leur prépondérance commerciale à Saint-Domingue rendait improbable un appui indéfectible du gouvernement américain à Leclerc. La mesure aurait été impopulaire au Nord et n'était pas encore nécessaire au Sud. Puisque les contacts avec Saint-Domingue étaient généralement faits par les commerçants américains, des mesures favorisant la victoire française auraient probablement été perçus comme attentatoire à leur commerce, eux qui souffraient déjà des mesures autoritaires de Leclerc.

Or, déjà, le projet français à la Louisiane était perçu comme un énorme obstacle, une rude concurrence qui mettait en danger l'essor commercial américain. Les commerçants américains savaient qu'une Louisiane française se compléterait avec ses colonies antillaises et qu'ils seraient les premiers à en souffrir.¹⁶³ La volonté des Américains n'était donc pas que

¹⁶³ Les plans français de recolonisation de la Louisiane affichaient clairement la complémentarité entre les ressources louisianaises et celles antillaises. De nombreux mémoires, notamment recueillis au Archives Nationales de France, série AF IV, dossier 1212, témoignent de l'ambition française de se reconstruire un empire colonial en Amérique basé sur cette interdépendance.

la France écrase les révoltés de Saint-Domingue, mais, qu'au contraire, elle s'en fasse chasser et que le commerce américain reprenne aussi avantageusement que lors de son absence de la fin du XVIII^e siècle. Ainsi, la voie était libre à l'expansion américaine vers l'Ouest et son commerce pouvait s'imposer dans les Antilles. Bien que l'on admet généralement que la débandade française à Saint-Domingue, combinée à la reprise de la guerre avec les Anglais, justifiaient la vente de la Louisiane aux Etats-Unis, on ne peut pas dire que les Américains se rassurèrent pour autant de voir la France évincée du continent américain. Si l'expansion territoriale des Etats-Unis était maintenant assurée, il en allait autrement pour l'expansion commerciale. Les marchands de la Nouvelle-Angleterre, qui n'étaient pas concernés par l'acquisition de ces terres à l'Ouest, continuèrent à commercer illégalement avec cette nation amie malgré toutes les protestations que les Français pouvaient leur faire. Si les Américains de l'Ouest s'étaient débarrassés de la contrainte française, les commerçants de la côte Est en firent tacitement de même. Les marchands américains avaient alors tout intérêt à rendre impopulaire une aide directe à la France. Or, le parti Fédéraliste et sa presse partisane furent les instruments de contestation de la politique française et s'efforça de rendre ce pays aussi impopulaire que possible. Plusieurs fois, Pichon se plaignit de l'acharnement de la presse fédéraliste à dépeindre la France comme le pays de tous les vices, malveillante, hypocrite, sournoise et machiavélique, tandis que l'Angleterre hérite de toutes les vertus.¹⁶⁴ La presse contemprice de la France alla même, à certain moment jusqu'à inventer des scandales pour raffermir le mépris envers la France qui se faisait de plus en plus important parmi la population. Pichon rapporta en juillet 1802 :

¹⁶⁴ Il serait bien long d'énumérer tous les articles que Pichon transmis à Talleyrand quant à l'opinion de la France dans les journaux américains. Outre ceux présentés dans ce mémoire, en voici différents exemples. Extrait de la gazette de Philadelphie du 31 septembre 1802 : Archives du Ministère des Affaires Etrangères. (A.M.A.E.) ; Correspondance Politique (C.P.) ; Etats-Unis (E.U.) ; vol. 55, fol. 161 ; Extrait de la Gazette de Philadelphie du 30 mai 1803 : A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 55, fol. 472 ; extrait de la gazette de Philadelphie, du 30 juillet 1802 : A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 55, fol. 259 ; extrait de la gazette L'Égide de Worcester : A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 56, fol. 36.

Depuis les nouvelles qui sont parvenues ici dans le cours de ce mois, les papiers de tous les partis donnent cours à tout ce qui s'imprime dans quelques journaux anglais et publient, de leur propre fonds, beaucoup d'autres pièces aussi peu ménagées. [...]Les gazettes du parti dominant se livre aussi elle à des observations de la plus grande liberté. La passion qui envenime tous les papiers de ce pays, les rend les véhicules des publications les plus hasardées [sic] et des assertions les plus mensongères. Ceux du parti déchu ne demandent pas mieux que d'aigrir, et les affaires de St. Domingue leur ont aussi fourni texte à des publications qui ont extrêmement irrité le général Leclerc. »¹⁶⁵

L'historien Matthew Rainbow Hale démontre que le sentiment anti-français était déjà ancré dans la presse américaine avant l'expédition Leclerc.¹⁶⁶ La francophobie affichée dans les journaux ne fit que s'accroître du Traité de Jay à celui de la vente de la Louisiane. Les Aliens and Sedition Acts de 1798 démontraient eux aussi que la France n'était pas aimée en Amérique. Ces lois discriminatives avaient été votées contre la France et la seule personne qui en fit les frais fut le Français Victor Collot, expulsé pour avoir cartographié et étudié la vallée du Mississippi. Ainsi, lorsque la France envoya des troupes de l'autre côté de l'Atlantique, l'opinion publique américaine tendait déjà en sa défaveur.

À cela on peut ajouter les publications, faites par des Anglais, pour augmenter le ressentiment envers la France. Par exemple, un certain MacCollom qui publia un pamphlet insultant vers octobre 1802.¹⁶⁷ De plus, la publication, par un journal fédéraliste, d'une supposée traduction d'un mémoire qu'aurait écrit un certain conseiller français qui fit sensation parmi la population mais qui fut qualifié de « fabrication » par les « gens éclairés », même chez les Fédéralistes.¹⁶⁸ Au demeurant, la presse du parti d'opposition semble mener

¹⁶⁵ Pichon à Talleyrand, 29 messidor an X. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 54, fol. 455.

¹⁶⁶ Hale. op. cit.

¹⁶⁷ Pichon à Leclerc. 9 vendémiaire an XI. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 55, fol. 61-62. « Tout ce qui a paru de plus insultant pour vous et pour l'armée était écrit du Cap même par un Anglais employé par l'Angleterre à St. Domingue, en je ne sais quelle qualité, sous le règne de Toussaint. Cet homme, nommé MacCollom, s'est depuis fait connaître, c'est le même qui annonce la publication prochaine du pamphlet qui aura pur titre : Les crimes de St. Domingue »

¹⁶⁸ Foureroy à Talleyrand, 5 pluviôse an XI. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 55, fol. 199. « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire d'un pamphlet qui vient de paraître ici et qui a fait une grande sensation. Il est relatif à la cession de la Louisiane et c'est là que ce qui le rend important. L'opinion des gens éclairés est cependant que la prétendue traduction d'un mémoire écrit à ce sujet par un conseiller d'état, et faisant [sic] partie

une fructueuse campagne contre la France et toute politique qui lui serait favorable. Il sembla même qu'il était périlleux de s'afficher francophile dans les journaux. Dans l'une des ses nombreuses protestations à ce sujet, Pichon exposa le cas d'un auteur de la gazette *Le gardien de la Liberté* de Frankfort dans le Kentucky qui prit une position favorisant une alliance française et qui fut, par la suite, désavoué par ses amis, et dut s'exiler pour échapper à la hargne de la populace qui brûla ses écrits et son image.¹⁶⁹ En plein paroxysme du mécontentement américain face à la France, lors de la crise du dépôt, Pichon se lamenta sur les facilités qu'avaient les gazettes pour faire mauvaise presse à la France. « Dans ce moment d'excitation des esprits, on est prêt à recevoir contre nous toutes sortes d'impressions, et l'on fait courir toutes sortes de bruits », écrit-il en avril 1802.¹⁷⁰

Il s'agit là d'une preuve de plus que, comme nous l'avons vu au cours de ce mémoire, la presse contribua à influencer l'attitude du gouvernement américain en rendant une hypothétique aide à la France, ou n'importe quelle facilité, totalement impopulaire. Tendre une main à l'expédition Leclerc aurait été une maladresse politique pour un parti qui avait à rendre des comptes sur sa partialité envers la France.

Si ces précédentes raisons suffisent à expliquer l'attitude américaine face aux projets français en Amérique, on constate également que la France, par sa propre attitude et par les actions qu'elle posa, encouragea le détachement des Américains à leur endroit. Au tout début du XIX^e siècle, la France n'avait rien d'intéressant à offrir aux Américains pour renforcer leur amitié et les Français ne semblaient pas vouloir mettre l'effort pour y remédier. Au contraire, de nombreuses raisons faisaient de ce pays le plus menaçant pour la République américaine. La prise de la Louisiane et la perte de commerce qui en découlerait était un danger bien réel pour le commerce extérieur des Etats-Unis et un immense frein à son expansionnisme. Si ce

de ce pamphlet, est une fabrication. La gazette des Etats-Unis, celle peut-être la plus dévouée au parti fédéraliste, est de cette opinion »

¹⁶⁹ Pichon à Talleyrand, 12 germinal an XI. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 55, fol. 360 – 361.

¹⁷⁰ Ibid., fol. 361.

n'avait été que de cela, on aurait quand même pu croire que la France n'agissait pas contre les Américains et qu'elle, comme Pichon l'avancéait, aurait offert au États-Unis toutes les facilités possibles.¹⁷¹ Par contre, la diplomatie française se montra plus d'une fois arrogante, hautaine et condescendante envers les Américains, leur laissant croire qu'elle les considérait comme un pays de seconde importance. La mauvaise réception de Livingston et les réponses cavalières qui lui furent faites; l'insoutenable silence quant aux plans français sur la Louisiane ; le refus de reconnaître les réquisitions de marchands floués lors de la Quasi-Guerre ; le renvoi de Lear de Saint-Domingue ; la fixation arbitraire des prix des marchandises ; l'obligation de rester en rade et de se laisser piller pour ravitailler les troupes françaises, l'impossibilité de se faire rembourser les traites sur le trésor ; l'emprisonnements de commerçants, l'embarquements forcés de rebelles noirs sur les navires marchands et le rejet de certains sur les côtes américaines : tout cela était autant d'arguments entre les mains des opposants à la France. Il est plus facile, ainsi, de concevoir la lamentable opinion que les Etats-Unis avaient de la France et de comprendre pourquoi on l'accusait en premier lieu, parfois sans preuve, de tous les maux (comme pour la suppression du droit de dépôt à la Nouvelle Orléans) : elle en était déjà responsable de tellement d'autres.

La tâche de Louis-André Pichon était des plus ardues et son désespoir était manifeste. Abandonné par son ministre qui ne lui confiait que peu de renseignements et le laissait souvent se débrouiller sans ordre formel, il dut utiliser ses propres moyens pour ravitailler l'armée de Saint-Domingue. Il usa de tous ses efforts pour tenter de soutirer de l'aide aux Américains qui ne lui accordèrent que des miettes. Il dut également faire face à l'humiliation de mendier au gouvernement ou de se faire refuser ses traites nationales. Il dut encore supporter la honte d'être le représentant de la nation la plus détestée et faire face aux nombreuses critiques. En dépit de son acharnement, il ne récolta que le blâme sévère du

¹⁷¹ Voir chapitre II.

général Leclerc malgré qu'il se dévoua entièrement à sa mission. Si l'on ajoute à cela qu'il devait composer avec les conditions malsaines d'une ville nouvellement fondée et infestée de marais où la maladie emporta son seul enfant, on ne peut qu'admirer son zèle et compatir avec son accablement.¹⁷² En dépit des ratés français, le gouvernement français salua le dévouement du chargé d'affaires en lui remettant l'ordre de la Légion d'Honneur. Les honneurs furent toutefois de courte durée puisqu'il fut renvoyé des services diplomatiques français en 1805 alors que les anciennes accusations de Leclerc, qui les avait pourtant retirées, refirent surface.¹⁷³ Quoi qu'il en soit, si la politique coloniale de la France consulaire fut un retentissant échec, on ne peut en tenir rigueur à son chargé d'affaires au États-Unis.

La France n'avait pas les capacités de reprendre sa place en Amérique et, de plus, n'agit pas de façon à se concilier les Etats-Unis, ce qui lui était pourtant indispensable. Finalement, sa venue en Amérique ne faisait que gêner le développement des Etats-Unis qui voyaient certainement dans ce retour un obstacle, mais surtout une éventuelle menace. Les Américains n'avaient tout simplement pas intérêt à ce que les Français reviennent, mais tant que ces derniers occupaient ces esclaves révolutionnaires... ils pouvaient bien rester et mourir.

¹⁷² Pichon à Talleyrand, 20 messidor an XII. A.M.A.E. ; C. P. ; E.U. ; vol. 57, fol. 166. « La perte que nous venons de faire de notre seul enfant me force pour la première fois à vous entretenir de ma position personnelle dans cette résidence [...] Notre enfant a péri victime de maladies qui règnent communément ici pendant l'été et dont les causes influent même sur les adultes et ont constamment influé sur ma santé. L'obsession de mes devoirs multipliés m'a empêché de quitter cette ville à l'époque où elle commence à être un désert ; et je ne vous dissimule pas, citoyen ministre, qu'elle me devint intolérable ainsi qu'à madame Pichon, et qu'il me serait on ne peut plus agréable de voir les résolutions du gouvernement s'effectuer de manière [à] pouvoir rentrer en France au printemps prochain. L'état de notre santé et celui de notre esprit, et de nos affaires domestiques, après plusieurs décès qui ont eu lieu dans notre famille, nous le rendent également désirable. »

¹⁷³ Albert H. BOWMAN. « Pichon, the United States, and Louisiana. » , *Diplomatic History*, 1977, vol 3 (1), Scholarly resources Inc. Wilmington (Del), p. 268-269.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique. États-Unis. Volume 53, 54, 55, 56 et 57.

Archives nationales de France. Série AF III. Dossier 208 ; 209 ; 210

Archives nationales de France. Série AF III. Microfilm #64.

Archives nationales de France. Série AF IV. Dossier 1211 ; 1212 ; 1213 ; 1214 et 1215.

Archives nationales de France. Série 416 AP/1.

National Archives and Records Administration. Record Group 59, M9, Consular Despatches, Cape Haitien, # 1 à 4.

DICTIONNAIRES THÉMATIQUES ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE

BEMIS, Samuel Flagg, ed. *The American Secretaries of State and their Diplomacy*, New-York, Cooper Square Publishers, 1927 – 1929. 18 vols.

BINNING, William C. *Encyclopaedia of American Parties, Campaigns, and Elections*. Westport, (Conn), Greenwood Press, 1999. 467 pages.

BOYER, Paul. *The Oxford Companion to United States History*. Oxford et New-York, Oxford University Press, 2001. 940 pages.

BRUNE, Lester H. *Chorological History of U.S. Foreign Relations*. Routledge, New-York 2003. 3 vols.

DeCONTE, Alexander, Richard Dean BURNS et Fredrik LOGEVALL. *Encyclopedia of American Foreign Policy*, 2e éd. New-York, Charles Scribner's sons, 2002. 3 vols.

MAUREPAS, Arnaud de. *Les grands hommes d'États de l'histoire de France*. Paris, Larousse, 1989. 527 pages.

MONOGRAPHIES

ADAMS, Henry. *History of the United States of America during the administration of Thomas Jefferson*. Literary Classics of the United States ; Viking Press, New York, 1986. 1308 pages.

AUGUSTE, Marcel Bonaparte et Claude Bonaparte AUGUSTE. *La participation étrangère à l'expédition française de Saint-Domingue*. Québec, C. et M.B. Auguste, 1980. 163 pages.

ALLEN, Gardner W. *Our Naval War with France*. Archon books, S.L, 1967[1909]. 323 pages.

BARBÉ-MARBOIS, François, Marquis de. *Histoire de la Louisiane et de la cession de cette colonie par la France aux Etats-Unis de l'Amérique*. Imprimerie de Firmin Didot, Paris, 1829. 485 pages.

BÉNOT, Yves et Marcel DORIGNY. *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines de Haïti*. Paris, Maisonneuve et Laroche, 2003. 592 pages.

BÉNOT, Yves. *La démenche coloniale sous Napoléon : essai*. Paris : Éditions La Découverte, 1992 [1991]. 407 pages.

BLOCH, Ruth H. *Visionary Republic ; Millennial themes in American thought, 1756 – 1800*. Cambridge University Press. Cambridge, 1985. 291 pages.

BRUGGER, Robert J. *The Papers of James Madison : Secretary of State Series*. Charlottesville, 1986. vol 1 à 4.

CERAMI, Charles A. *Jefferson's Great Gamble: The Remarkable Story of Jefferson, Napoleon, and the Men behind the Louisiana Purchase*. Naperville, (Ill.): Sourcebooks, 2003. 336 pages.

CORVISIER, André *Histoire militaire de la France*. Quadrige et PUF, Paris, 1992. 4 vol.

DANGERFIELD, George. *Chancellor Robert R. Livingston of New-York, 1746 – 1823*. New-York, Harper Torchbooks, 1965. 532 pages.

DARD, Émile. *Napoléon et Talleyrand*. Paris, Plon, 1935. 420 pages.

DAVIS, David Brion. *Revolutions : reflections on American equality and foreign liberations*. Cambridge, Harvard University Press, 1990. 130 pages

DeCONDE, Alexander. *The Quasi-War ; the Politic and Diplomacy of the Undeclared War with France, 1797 – 1801*, Scribner. S.L., 1966. 498 pages

DeCONDE, Alexander. *This Affair of Louisiana*. Charles Scribner's Sons, New York, 1976. 325 p.

DORIGNY, Marcel et Marie-Jeanne Rossignol. *La France et les Amériques au temps de Jefferson et de Miranda*. Société des études roberpierristes, Paris, 2001. 173 pages.

DUBOIS, Laurent. *Avengers of the New World : the Story of the Haitian Revolution*. Bellknap Press of Harvard University Press ; Cambridge, Mass ; 2004. 357 pages

- DUBOIS, Laurent. *A Colony of Citizens ; Revolution and Slave Emancipation in the French Caribbean, 1787 – 1804*. University of North Carolina Press, Chapel Hill & London, 2004. 452 pages.
- DUFRAISSE, Roger et Michel KERAUTRET. *La France Napoléonienne ; aspects extérieurs. 1799 – 1815*. Édition du Seuil. Coll. Points. Paris, 1999. 334 pages.
- FICK, Carolyn E. *The Making of Haiti ; The Saint-Domingue Revolution from Below*, The University of Tennessee Press, Knoxville. 1990. 355 pages
- FLEMING, Thomas. *The Louisiana Purchase*. Hoboken (N-J), John Wiley & Sons, 2003. 186 pages.
- GARRIGUS, John D. *Before Haiti : Race and Citizenship in French Saint-Domingue*. New-York, Palgrave Macmillan. 2006. 396 pages.
- GASPAR, David Barry and David Patrick GEGGUS. *A Turbulent Time : the French Revolution and the Greater Caribbean*. Bloomington : Indiana University Press, 1997. 262 Pages.
- GEGGUS, David P. ed. *The Impact of the Haitian Revolution in the Atlantic World*. Columbia, University of South Carolina Press, 2001.
- HALE, Matthew R. *Neither Britons nor Frenchmen. The French Revolution and the American National Identity*. Thèse de doctorat de la Brandeis University. 2002. 264 pages.
- HUNTER, Miller. *Treaties and Other International Acts of the United States of America*. Washington : Government Printing Office, 1931. Documents 1-40 : 1776-1818. vol 2.
- HUNT, Alfred N. *Haiti's Influence on Antebellum America : Slumbering Volcano in Caribbean*. Baton Rouge and London, Louisiana State University Press, 1988. 196 pages.
- JAMES, Cyril Lionel Robert. *The Black Jacobins; Toussaint L'Ouverture and the San Domingo Revolution*. Vintage Books, New-York, 1963 [1938]. 426 pages.
- JEFFERSON, Thomas. *The Papers of Thomas Jefferson. Retirement Series*. Princeton University Press, Princeton, 2004. 5 vols.
- JORDAN, Winthrop D. *White over Black ; American Attitudes Toward the Negro, 1550-1812*. The University of North Carolina Press, Williamsburg (Vir), 1968. p.375 – 402.
- KENNEDY, Roger G. *Mr. Jefferson's Lost Cause : Land, Farmers, Slavery, and the Louisiana Purchase*. New-York, Oxford University Press, 2004. 350 pages.
- KUKLA, Jon. *A Wilderness so Immense: the Louisiana Purchase and the Destiny of America*. New-York, A.A. Knopf, 2003. 430 pages.
- LACROIX, Pamphile de. *La Révolution de Haïti*. Karthala, Paris, 1995. 525 pages.

LAUSSAT, Pierre-Clément de. *Louisiana, Napoléon and the United States ; an Autobiography of Pierre-Clément de Laussat (1756 – 1835)* Lanham, New-York, 1989. 203 pages

LOGAN, Rayford W. *The Diplomatic Relations of the United States with Haiti, 1776 – 1891.* The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1968 [1941]. 516 page

PLESSIS, Alain. *Histoire de la Banque de France.* Bibliothèque Albin Miche, coll Histoire, Paris, 1998. 217 pages.

MATTHEWSON, Tim. *A Proslavery Foreign Policy ; Haitian-American Relations during the Early Republic.* Praeger, Wesport (Co) & London, 2003. 159 pages.

MEINIG, Donald William. *The Shaping of America ; a Geographical Perspective on 500 Years of History.* Yale University Press, New Haven & London. 1986. p. 9

MURAT, Inès, *Napoléon et le rêve américain,* Paris, Fayard, 1976. 331 pages.

PONIATOWSKI, Michel. *Talleyrand et le Consulat.* Paris, Perrin, 1986. 796 pages.

REVOL, J. *Histoire de l'Armée française* Larousse, Paris, 1929. 308 pages.

ROSSIGNOL, Marie-Jeanne. *Le Ferment Nationaliste.* Belin, Paris, 1994. 399 pages.

ROUSSIER, Paul. *Lettres du general Leclerc, commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue en 1802.* Société de l'histoire des colonies françaises et librairie Ernest Leroux. Paris. 1937. 361 pages.

WHITAKER, Arthur Preston. *The Mississippi Question, 1795 – 1803.* Gloucester (Mass), P.Smith, 1962. 342 pages.

ZUCKERMAN, Michael. *Almost Chosen People ; Oblique Biographies in the American Grain.* University of California Press. Los Angeles (Ca), 1993. 326 pages

PÉRIODIQUES

ADAMS, Mary P. « Jefferson's Reactions to the Treaty of San Ildefonso. » *The Journal of Southern history*, vol 21 (2), 1955, p. 173 – 188.

BOWMAN, Albert H. « Pichon, the United States, and Louisiana. » , *Diplomatic History*, 1977, vol 3 (1), Scholarly resources Inc. Wilmington (Del). p. 268-269.

BETTS, Raymond F. « Du Pont de Noumours in Napoléonic France, 1802 – 1815 ». *French Historical Studies*, Vol 5, #2, 1967. p. 188 – 203.

HEIDENREICH, Donald E. « U.S. National Security and Party Politics: The Consensus on Louisiana, 1789--1803, » *Arkansas Historical Quarterly*, vol 62, 2003, p. 370 – 385.

- HICKEY, Donald R. « America's Response to the Slave Revolt in Haiti, 1791 – 1806 », *Journal of the Early Republic*. Vol 2, 1982. p. 361 – 379.
- KAPLAN, Lawrence S. « Jefferson's Foreign Policy and Napoleon's Ideologues », *The William and Mary Quarterly*, vol 19 (3), 1962, p. 344 – 359.
- LACHANCE, Paul F. « Repercussions of the Haitian Revolution in Louisiana » dans David P. Geggus éd, *The Impact of the Haitian Revolution in the Atlantic World*, Columbia, University of South Carolina, 2001, pp. 209-230.
- LYON, Wilson E. « The Franco-American Convention of 1800 », *The Journal of Modern History*, vol 12. #3, sept 1940. p. 305-333.
- PAQUETTE, Robert L. « Revolutionary Saint-Domingue in the Making of Territorial Louisiana », dans David Barry Gaspar and David Patrick Geggus, eds, *A Turbulent Time : The French Revolution and the Greater Caribbean*, Bloomington, Indiana University Press, 1997, pp. 204-225.
- VAN ALSTYNE, Richard W. « The Significance of the Mississippi Valley in American diplomatic History 1689 – 1890 » *Mississippi Valley Historical Review*, vol 36, #2, 1949. p. 215 – 238.
- DUVAL, Kathleen. « Choosing Enemies: The Prospects for Anti-american Alliance in the Louisiana Territory », *Arkansas Historical Quarterly*. vol. 62(3), 2003, p. 233.
- LYON, Wilson E. « The Directory and the United States », *The American Historical Review*, vol 44 (3), 1938, p. 514 – 532.
- LYON, Wilson E. « The Franco-american Convention of 1800 », *The Journal of Modern History*, vol 12 (3), 1940, p. 305 – 333.
- SMITH, Ronald D. « Napoleon and Louisiana, 1801-1803 », *Louisiana History*, vol. 12, 1971, pp. 21-40.

ANNEXE**CALENDRIER RÉPUBLICAIN CONVERTI EN CALENDRIER GRÉGORIEN**

[Date républicaine] [Jour républicain] [Date grégorienne]

VENDÉMIAIRE

- 1 Vendémiaire (primidi) 22 septembre
- 2 Vendémiaire (duodi) 23 septembre
- 3 Vendémiaire (tridi) 24 septembre
- 4 Vendémiaire (quartidi) 25 septembre
- 5 Vendémiaire (quintidi) 26 septembre
- 6 Vendémiaire (sextidi) 27 septembre
- 7 Vendémiaire (septidi) 28 septembre
- 8 Vendémiaire (octidi) 29 septembre
- 9 Vendémiaire (nonidi) 30 septembre
- 10 Vendémiaire (decadi) 1^{er} octobre
- 11 Vendémiaire (primidi) 2 octobre
- 12 Vendémiaire (duodi) 3 octobre
- 13 Vendémiaire (tridi) 4 octobre
- 14 Vendémiaire (quartidi) 5 octobre
- 15 Vendémiaire (quintidi) 6 octobre
- 16 Vendémiaire (sextidi) 7 octobre
- 17 Vendémiaire (septidi) 8 octobre
- 18 Vendémiaire (octidi) 9 octobre
- 19 Vendémiaire (nonidi) 10 octobre
- 20 Vendémiaire (decadi) 11 octobre
- 21 Vendémiaire (primidi) 12 octobre
- 22 Vendémiaire (duodi) 13 octobre
- 23 Vendémiaire (tridi) 14 octobre
- 24 Vendémiaire (quartidi) 15 octobre
- 25 Vendémiaire (quintidi) 16 octobre
- 26 Vendémiaire (sextidi) 17 octobre
- 27 Vendémiaire (septidi) 18 octobre
- 28 Vendémiaire (octidi) 19 octobre
- 29 Vendémiaire (nonidi) 20 octobre
- 30 Vendémiaire (decadi) 21 octobre

BRUMAIRE

- 1 Brumaire (primidi) 22 octobre
- 2 Brumaire (duodi) 23 octobre
- 3 Brumaire (tridi) 24 octobre
- 4 Brumaire (quartidi) 25 octobre
- 5 Brumaire (quintidi) 26 octobre
- 6 Brumaire (sextidi) 27 octobre
- 7 Brumaire (septidi) 28 octobre
- 8 Brumaire (octidi) 29 octobre
- 9 Brumaire (nonidi) 30 octobre
- 10 Brumaire (decadi) 31 octobre
- 11 Brumaire (primidi) 1^{er} novembre
- 12 Brumaire (duodi) 2 novembre
- 13 Brumaire (tridi) 3 novembre
- 14 Brumaire (quartidi) 4 novembre
- 15 Brumaire (quintidi) 5 novembre
- 16 Brumaire (sextidi) 6 novembre
- 17 Brumaire (septidi) 7 novembre
- 18 Brumaire (octidi) 8 novembre
- 19 Brumaire (nonidi) 9 novembre
- 20 Brumaire (decadi) 10 novembre
- 21 Brumaire (primidi) 11 novembre
- 22 Brumaire (duodi) 12 novembre

- 23 Brumaire (tridi) 13 novembre
- 24 Brumaire (quartidi) 14 novembre
- 25 Brumaire (quintidi) 15 novembre
- 26 Brumaire (sextidi) 16 novembre
- 27 Brumaire (septidi) 17 novembre
- 28 Brumaire (octidi) 18 novembre
- 29 Brumaire (nonidi) 19 novembre
- 30 Brumaire (decadi) 20 novembre

FRIMAIRE

- 1 Frimaire (primidi) 21 novembre
- 2 Frimaire (duodi) 22 novembre
- 3 Frimaire (tridi) 23 novembre
- 4 Frimaire (quartidi) 24 novembre
- 5 Frimaire (quintidi) 25 novembre
- 6 Frimaire (sextidi) 26 novembre
- 7 Frimaire (septidi) 27 novembre
- 8 Frimaire (octidi) 28 novembre
- 9 Frimaire (nonidi) 29 novembre
- 10 Frimaire (decadi) 30 novembre
- 11 Frimaire (primidi) 1^{er} décembre
- 12 Frimaire (duodi) 2 décembre
- 13 Frimaire (tridi) 3 décembre
- 14 Frimaire (quartidi) 4 décembre
- 15 Frimaire (quintidi) 5 décembre
- 16 Frimaire (sextidi) 6 décembre
- 17 Frimaire (septidi) 7 décembre
- 18 Frimaire (octidi) 8 décembre
- 19 Frimaire (nonidi) 9 décembre
- 20 Frimaire (decadi) 10 décembre
- 21 Frimaire (primidi) 11 décembre
- 22 Frimaire (duodi) 12 décembre
- 23 Frimaire (tridi) 13 décembre
- 24 Frimaire (quartidi) 14 décembre
- 25 Frimaire (quintidi) 15 décembre
- 26 Frimaire (sextidi) 16 décembre
- 27 Frimaire (septidi) 17 décembre
- 28 Frimaire (octidi) 18 décembre
- 29 Frimaire (nonidi) 19 décembre
- 30 Frimaire (decadi) 20 décembre

NIVÔSE

- 1 Nivôse (primidi) 21 décembre
- 2 Nivôse (duodi) 22 décembre
- 3 Nivôse (tridi) 23 décembre
- 4 Nivôse (quartidi) 24 décembre
- 5 Nivôse (quintidi) 25 décembre
- 6 Nivôse (sextidi) 26 décembre
- 7 Nivôse (septidi) 27 décembre
- 8 Nivôse (octidi) 28 décembre
- 9 Nivôse (nonidi) 29 décembre
- 10 Nivôse (decadi) 30 décembre
- 11 Nivôse (primidi) 31 décembre
- 12 Nivôse (duodi) 1^{er} janvier
- 13 Nivôse (tridi) 2 janvier

14 Nivôse (quartidi) 3 janvier
 15 Nivôse (quintidi) 4 janvier
 16 Nivôse (sextidi) 5 janvier
 17 Nivôse (septidi) 6 janvier
 18 Nivôse (octidi) 7 janvier
 19 Nivôse (nonidi) 8 janvier
 20 Nivôse (decadi) 9 janvier
 21 Nivôse (primidi) 10 janvier
 22 Nivôse (duodi) 11 janvier
 23 Nivôse (tridi) 12 janvier
 24 Nivôse (quartidi) 13 janvier
 25 Nivôse (quintidi) 14 janvier
 26 Nivôse (sextidi) 15 janvier
 27 Nivôse (septidi) 16 janvier
 28 Nivôse (octidi) 17 janvier
 29 Nivôse (nonidi) 18 janvier
 30 Nivôse (decadi) 19 janvier

PLUVIÔSE

1 Pluviôse (primidi) 20 janvier
 2 Pluviôse (duodi) 21 janvier
 3 Pluviôse (tridi) 22 janvier
 4 Pluviôse (quartidi) 23 janvier
 5 Pluviôse (quintidi) 24 janvier
 6 Pluviôse (sextidi) 25 janvier
 7 Pluviôse (septidi) 26 janvier
 8 Pluviôse (octidi) 27 janvier
 9 Pluviôse (nonidi) 28 janvier
 10 Pluviôse (decadi) 29 janvier
 11 Pluviôse (primidi) 30 janvier
 12 Pluviôse (duodi) 31 janvier
 13 Pluviôse (tridi) 1^{er} février
 14 Pluviôse (quartidi) 2 février
 15 Pluviôse (quintidi) 3 février
 16 Pluviôse (sextidi) 4 février
 17 Pluviôse (septidi) 5 février
 18 Pluviôse (octidi) 6 février
 19 Pluviôse (nonidi) 7 février
 20 Pluviôse (decadi) 8 février
 21 Pluviôse (primidi) 9 février
 22 Pluviôse (duodi) 10 février
 23 Pluviôse (tridi) 11 février
 24 Pluviôse (quartidi) 12 février
 25 Pluviôse (quintidi) 13 février
 26 Pluviôse (sextidi) 14 février
 27 Pluviôse (septidi) 15 février
 28 Pluviôse (octidi) 16 février
 29 Pluviôse (nonidi) 17 février
 30 Pluviôse (decadi) 18 février

VENTÔSE

1 Ventôse (primidi) 19 février
 2 Ventôse (duodi) 20 février
 3 Ventôse (tridi) 21 février
 4 Ventôse (quartidi) 22 février
 5 Ventôse (quintidi) 23 février
 6 Ventôse (sextidi) 24 février
 7 Ventôse (septidi) 25 février
 8 Ventôse (octidi) 26 février
 9 Ventôse (nonidi) 27 février

10 Ventôse (decadi) 28 février
 11 Ventôse (primidi) 1^{er} mars
 12 Ventôse (duodi) 2 mars
 13 Ventôse (tridi) 3 mars
 14 Ventôse (quartidi) 4 mars
 15 Ventôse (quintidi) 5 mars
 16 Ventôse (sextidi) 6 mars
 17 Ventôse (septidi) 7 mars
 18 Ventôse (octidi) 8 mars
 19 Ventôse (nonidi) 9 mars
 20 Ventôse (decadi) 10 mars
 21 Ventôse (primidi) 11 mars
 22 Ventôse (duodi) 12 mars
 23 Ventôse (tridi) 13 mars
 24 Ventôse (quartidi) 14 mars
 25 Ventôse (quintidi) 15 mars
 26 Ventôse (sextidi) 16 mars
 27 Ventôse (septidi) 17 mars
 28 Ventôse (octidi) 18 mars
 29 Ventôse (nonidi) 19 mars
 30 Ventôse (decadi) 20 mars

GERMINAL

1 Germinal (primidi) 21 mars
 2 Germinal (duodi) 22 mars
 3 Germinal (tridi) 23 mars
 4 Germinal (quartidi) 24 mars
 5 Germinal (quintidi) 25 mars
 6 Germinal (sextidi) 26 mars
 7 Germinal (septidi) 27 mars
 8 Germinal (octidi) 28 mars
 9 Germinal (nonidi) 29 mars
 10 Germinal (decadi) 30 mars
 11 Germinal (primidi) 31 mars
 12 Germinal (duodi) 1^{er} avril
 13 Germinal (tridi) 2 avril
 14 Germinal (quartidi) 3 avril
 15 Germinal (quintidi) 4 avril
 16 Germinal (sextidi) 5 avril
 17 Germinal (septidi) 6 avril
 18 Germinal (octidi) 7 avril
 19 Germinal (nonidi) 8 avril
 20 Germinal (decadi) 9 avril
 21 Germinal (primidi) 10 avril
 22 Germinal (duodi) 11 avril
 23 Germinal (tridi) 12 avril
 24 Germinal (quartidi) 13 avril
 25 Germinal (quintidi) 14 avril
 26 Germinal (sextidi) 15 avril
 27 Germinal (septidi) 16 avril
 28 Germinal (octidi) 17 avril
 29 Germinal (nonidi) 18 avril
 30 Germinal (decadi) 19 avril

FLORÉAL

1 Floréal (primidi) 20 avril
 2 Floréal (duodi) 21 avril
 3 Floréal (tridi) 22 avril
 4 Floréal (quartidi) 23 avril
 5 Floréal (quintidi) 24 avril

- 6 Floréal (sextidi) 25 avril
- 7 Floréal (septidi) 26 avril
- 8 Floréal (octidi) 27 avril
- 9 Floréal (nonidi) 28 avril
- 10 Floréal (decadi) 29 avril
- 11 Floréal (primidi) 30 avril
- 12 Floréal (duodi) 1^{er} mai
- 13 Floréal (tridi) 2 mai
- 14 Floréal (quartidi) 3 mai
- 15 Floréal (quintidi) 4 mai
- 16 Floréal (sextidi) 5 mai
- 17 Floréal (septidi) 6 mai
- 18 Floréal (octidi) 7 mai
- 19 Floréal (nonidi) 8 mai
- 20 Floréal (decadi) 9 mai
- 21 Floréal (primidi) 10 mai
- 22 Floréal (duodi) 11 mai
- 23 Floréal (tridi) 12 mai
- 24 Floréal (quartidi) 13 mai
- 25 Floréal (quintidi) 14 mai
- 26 Floréal (sextidi) 15 mai
- 27 Floréal (septidi) 16 mai
- 28 Floréal (octidi) 17 mai
- 29 Floréal (nonidi) 18 mai
- 30 Floréal (decadi) 19 mai

PRAIRIAL

- 1 Prairial (primidi) 20 mai
- 2 Prairial (duodi) 21 mai
- 3 Prairial (tridi) 22 mai
- 4 Prairial (quartidi) 23 mai
- 5 Prairial (quintidi) 24 mai
- 6 Prairial (sextidi) 25 mai
- 7 Prairial (septidi) 26 mai
- 8 Prairial (octidi) 27 mai
- 9 Prairial (nonidi) 28 mai
- 10 Prairial (decadi) 29 mai
- 11 Prairial (primidi) 30 mai
- 12 Prairial (duodi) 31 mai
- 13 Prairial (tridi) 1^{er} juin
- 14 Prairial (quartidi) 2 juin
- 15 Prairial (quintidi) 3 juin
- 16 Prairial (sextidi) 4 juin
- 17 Prairial (septidi) 5 juin
- 18 Prairial (octidi) 6 juin
- 19 Prairial (nonidi) 7 juin
- 20 Prairial (decadi) 8 juin
- 21 Prairial (primidi) 9 juin
- 22 Prairial (duodi) 10 juin
- 23 Prairial (tridi) 11 juin
- 24 Prairial (quartidi) 12 juin
- 25 Prairial (quintidi) 13 juin
- 26 Prairial (sextidi) 14 juin
- 27 Prairial (septidi) 15 juin
- 28 Prairial (octidi) 16 juin
- 29 Prairial (nonidi) 17 juin
- 30 Prairial (decadi) 18 juin

MESSIDOR

- 1 Messidor (primidi) 19 juin
- 2 Messidor (duodi) 20 juin
- 3 Messidor (tridi) 21 juin
- 4 Messidor (quartidi) 22 juin
- 5 Messidor (quintidi) 23 juin
- 6 Messidor (sextidi) 24 juin
- 7 Messidor (septidi) 25 juin
- 8 Messidor (octidi) 26 juin
- 9 Messidor (nonidi) 27 juin
- 10 Messidor (decadi) 28 juin
- 11 Messidor (primidi) 29 juin
- 12 Messidor (duodi) 30 juin
- 13 Messidor (tridi) 1^{er} juillet
- 14 Messidor (quartidi) 2 juillet
- 15 Messidor (quintidi) 3 juillet
- 16 Messidor (sextidi) 4 juillet
- 17 Messidor (septidi) 5 juillet
- 18 Messidor (octidi) 6 juillet
- 19 Messidor (nonidi) 7 juillet
- 20 Messidor (decadi) 8 juillet
- 21 Messidor (primidi) 9 juillet
- 22 Messidor (duodi) 10 juillet
- 23 Messidor (tridi) 11 juillet
- 24 Messidor (quartidi) 12 juillet
- 25 Messidor (quintidi) 13 juillet
- 26 Messidor (sextidi) 14 juillet
- 27 Messidor (septidi) 15 juillet
- 28 Messidor (octidi) 16 juillet
- 29 Messidor (nonidi) 17 juillet
- 30 Messidor (decadi) 18 juillet

THERMIDOR

- 1 Thermidor (primidi) 19 juillet
- 2 Thermidor (duodi) 20 juillet
- 3 Thermidor (tridi) 21 juillet
- 4 Thermidor (quartidi) 22 juillet
- 5 Thermidor (quintidi) 23 juillet
- 6 Thermidor (sextidi) 24 juillet
- 7 Thermidor (septidi) 25 juillet
- 8 Thermidor (octidi) 26 juillet
- 9 Thermidor (nonidi) 27 juillet
- 10 Thermidor (decadi) 28 juillet
- 11 Thermidor (primidi) 29 juillet
- 12 Thermidor (duodi) 30 juillet
- 13 Thermidor (tridi) 31 juillet
- 14 Thermidor (quartidi) 1^{er} août
- 15 Thermidor (quintidi) 2 août
- 16 Thermidor (sextidi) 3 août
- 17 Thermidor (septidi) 4 août
- 18 Thermidor (octidi) 5 août
- 19 Thermidor (nonidi) 6 août
- 20 Thermidor (decadi) 7 août
- 21 Thermidor (primidi) 8 août
- 22 Thermidor (duodi) 9 août
- 23 Thermidor (tridi) 10 août
- 24 Thermidor (quartidi) 11 août
- 25 Thermidor (quintidi) 12 août
- 26 Thermidor (sextidi) 13 août
- 27 Thermidor (septidi) 14 août

28 Thermidor (octidi) 15 août
 29 Thermidor (nonidi) 16 août
 30 Thermidor (decadi) 17 août

FRUCTIDOR

1 Fructidor (primidi) 18 août
 2 Fructidor (duodi) 19 août
 3 Fructidor (tridi) 20 août
 4 Fructidor (quartidi) 21 août
 5 Fructidor (quintidi) 22 août
 6 Fructidor (sextidi) 23 août
 7 Fructidor (septidi) 24 août
 8 Fructidor (octidi) 25 août
 9 Fructidor (nonidi) 26 août
 10 Fructidor (decadi) 27 août
 11 Fructidor (primidi) 28 août
 12 Fructidor (duodi) 29 août
 13 Fructidor (tridi) 30 août
 14 Fructidor (quartidi) 31 août
 15 Fructidor (quintidi) 1^{er} septembre
 16 Fructidor (sextidi) 2 septembre
 17 Fructidor (septidi) 3 septembre

18 Fructidor (octidi) 4 septembre
 19 Fructidor (nonidi) 5 septembre
 20 Fructidor (decadi) 6 septembre
 21 Fructidor (primidi) 7 septembre
 22 Fructidor (duodi) 8 septembre
 23 Fructidor (tridi) 9 septembre
 24 Fructidor (quartidi) 10 septembre
 25 Fructidor (quintidi) 11 septembre
 26 Fructidor (sextidi) 12 septembre
 27 Fructidor (septidi) 13 septembre
 28 Fructidor (octidi) 14 septembre
 29 Fructidor (nonidi) 15 septembre
 30 Fructidor (decadi) 16 septembre

SANSCULOTTIDES (ou jours complémentaires)

Jour de la vertu 17 septembre
 Jour du génie 18 septembre
 Jour du travail 19 septembre
 Jour de l'opinion 20 septembre
 Jour des récompenses 21 septembre
 Jour de la révolution (*Jour sextile*) 22 septembre